

Schéma Départemental des
ESPACES NATURELS
SENSIBLES du Gers

Bilan et évaluation du schéma
2017-2021



CONTENU

1. Préambule et méthode	5
2. Rappels sur la politique ENS du Département	7
2.1. Généralités	7
2.2. Résumé de la politique ENS traduite dans le schéma 2017-2021	9
2.2.1. Enjeux environnementaux du Département du Gers	9
2.2.2. Sites retenus pour intégrer le SDENS	13
2.3. Outils et moyens de mise en œuvre de la politique ENS	20
2.3.1. Les instances de gouvernance de la politique ENS	20
2.3.2. Les moyens financiers	21
2.3.3 Les moyens humains	22
2.4. Lien avec les autres politiques publiques en faveur de la biodiversité	22
2.4.1. Les politiques départementales.....	22
2.4.2. Les politiques externes au Département	23
3. Bilan des actions menées par site	27
3.1 Sur les 7 sites prioritaires en tout ou partie propriété du Département.....	27
3.1.1 Forêt de St Blancard	28
3.1.2 Coteaux et lac de l'Astarac	29
3.1.3 Coteaux du Lizet	31
3.1.4 Etang du Moura	33
3.1.5 Forêt de Sérilhac	35
3.1.6 Tunnel de Pomiro.....	36
3.1.7 Parcelle de Merlère	37
3.1.8. Bilan de synthèse des sites prioritaires départementaux.....	39
3.2 Sur les 21 autres sites prioritaires.....	41
3.2.1 Pelouse de Molère et bois d'Allègre	41
3.2.2 Site paléontologique de Campane.....	43
3.2.3 Coteaux du vallon du Hay	44
3.2.4 Etang du Barran.....	45
3.2.5 Bassin versant du ruisseau de Roumat.....	46
3.2.6. Carrière d'Estang.....	47
3.2.7 Etang de Perchède	48
3.2.8 Boucle verte de Mauvezin	50
3.2.9 Bords du Gers de Lectoure à Castéra-Lectourois	51
3.2.10 Jachères de Ragegat.....	52

3.2.11	Coteaux de Montégut	53
3.2.12	Zones humides de la Save à l'Isle Jourdain	54
3.2.13	Site paléontologique de Montréal	56
3.2.14	Bois et prairie de Bousquetara	57
3.2.15	Gravières de Riscle et bords de l'Adour	58
3.2.16	Adour à Jû-Belloc	59
3.2.17	Anciennes carrières de St Cricq	60
3.2.18	Vallée de l'Orbe	61
3.2.19	Complexe prairial de Roquefort-Puységur	62
3.2.20	Ancienne carrière de Bonas	63
3.2.21	Chemin de la biodiversité à Fleurance.....	64
3.2.22.	Bilan de synthèse des sites prioritaires non départementaux	65
3.3	Sur les sites non prioritaires	69
3.3.1	Ruisseau du Bésiau et son bassin versant.....	69
3.3.2	Hauts de Pavie et de Pessan	70
3.3.3	Bois du Marais	71
3.3.4	Bois d'Aguin.....	72
3.3.5	Prairies de Bazières	73
3.3.6	Verger à Tulipes d'Empeyrouton.....	74
3.3.7	Bois de Mongran	75
3.3.8	Bois du Chapitre	76
3.3.9	Prairies inondables de la Gimone	77
3.3.10	Grotte de Mauvezin	79
3.3.11	Lac de Miélan	80
3.3.12.	Bilan de synthèse sur les sites non prioritaires.....	81
3.4	Bilan financier du SDENS 2017-2021.....	84
3.4.1	Les recettes.....	84
3.4.2	Les dépenses	86
3.4.3	Conclusion analytique	91
4.	Evaluation de la politique ENS 2017-2021.....	92
4.1	Evaluation sur la base des critères définis	92
4.2	Evaluation complémentaire de l'atteinte des objectifs stratégiques	94
4.2.1	Objectif préserver	97
4.2.2	Objectif valoriser	99
4.2.3	Objectif accompagner.....	100
4.2.4	Synthèse analytique	102



5. Contacts établis	108
6. Bibliographie principale.....	109

1. PREAMBULE ET METHODE

Le bilan du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Gers 2017-2021 est établi sur la base des informations transmises par les acteurs de cette politique que sont, le Conseil départemental du Gers, principal acteur et financeur de cette politique publique de compétence départementale, et les structures partenaires impliquées. Les personnes et structures consultées seront listées en fin de document (partie 5).

Un questionnaire destiné à dresser un bilan partagé de la politique ENS a été envoyé à l'ensemble des membres du Comité de pilotage en particulier.

Le bilan d'une politique publique participe à l'élaboration de son évaluation qui marquera la conclusion de ce bilan. Elle fait partie intégrante du processus d'aide à la décision en termes de mise en œuvre et renouvellement de cette politique environnementale. La démarche s'inscrit dans l'amélioration continue des politiques publiques. Cela participe également à une meilleure efficacité des dépenses publiques.

Le bilan ne porte pas de jugement sur la réussite d'une politique, il en définit juste les résultats bruts.

L'étude permettra de dresser un **bilan technique et financier** du schéma départemental des ENS 2017-2021. Elle présentera à la fois un aspect **quantitatif et un aspect qualitatif** (préparant ainsi l'évaluation) en ce qui concerne en particulier :

- Les actions mises en œuvre (nombre d'actions engagées/nombre d'actions prévues)
- Les investissements financiers réalisés dans le cadre de ces actions (et le rapport avec la taxe ENS instaurée)
- La gouvernance du SDENS (nombre de réunions, types de réunions, moyens humains mobilisés ...).

Pour chaque site prioritaire (28) retenu dans le SDENS, un bilan sera réalisé quant à savoir si une action a été menée sur ce site.

Nous verrons également pour les sites non prioritaires, les éventuelles actions menées.

L'évaluation apporte quant à elle un jugement de valeur sur la politique publique concernée. Elle vise à mesurer les effets de la politique ENS.

Selon le Petit guide méthodologique de l'évaluation édité par le Conseil Scientifique de l'Evaluation, les principales exigences et préoccupations qui doivent impérativement être prises en compte dans une démarche d'évaluation peuvent être résumées en deux points :

- L'ambition de mesurer, ou du moins d'apprécier le plus objectivement possible (en se conformant aux exigences de la méthode scientifique et en prenant de l'indépendance vis à vis de celui qui conduit la politique), les effets de la politique évaluée sur la société, et/ou de comprendre les logiques de son fonctionnement ;
- Le souci d'aider le commanditaire politique à porter un jugement de valeur sur la politique évaluée (sur l'atteinte de ses objectifs et, éventuellement, sur leur validité ; sur son efficacité, son efficacité, sa cohérence, etc...).

Une troisième préoccupation, de nature quelque peu différente, est souvent mise en avant. Elle n'est pas constitutive de l'évaluation au même titre que les deux précédentes, mais se révèle néanmoins fort importante dans bon nombre de cas. C'est le souci de contribuer pratiquement à l'amélioration de la politique évaluée en éclairant ses différents protagonistes sur le sens, les conditions et les conséquences de leurs actions et décisions.

Evaluer une politique publique, c'est d'abord en mesurer l'efficacité à l'aide d'indicateurs de performance pour, dans un second temps, en apprécier la pertinence. Elle présente donc une double dimension :

- quantitative : elle mesure les effets de l'action publique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre, notamment à l'aide d'indicateurs de performance ;
- qualitative : elle porte un jugement sur la pertinence des objectifs et donc, éventuellement, peut conduire à en réviser le choix.

L'évaluation devra également être stratégique quant à la politique ENS engagée par le Département par rapport aux objectifs stratégiques rappelés ci-dessous qu'il s'était fixé via le 2nd SDENS :

- **Préserver les ENS** : ce volet concerne l'acquisition et la gestion par le Conseil Général, en direct ou en accompagnant un porteur de projet local (collectivité, association), de sites naturels majeurs du département en terme de patrimoine naturel et/ou paysager ;
- **Valoriser les ENS** : cette partie définit les modalités pratiques d'ouverture au public, d'éducation à l'environnement et d'aménagement des sites dans un objectif de découverte des milieux naturels ;
- **Accompagner** : cette action regroupe les modalités réglementaires de protection des ENS, l'ingénierie d'accompagnement auprès des porteurs de projets, la communication spécifique dédiée à cette politique et les modes de gouvernance à mettre en place.

L'évaluation sera menée sur la base des critères définis par le Conseil départemental ayant fait l'objet d'une délibération du 26 juin 2017 et rappelés en suivant :

- nombre de dossiers traités
- nombre d'hectares acquis / total
- nombre de comités de gestion de sites / nombre total de sites
- Volume financier engagé par le département / recettes TA (ex-TDENS)
- nombre de sites labellisés / nombre total de sites.

2. RAPPELS SUR LA POLITIQUE ENS DU DEPARTEMENT

Dans un objectif de lisibilité du rapport et afin d'éviter les redites, nous intégrerons dans la partie 2.2.3 des éléments d'analyse participant à l'élaboration de l'évaluation de la politique ENS.

Les objectifs et les actions définis par le SDENS seront précisés dans l'évaluation réalisée dans la suite de l'étude (cf. partie 4.2).

2.1. Généralités

La loi relative à la définition et à la mise en œuvre de principes d'aménagement du 18 juillet 1985 dans sa version modifiée expose qu'*« afin de préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels, le Département est compétent pour élaborer et mettre en œuvre une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles, boisés ou non »*.

Outil de protection des espaces naturels par la maîtrise foncière, la démarche ENS (Espace Naturel Sensible) ne revêt pas de caractère réglementaire, mais s'inscrit dans une logique de développement durable. En effet, cette politique est menée dans le cadre d'une démarche de développement local et de valorisation du territoire et associe des intérêts économiques (attractivité du territoire, tourisme, agriculture, ...), environnementaux (préservation et maintien de sites remarquables, ...) et sociaux (éducation à l'environnement, qualité de vie, ...).

Cette politique ENS doit répondre aux 2 objectifs définis par la loi du 18 juillet 1985 :

- « Préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs d'expansion de crues et d'assurer la sauvegarde des habitats naturels »
- aménager ces espaces « pour être ouverts au public, sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel ».

Elle doit être menée en cohérence avec les autres politiques départementales et notamment le tourisme à travers le Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.), ainsi que les sports nature à travers le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (P.D.E.S.I.).

Par délibération du 29 octobre 2010, le Conseil Départemental a décidé notamment :

- de mettre en œuvre un Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles,
- de créer un Comité de Pilotage composé d'un groupe d'élus chargé de la validation de la procédure et d'un Comité Technique restreint avec les services départementaux concernés et les organismes associés, chargé du suivi des diverses étapes de la procédure,
- d'adopter le principe de création de zones de préemption pour la mise en œuvre de la politique des espaces naturels sensibles.

Par délibération du 02 décembre 2011, le Conseil Départemental a ensuite décidé :

- de créer :
 - Le Groupe d'élus composé des conseillers généraux, membres de la 4^{ème} Commission « Territoires et croissance verte » et du service Agriculture et Développement Rural : instance décisionnelle validant la conduite du projet, les acquisitions de sites et les diverses étapes de la procédure ;

- Le Comité de pilotage composé de conseillers généraux (issus du Groupe d'élus défini ci-dessus), d'élus locaux, de représentants de l'État, des financeurs, d'associations naturalistes et des services du Conseil général concernés : instance de suivi et d'évaluation de la politique des Espaces Naturels Sensibles ;
- Les instances techniques : le Comité technique chargé du suivi technique de la démarche et des Comités de gestion des différents sites chargé de la réalisation et du suivi du plan de gestion ;
 - de communiquer le document cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles aux divers partenaires (après sa validation par le Comité de pilotage).

Par délibération du 29 octobre 2012, le Conseil Départemental a décidé :

- D'adopter :
- Son premier schéma départemental des espaces naturels sensibles pour la période 2012-2016
- Le règlement départemental relatif à la préservation et à la valorisation des ENS du Gers
- Les outils techniques de mise en œuvre dont la labellisation
- Le principe d'évaluation de la démarche.
 - De valider la liste des 23 sites prioritaires retenus dans le cadre du schéma.
 - D'approuver :
- L'adhésion à la charte des Espaces Naturels Sensibles (ENS) avec l'Assemblée des Départements de France.
- Le projet de convention à conclure avec les communes ou leurs groupements ainsi que les associations agréées en environnement.
 - D'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les documents correspondants.

Par délibération du 26 juin 2017, le Conseil Départemental a décidé :

- D'adopter :
- Son deuxième schéma départemental des espaces naturels sensibles pour la période 2017-2021
- Le règlement départemental relatif à la préservation et à la valorisation des ENS du Gers
- Les outils techniques de mise en œuvre dont la labellisation
- Le principe d'évaluation de la démarche.
- La création des Zones de Prémption au titre des ENS pour les 27 sites prioritaires
 - De valider la liste des 27 sites prioritaires retenus dans le cadre du schéma.
 - D'approuver :
- Le projet de convention à conclure avec les communes ou leurs groupements ainsi que les associations agréées en environnement.
 - D'autoriser le Président du Conseil Départemental à signer les documents correspondants.

Pour mettre en œuvre sa politique des ENS, le Département a institué, depuis 2012, une Taxe d'Aménagement, anciennement TDENS (Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles), à un taux à 1,5 %.

Ainsi, le schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles, outil stratégique de planification, propose un cadre à la politique départementale de préservation, de gestion et d'ouverture au public des ENS.

Intégrant les enjeux sur le territoire, il présente la stratégie globale départementale et le programme opérationnel sur 5 ans.

Le classement en ENS est considéré comme un label garantissant la qualité environnementale, la préservation et l'ouverture au public d'un site. Ce label peut ainsi être valorisé au sein de l'offre de tourisme Nature du département.

2.2. Résumé de la politique ENS traduite dans le schéma 2017-2021

La politique ENS établie répondant aux enjeux en présence et aux objectifs définis, il est important de rappeler ces derniers avant de s'attacher véritablement au bilan de cette politique.

2.2.1. Enjeux environnementaux du Département du Gers

Les enjeux environnementaux départementaux synthétisés dans le deuxième schéma mettaient en évidence la prédominance des paysages agricoles qui façonnent largement le département et recèle une multitude « d'îlots témoins » ou de zones-refuge pour une flore et une faune en régression, voire menacées de disparition : boisements, des landes et des pelouses, des lacs, des étangs ou des tronçons de rivières, ainsi que quelques rares cavités karstiques.

Trois régions naturelles se démarquent par leurs richesses :

- le Bas-Armagnac caractérisé essentiellement par la présence des étangs de l'Armagnac formant un réseau de zones humides abritant une faune diversifiée incrusté de bois et de parcelles cultivées associés également par la présence de landes et les forêts humides bordant les ruisseaux qui contrastent avec des boisements acidiphiles.
- les coteaux calcaires de l'Astarac orientés nord/sud, où les plaines alluviales et les versants est des coteaux, agricoles, sont ponctués d'une multitude de petits bosquets, voire de massifs plus importants et les coteaux secs, exposés à l'ouest, présentent un paysage sauvage de landes à genêts, boisées de chênes pubescents et de pelouses riches en orchidées (Orchis à odeur de vanille, Ophrys du Gers, etc.). Les milieux ouverts de landes et pelouses recèle notamment une riche biodiversité. Les plans d'eau y constituent également des haltes pour les oiseaux migrateurs.
- La vallée de l'Adour offre une grande diversité écologique. Les rives sont restées sauvages, révélant des plages de graviers et des bras morts abritant une plante flottante rare, le Fluteau nageant. Les oiseaux d'eau apprécient les « Saligues », ces associations arborées de saules blancs, aulnes glutineux et peupliers noirs, typiques des ripisylves de l'Adour.

Sur le reste du département, les enjeux sont plus épars, disséminés dans un contexte agricole très présent.

Les menaces pesant sur les espaces naturels ont également été définies par le schéma afin de cibler les facteurs d'influence quant à la conservation et la qualité des milieux, ainsi que les milieux concernés.

Ces menaces sont liées à l'évolution agricole et de ses pratiques, à l'urbanisation et l'artificialisation des sols, à la dégradation des cours d'eau et des zones humides, aux activités forestières et pratiques sylvicoles, ainsi qu'aux espèces allochtones envahissantes.

Le tableau suivant extrait du SDENS 2017-2021 résume les enjeux et les menaces recensés.

Espaces naturels	Localisation	Caractéristiques	Espèces et habitats remarquables	Menaces/Facteurs d'influence
Prairies inondables	- Savès, Lomagne, Astarac - Bords de cours d'eau (Gimone et Save en particulier)	- Prairies relictuelles en voie de disparition	- Habitats : Prairies humides eutrophes - Flore : cortège typique et menacé (dont Jacinthe de Rome, Fritillaire pintade) - Faune : Cuivré des marais, Damier de la succise, Amphibiens (dont Triton marbré)	- Drainage - Mise en culture ou plantation de peupliers - Abandon des aménagements hydrauliques (fossés, clapets, etc.) - Artificialisation des cours d'eau et déconnection - Intensification des pratiques agricoles - Urbanisation et mitage des paysages
Landes et pelouses sèches des coteaux	- Astarac principalement, Pays d'Auch et ponctuellement ailleurs	- Landes et pelouses maigres et sèches, anciennement pâturées, en voie de fermeture	- Habitats : Landes à Genévrier commun, landes sèches, pelouses calcaires sèches - Flore : nombreuses orchidées, cortège typique et menacé, espèces méditerranéennes comme le Genêt hérisson, espèces messicoles (Nigelle de France) - Faune : Seps strié, Azuré du Serpolet, Damier de la succise, Zygène cendré, Busards, petite avifaune agropastorale	- Diminution de l'élevage et fermeture des milieux - Plantations forestières - Intensification des pratiques agricoles - Urbanisation et mitage des paysages
Zones humides atlantiques	- Armagnac	- Prairies humides, landes humides, boisements, sources, tourbières, marécages, forêts riveraines et fourrés humides, etc. - Zones humides relictuelles	- Habitats : landes atlantiques, prairies humides, tourbières, mégaphorbiaies, bois marécageux, etc. - Flore : cortège typique et menacé, Gentiane pneumonanthe, Grassette du Portugal, Cirse filipendule, etc. - Faune : Cistude d'Europe, Putois d'Europe, Loutre d'Europe, Grenouille rousse, Léopard vivipare, Damier de la succise	- Drainage - Mise en culture - Dégradation de la qualité des eaux - Intensification des pratiques agricoles - Urbanisation et mitage des paysages
Etangs de l'Armagnac	- Armagnac	- Etangs et milieux connexes : roselières, prairies humides, boisements riverains - Pêcheries traditionnels, moulins	- Habitats : landes atlantiques, prairies humides, forêts riveraines et fourrés humides - Flore : cortège typique et menacé - Faune : Cistude d'Europe, Putois d'Europe, Loutre d'Europe, Odonates, Amphibiens,	- Changement d'usage (intensification des piscicultures, abandon, irrigation agricole) - Fermeture des bords d'étang - Dégradation de la qualité des eaux et érosion des sols

			Cuivré des marais, Avifaune (ardéidés, oiseaux d'eau)	- Espèces envahissantes : Ragondin, écrevisses allochtones, Tortue de Floride, Vison d'Amérique, jussies
Adour, Arros et zones humides connexes	- Vallée de l'Adour	- Rare cours d'eau ayant conservé une dynamique quasi « naturelle » et un espace de mobilité - Présence encore d'annexes fluviales : forêt riveraine, bras morts, îlots, bras secondaires, bancs de gravier, etc. - Halte migratoire et zone d'hivernage importante pour les oiseaux d'eau	- Habitats : « Saligues » (forêts riveraines), « barthes » (prés et landes humides), « noues » (bras morts) - Flore : Nénuphar jaune - Faune : Cistude d'Europe, Loutre d'Europe, Brochet, Toxostome, Anguille, Vandoise, Lamproie marine, ardéidés, Odonates, Grande Mulette	- Dégradation de la qualité des eaux et érosion des sols - Accentuation des déficits estivaux en eau par les prélèvements (agricoles en particulier) - Artificialisation des cours d'eau : endiguement, fragmentation, pratiques d'entretien, réalimentation artificielle - Extraction de granulats (sur l'Adour) - Espèces envahissantes : Ragondin, écrevisses allochtones, Tortue de Floride, Vison d'Amérique - Urbanisation et mitage des paysages
Autres cours d'eau et milieux aquatiques courants	- Armagnac : Gélise - Piémont pyrénéen : Lauze, Baise, Petit Arrats	- Partie amont des cours d'eau (et milieux connexes) - Eau d'assez bonne qualité	- Faune : Chabot, Lamproie de Planer, Truite fario, Anguille, Toxostome, Vandoise, Loutre d'Europe, Ecrevisse à pieds blancs, Odonates, Campagnol amphibie	
Grottes et résurgences karstiques	- Lomagne (Lectourois)	- Gîtes à chauves-souris - Sources en eau (intérêt patrimonial)	- Faune : chauves-souris	- Fréquentation et dérangement - Dégradation de la qualité des eaux
Grands lacs	- Astarac, Savès - Retenue de la Gimone, lacs de l'Astarac, de Miélan, du Lizet, de Saint-Cricq, de la Barradée, de Saint-Jean, etc.	- Lacs artificiels - Halte migratoire et zone d'hivernage importante pour les oiseaux d'eau	- Habitats : forêts riveraines et fourrés humides - Faune : Avifaune (ardéidés, oiseaux d'eau), Amphibiens, Reptiles, Odonates	- Dégradation de la qualité des eaux et érosion des sols - Accentuation des déficits estivaux en eau par les prélèvements (agricoles en particulier) - Pratiques d'entretien des berges et ripisylves - Espèces envahissantes : Ragondin, écrevisses et poissons allochtones
Grands massifs boisés	- Tout le département - Forêts de Maupas, Aignan, Monlezun, Auch, Bassoues, Saint-Blancard, Berdoues, Réjaumont, Gajan, etc.	- Espaces forestiers relictuels	- Flore : Chêne Tauzin, Muguet, Néottie nid-d'oiseau, Scille lis-jacinthe, Hêtre - Faune : rapaces et autres passériformes forestiers (picidés par exemple), insectes xylophages	- Fréquentation et dérangement - Intensification des pratiques sylvicoles

Mosaïque agropastorale et maillage bocager	- Tout le département (Astarac en particulier, Armagnac, Pays d'Auch)	- Alternance de pelouses, landes, prairies naturelles de fauche, prairies inondables, haies et bosquets, talus boisés, cultures, cours d'eau et ripisylves, mares - Biodiversité « <i>ordinaire</i> » mais en perdition - Paysage traditionnel	- Flore : espèces messicoles (dont Nigelle de France), orchidées - Faune : chauves-souris, insectes xylophages (dont Pique-prune), petite avifaune agropastorale, rapaces, Vipère aspic, Cuivré des marais, Azuré du Serpolet, Amphibiens, Odonates, Reptiles	- Diminution de l'élevage et fermeture des milieux - Arasement des haies - Retournement ou intensification des prairies - Intensification des pratiques agricoles - Urbanisation et mitage des paysages
Réseau de mares	- Tout le département (Astarac et Armagnac en particulier)	- Chapelet de mares plus ou moins dense en voie de disparition	- Faune : amphibiens (Triton marbré), odonates, Cistude d'Europe	- Comblement, abandon - Pratiques d'entretien inadaptées - Espèces envahissantes : Ragondin, écrevisses allochtones, Tortue de Floride
Cultures, vignes et vergers à messicoles	- Tout le département (Lomagne en particulier)		- Flore : espèces messicoles (Tulipes, Nigelle de France, etc.)	- Intensification des pratiques agricoles

Tableau : espaces naturels à enjeu dans le Département du Gers (extrait du SDENS 2017-2021)

2.2.2. Sites retenus pour intégrer le SDENS

2.2.3.1. Synthèse des choix effectués

La politique ENS porte sur des sites qui ont été retenus sur la base d'un outil d'aide à la décision combinant trois critères de sélection établis dans le SDENS et rappelés en suivant :

▪ **Critère écologique** (critère discriminant) :

- Intérêt patrimonial départemental : présence d'espèces et/ou d'habitats remarquables, rôle dans le fonctionnement d'un écosystème (corridor biologique, tête de bassin, etc.) ;
- Bon état de conservation : absence de perturbations affectant de manière irréversible le fonctionnement, la dynamique et l'intérêt patrimonial du site, pas de nécessité de « travaux » importants pour une remise en l'état ou son bon fonctionnement.

▪ **Critère opérationnel** :

- Disponibilité du foncier : situation foncière favorable (propriété publique ou privée, opportunité d'acquisition) ;
- Configuration spatiale : entité cohérente, surface suffisante mais pas trop importante, entité surfacique ou linéaire, etc. ;
- Volonté locale : soutien ou implication des acteurs et usagers locaux (élus locaux, agriculteurs, chasseurs, etc.), identification d'un gestionnaire reconnu localement, etc. ;

▪ **Critère pédagogique et d'ouverture au public** :

- Facilité d'accès au site : voies d'accès menant au site et permettant l'accueil du public et des activités pédagogiques ;
- Facilité d'accessibilité sur site : cheminement possible sur site permettant l'accueil du public et des activités pédagogiques ;
- Forts potentiels d'interprétation et de valorisation : présence d'un élément (espèce ou un habitat emblématique par exemple) facilement visible ou sur lequel il est possible de communiquer sans forcément le voir ;
- Sensibilité des milieux et des espèces : l'accueil du public ne doit pas remettre en cause l'état de conservation et la fonctionnalité du site (dérangement d'espèces animales, piétinement de stations végétales, etc.).

27 sites ont été retenus comme **prioritaires** dans le schéma dont **les 7 sites en tout ou partie propriété du Département** incluant la parcelle de Merlère sur la commune de Barcelonne-du-Gers et l'Étang du Moura qui présente la particularité d'avoir été acquise au titre des compensations environnementales du projet de contournement routier porté par le Conseil Départemental.

Ces 27 sites et leurs critères de sélection sont rappelés dans les tableaux ci-dessous.

Tableau : sites prioritaires propriété du Département (extrait du SDENS 2017-2021)

Nom du site	Communes	Région	Milieux dominants	Principaux enjeux	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Forêt de Saint-Blancard	Saint-Blancard, Sarcos	Astarac	Massif forestier	Unité forestière importante, Hêtraie, rapaces forestiers, flore forestière dont la Néottie nid-d'oiseau	+	+	+	
Coteaux et lac de l'Astarac	Aussos, Bezues-Bajon	Astarac	Grand lac, coteaux secs	Héronnière multispécifique, nidification possible du Héron pourpré et du Blongios nain, halte migratoire et zone d'hivernage pour oiseaux, cortège d'amphibiens, présence du Seps strié sur les coteaux	+	+	+	
Coteaux du Lizet	Montesquiou, Estipouy, Saint-Arilles	Astarac	Coteaux secs	Cortège faunistique et floristique des coteaux secs calcaires, richesse entomologique (lépidoptères et odonates notamment), nombreuses espèces d'orchidées	+	+	+	
Etang du Moura	Espas, Manciet, Avéron-Bergelle, Cravencères	Bas-Armagnac	Etang et lac de l'Armagnac	Héronnière multispécifique, halte migratoire et zone d'hivernage importante pour les oiseaux, nidification de passereaux paludicoles, présence du Pique-prune et de la Cistude d'Europe, cortège floristique des zones humides	+	+	+	Mesure compensatoire
Forêt de Sérilhac	Lamothe-Goas, Sainte-Radegonde	Lomagne	Massif forestier	Unité forestière importante, population de Cistude d'Europe en limite orientale de répartition régionale, cortège d'odonates, flore forestière	+	+	+	
Tunnel de Pomiro	Montréal-du-Gers	Ténarèze	Tunnel	Gîte à chiroptères avec des effectifs élevés	+	+	-	Niveau de menace élevé (fréquentation, dérangement et dégradation du tunnel)

Parcelle de Merlère	Barcelonne-du-Gers	Vallée de l'Adour		Population d'Agrion de Mercure	+	+	+	Mesure compensatoire
---------------------	--------------------	-------------------	--	--------------------------------	---	---	---	----------------------

Tableau : Autres sites prioritaires (extrait du SDENS 2017-2021)

Nom du site	Communes	Région	Milieux dominants	Principaux enjeux	Critères écologiques	Critères opérationnels	Critères pédagogiques et d'ouverture au public	Autres critères
Pelouse de Molère et bois d'Allègre	Traversères	Astarac	Coteaux secs	Richesse en orchidées, dont 2 espèces connues seulement dans cette localité (Orchis papillon et Ophrys à grandes fleurs)	+	-	+	Niveau de menace élevé (fermeture des milieux)
Site paléontologique de Campanie	Sansan	Astarac		Richesse paléontologique	+	+	+	
Coteaux du vallon du Hay	Haulies, Boucagnères, Auterive	Astarac	Coteaux secs	Cortège faunistique et floristique des coteaux secs calcaires, richesse entomologique et en orchidées	+	+	+	
Etang du Barran	Castelnau d'Auzan	Bas-Armagnac	Etang de l'Armagnac	Importante population de Cistude d'Europe, Flore typique de bords d'étang, mosaïque de zones humides	+	-	+	Niveau de menace élevé (vente en cours)
Bassin versant du ruisseau de Roumat	Lias d'Armagnac	Bas-Armagnac	Cours d'eau et milieux connexes	Population de Lamproie de Planer	+	-	+	Niveau de menace élevé (aménagement du cours d'eau)
Carrière d'Estang	Estang	Bas-Armagnac	Ancienne carrière	Importante colonie de Guêpier d'Europe	+	+	+	
Etang de Perchède	Perchède, Magnan	Bas-Armagnac	Etang et lac de l'Armagnac	Halte migratoire et zone d'hivernage pour oiseaux, population de Cistude d'Europe, flore patrimoniale	+	+	+	

Boucle verte de Mauvezin (site étendu en 2017)	Mauvezin	Lomagne	Prairies inondables	Cortège faunistique et floristique des prairies inondables et du bocage	+	+	+	
Bords du Gers de Lectoure à Castéra-lectourois (site étendu en 2017)	Lectoure, Castéra-lectourois	Lomagne	Prairies inondables	Cortège faunistique et floristique des prairies inondables et du bocage	+	+	+	
Jachères de Ragegat	Lectoure	Lomagne	Espaces agricoles à messicoles	Flore messicole, dont la Nigelle de France	+	-	+	Niveau de menace élevé (pratiques agricoles)
Coteaux de Montégut	Montégut	Pays d'Auch	Coteaux secs	Cortège faunistique et floristique des coteaux secs calcaires, richesse en lépidoptères et nombreux enjeux potentiels	+	-	+	Niveau de menace élevé (fermeture, dépôts sauvages, remblais, motos « vertes », etc.)
Zones Humides de la Save à l'Isle-Jourdain	Isle-Jourdain	Savès	Prairies inondables	Cortège faunistique et floristique des prairies inondables et du bocage	+	+	+	
Site paléontologique de Montréal	Montréal-du-Gers	Ténarèze		Richesse paléontologique	+	+	+	
Bois et prairies de Bousquetara	Caussens	Ténarèze	Espaces agricoles à messicoles	Importante station de Tulipe sauvage	+	-	+	Niveau de menace élevé (pratiques agricoles)
Gravières de Riscle et bords de l'Adour	Riscle, Sarragachies	Vallée de l'Adour	Forêt alluviale	Milieux associés au fleuve (saligues, bras morts, etc.) cortège faunistique et floristique des grands cours d'eau, espace de mobilité du fleuve, gravières en eau (halte migratoire et hivernage d'oiseaux), présence du Fluteau nageant	+	+	+	
Adour à Jû-Belloc	Jû-Belloc, Hères	Vallée de l'Adour	Forêt alluviale	Milieux associés au fleuve (saligues, bras morts, prairies humides, etc.) cortège faunistique et floristique des grands cours d'eau, espace de mobilité du	+	+	+	

				fleuve, présence du Fluteau nageant				
Ancienne carrière de Saint-Criq	Auch, Leboulin	Pays d'Auch	Ancienne carrière	Mosaïque de milieux xériques et humides, site majeur pour les amphibiens, cortège d'orchidées	+	+	+	
Vallée de l'Orbe (site étendu en 2017)	Monfort, Ste-Gemme, Homps, Séremptuy, Mansenpuy, St Antonin, Augnax, Crastes	Lomagne	Prairies inondables et/ou humides	Vallon bocager relictuel, zone humide, réseau de mares. Présence de Jacinthe de Rome, Cuivré des marais, Damier de la succise, de la Cistude d'Europe en marge de son aire de répartition régionale	+	+	+	
Complexe prairial de Roquefort-Puységur (nouveau site 2017)	Montestruc-sur-Gers, Puységur	Pays d'Auch	Prairies inondables et humides	Complexe de prairies humides, présence de Jacinthe de Rome et de l'Ophioglosse commun, du Cuivré des marais, du Damier de la succise	+	+	+	
Ancienne carrière de Bonas (nouveau site 2017)	Bonas	Ténarèze	Ancienne carrière (points d'eau temporaires, boisements et pelouses sèches)	Présence d'un cortège important d'amphibiens, d'autres espèces associées aux milieux humides et de l'Engoulement d'Europe	+	+	-	Niveau de menace élevé (fermeture du milieu, dépôts, sports motorisés)

47 autres sites ont été définis comme **non prioritaires**. Nous ne les énumérerons pas ici.

Lors de l'élaboration du schéma 2017-2021, parmi les 20 sites proposés, 19 ont été ajoutés aux ENS. Ainsi, le SDENS totalise 74 sites représentant une surface de 1,7% du territoire départemental.

Les milieux dominants concernés ont été synthétisés par types de sites.

Tableau : Milieux dominants par sites ENS du Gers

Milieux naturels dominants	Nombre de sites prioritaires		Nombre de sites non prioritaires	Nombre de sites total
	Sites du Département	Autres sites		
Cours d'eau et milieux connexes	—	1	12	13
Massifs forestiers	2	—	10	12
Coteaux secs	1	3	4	8
Étangs et lacs d'Armagnac	1	2	4	7
Prairies inondables	—	5	4	9
Grands lacs et milieux connexes	1	—	2	3
Anciennes carrières	—	3	1	4
Espaces agricoles à messicoles	-	2	3	5
Forêts alluviales (Adour)	—	2	1	3
Bocage et réseaux de mares	1	—	1	2
Sites paléontologiques	—	2	—	2
Autres zones humides	—	—	2	2
Gîtes à chiroptères hors boisements (tunnel+grottes+bâti)	1	—	3	4

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDENS 2017-2021, 1 site prioritaire a été rajouté par délibération du 22 février 2019, le Chemin de la Biodiversité à Fleurance, portant le total d'ENS à 75 dont 28 prioritaires.

2.2.3.2. Evaluation des choix de sites effectués

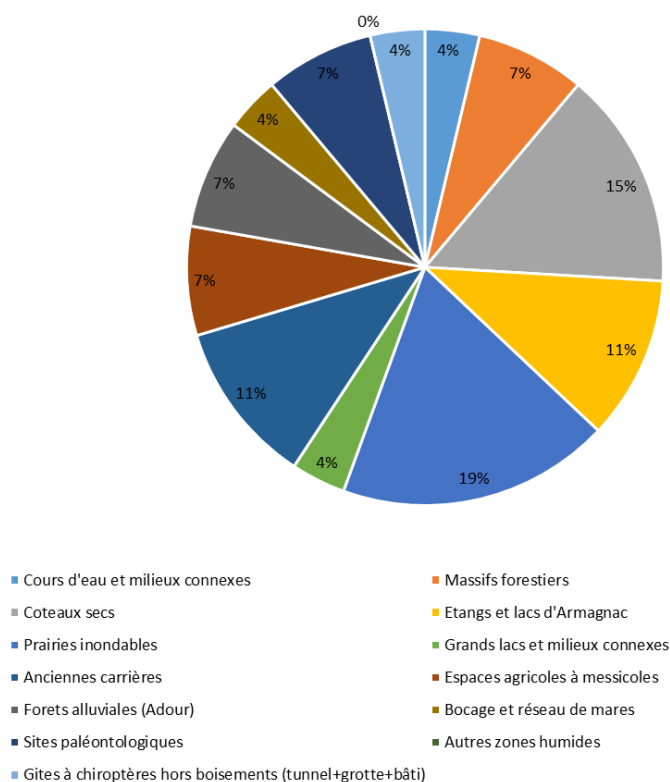
Cette évaluation a été réalisée en grande partie sur la base d'une synthèse des avis des acteurs de la politique ENS formulés lors du comité technique du 21 février 2017 et à travers les échanges avec le SATÉ.

L'ensemble des partenaires concertés s'est accordé à dire que les ENS prioritaires couvraient correctement les milieux représentatifs à enjeu du Département.

Le graphique ci-dessous permet d'illustrer la répartition des sites ENS prioritaires par types de milieux représentés (cette répartition ne représente pas les surfaces concernées mais les sites désignés). Les coteaux secs et prairies inondables sont les milieux les plus représentés au sein des sites ENS prioritaires.

Depuis le précédent schéma, les sites hébergeant des chiroptères ont largement été intégrés au réseau ENS. En effet, divers bois et grottes abritant des chiroptères font maintenant partis des sites ENS.

Répartition du nombre de sites ENS prioritaires
par grands types de milieux



Diverses carrières ont également été ajoutées aux ENS car elles abritent la plupart du temps une faune et flore vivant dans les milieux humides.

En termes d'enjeux écologiques représentés au sein des sites prioritaires, un point a été soulevé comme pouvant être mieux intégré à la politique ENS (dont la vocation première est de préserver la biodiversité départementale) :

- L'intérêt patrimonial des espèces à fort enjeu de conservation devant être un critère de hiérarchisation plus affirmé dans la politique des sites ENS et notamment les espèces inscrites sur les listes rouges.

2.3. Outils et moyens de mise en œuvre de la politique ENS

Trois types de moyens ont été définis par le SDENS. Nous établirons le bilan de ces outils de mise en œuvre de la politique ENS.

2.3.1. Les instances de gouvernance de la politique ENS

Nous les incluons volontairement en tant que moyen de la mise en œuvre de la politique ENS car ils permettent de prendre les décisions en lien avec cette politique et de faire vivre la démarche.

2.3.1.1. Le groupe d'élus (interne au Conseil départemental)

Instance décisionnelle associant des élus et le service Agriculture et Développement Rural, il valide la conduite du projet et les diverses étapes de la procédure (notamment le règlement départemental, l'opportunité de mettre en place des zones de préemption).

Il s'est réuni régulièrement tout au long du SDENS 2017-2021 afin de délibérer sur les grandes décisions du schéma (adoption du schéma, ajout d'un nouvel ENS, subventions ENS,...)

2.3.1.2. Le comité de pilotage

Instance de suivi et d'évaluation de la politique ENS, composé d'élus du Conseil Départemental, d'élus locaux (porteurs de projets), de l'Etat (DDT, ONCFS, ONEMA, ONF, Police de l'Eau), de Financeurs (DREAL, DRAAF, Agence de l'Eau Adour-Garonne, Région), de représentants des associations naturalistes, des Pays, des services du Département concernés. Il est le lieu de débat avec l'ensemble des acteurs départementaux et des financeurs.

Il s'est réuni une seule fois en 2018.

2.3.1.3. Le comité technique

Composé de l'ONEMA, de l'ONF, de l'ONCFS, du CEN Occitanie, du Conservatoire Botanique National des Pyrénées et de Midi-Pyrénées, de l'ADASEA, de l'AREMIP, de la Fédération départementale des chasseurs, de la Fédération départementale des pêcheurs, de l'Association Botanique Gersoise, du CPIE Pays Gersois, du Groupe Ornithologique gersois et, en fonction des sites abordés, d'autres personnes invitées à donner leur avis. Il est le lieu de concertation technique, de définition des sites majeurs du département en termes de patrimoine naturel, donnant son avis consultatif sur les acquisitions de site, les plans de gestion, les protocoles et inventaires d'espèces, les gros travaux, etc.

Il s'est réuni une fois en 2017 et une fois en 2018.

2.3.1.4. Le Comité de gestion de site (si celui-ci est conséquent)

Instance de concertation avec les acteurs et usagers locaux du site (élus locaux, Etat (DDT), services concernés du Département, associations naturalistes (en fonction du site), propriétaires et gestionnaires du site. Il a pour rôle de conduire la réalisation et le suivi du plan de gestion. Il est le lieu de débat et de présentation d'un bilan des actions menées (année n), des problèmes survenus et du programme d'action de l'année n+1.

Nous verrons dans le bilan par site que peu de comités de gestion ont été créés (à peine 3 sur 28 sites prioritaires). Le nombre de comités de gestion créé était pourtant un des critères d'évaluation du SDENS prévu en annexe de ce dernier.

2.3.2. Les moyens financiers

L'outil financier prévu par la loi est la part dédiée aux Espaces Naturels Sensibles dans la nouvelle Taxe d'Aménagement (ancienne TDENS)¹. Le montant de prélèvement a été fixé à 1,5 % par le Département.

Des crédits complémentaires devaient également être recherchés pour l'acquisition, ainsi que pour des travaux ou des études, auprès de l'Europe (FEDER, FEADER), de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, du Conseil Régional Midi-Pyrénées.

Un règlement d'aide départemental a été élaboré afin de définir les modalités d'intervention et d'accompagnement du Département pour les porteurs de projet s'inscrivant dans cette politique (acquisition, études, gestion, travaux, etc.).

Les bénéficiaires définis sont les collectivités locales et les associations agréées de protection de l'environnement. Et ce pour des opérations :

- D'acquisition foncière
- D'études
- De travaux d'aménagement écologique, e valorisation pédagogique ou d'accueil du public
- D'inventaires naturalistes ou suivis d'espèces.

Les 28 sites prioritaires sont éligibles à une aide financière et de, manière exceptionnelle, les ENS classé non prioritaires.

L'aide départementale est cumulable avec d'autres aides publiques à concurrence de 80% du coût total du projet. Des taux de financement et plafonnement sont établis par type d'actions subventionnés.

772 047,86 € (2017-2021) ont été engagés sur la période 2017-2021 par le Département au titre de la politique ENS (en fonctionnement et en investissement) sur les sites ENS du Conseil Départemental et sur les autres sites ENS en accompagnement des porteurs de projet. Nous y reviendrons dans le bilan financier.

Les sites ENS peuvent également bénéficier de financements régionaux, nationaux ou européens (FEDER, FEADER, LEADER...) dans le cadre notamment des politiques publiques suivantes :

- Développement rural
- Préservation des zones humides
- Mesures Natura 2000.

Nous verrons dans le bilan par site les sources de financement obtenues sur la période 2017-2021. Le bilan financier sera établi en partie 3.4.

¹ La taxe d'aménagement se substitue en particulier à la taxe locale d'équipement (TLE), à la taxe départementale des espaces naturels et sensibles (TDENS), à la taxe départementale destinée au financement des conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (TDCAUE). Elle est instituée de plein droit dans les communes dotées d'un plan local d'urbanisme (PLU) ou d'un plan occupation des sols (POS) et dans les communautés urbaines, par délibération dans les autres communes.

2.3.3 Les moyens humains

Le bilan de la politique ENS 2012-2016 a révélé un manque de moyens humains pour mener la politique départementale. Un poste temps plein technicien ENS, créé en 2012 dans le cadre de la mise en œuvre du SDENS, est consacré à la politique ENS au sein du service Agriculture et Développement Rural de la direction Territoires et Développement Durable.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDENS 2017-2021, il a été décidé d'augmenter les moyens humains dédiés à la politique ENS par le repositionnement d'un poste à temps plein.

En 2017, le service Agriculture et Développement Rural du Conseil Départemental a été complété d'un technicien « Milieux naturels », à temps plein, (catégorie B financé directement par la taxe d'aménagement) pouvant réaliser le suivi technique et écologique des ENS, puis d'un agent de catégorie C (tiers temps administratif) partiellement durant 1 an.

L'équipe ENS du Département assure : le conseil technique auprès des porteurs de projet, le suivi des sites, le suivi des travaux, l'animation de la démarche (préparation des comités de pilotage et technique), la communication, le lien avec les partenaires (porteurs de projets, élus, associations, etc.), l'organisation des actions d'animation sur les sites.

Deux emplois équivalent temps plein sont aujourd'hui consacré à la politique ENS au sein du Conseil département du Gers.

2.4. Lien avec les autres politiques publiques en faveur de la biodiversité

2.4.1. Les politiques départementales

La politique ENS est indirectement portée par les services du Département en charge du Tourisme, de l'Eau (CATER), de la Culture (intégration de l'Occitan dans les documents de communication par exemple), des infrastructures (impact des aménagements routiers), du patrimoine (gestion des forêts départementales), etc.

La politique ENS du Département est prise en compte plus particulièrement dans trois grandes autres politiques, le Schéma de développement touristique du Gers, le Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI) et le document d'aménagement forestier.

Afin de coordonner les actions de ces différentes politiques départementales, un comité stratégique a été mis en place depuis 2016. Les différents services du Département concernés se réunissent 2 fois par an pour présenter leurs actions et permettre ainsi de définir des orientations budgétaires concertées entre services. Sont concernés spécifiquement les sites ENS ouverts au public.

La lisibilité et la cohérence des actions départementales dans l'offre de nature sont recherchées (sur la création de signalétique départementale par exemple).

Cette coordination interne est pilotée par le pôle tourisme auquel sont associés les pôles environnement, sports de nature et randonnée.

2.4.2. Les politiques externes au Département

2.4.2.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale de Gascogne

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Gascogne est un document cadre intercommunautaire (397 communes du Gers) qui articule et met en cohérence l'ensemble des politiques publiques, notamment celles de l'habitat, des déplacements, de l'environnement et du développement économique.

Ce schéma est élaboré par le Syndicat mixte du SCoT de Gascogne, créé en 2015.

L'année 2021 est consacrée à l'élaboration du DOO (document d'orientation et d'objectifs) qui permettra la mise en œuvre du projet de territoire "SCoT de Gascogne". A l'issue de ces travaux, le SCoT sera arrêté par les élus du Comité syndical, marquant ainsi la fin de l'élaboration et laissant place à l'enquête publique.

Le Département a participé à l'élaboration de ce SCoT en échangeant avec le Syndicat mixte sur les Espaces Naturels Sensibles présents sur ce territoire pour une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité.

2.4.2.2. Le projet de création du Parc Naturel Régional d'Astarac

Les trois Communautés de Communes « Astarac-Arros en Gascogne », « Cœur d'Astarac en Gascogne » et « Val de Gers » ont pris la décision de construire un projet de développement ambitieux du territoire en lançant, en mars 2019, une étude d'opportunité et de faisabilité d'un Parc Naturel Régional (PNR) Astarac.

Le Département a soutenu financièrement cette démarche à travers sa politique ENS.

Afin de préparer la création du Parc Naturel Régional Astarac, les trois communautés de Communes ont créées une association dite 'Association pour la création du Parc Naturel Régional ASTARAC.

Le Département siège à l'Assemblée Générale de l'association en tant que membre fondateur, siège au bureau de l'association et participe à l'équilibre global du budget de fonctionnement de cette association.

2.4.2.3. Le Schéma Régional de Cohérence Écologique et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires

Au niveau régional, la TVB se concrétise par l'élaboration d'un Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) prenant en compte les orientations nationales (cf. article L.271-3 du code de l'environnement), co-piloté par l'État et la Région. Ce Schéma, approuvé le 19 décembre 2014 par la Région Midi-Pyrénées et arrêté dans les mêmes termes par le préfet de région le 27 mars 2015, a vocation à être décliné au plan infrarégional pour permettre la prise en compte des continuités écologiques grâce à la mobilisation d'outils, en particulier de type contractuels, mais aussi au plan local dans les documents d'urbanisme (SCOT et PLU/PLUi) et dans les divers projets d'aménagement. Ce Schéma n'est cependant pas de type réglementaire et n'est donc pas opposable.

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région Occitanie à l'horizon 2040. Il est en cours de finalisation et il intégrera les objectifs du SRCE.

Les Espaces Naturels Sensibles peuvent contribuer à répondre aux objectifs du SRCE. En effet, conformément à la démarche SRCE nationale et à celle retenue en Midi-Pyrénées, les sites ENS seront intégrés au cas par cas dans les réservoirs de biodiversité dans la révision du SRCE (les décalages de calendrier ne pouvant permettre de les intégrer dans la 1^{ère} version du SRCE en cours de finalisation). La politique ENS peut également permettre de porter des actions de préservation et de restauration des continuités écologiques.

Le département du Gers s'inscrit dans une vaste entité biogéographique dite de « *plaine* ». Parmi les sous trames sur lesquelles a été réalisé le SRCE (milieux boisés de plaine, milieux boisés d'altitude, milieux ouverts et semi-ouverts de plaine, milieux ouverts et semi-ouverts d'altitude, milieux rocheux d'altitude, milieux cultivés, milieux humides, cours d'eau), quatre sont identifiées dans le Gers, deux au titre de la trame verte et deux au titre de la trame bleue :

La sous-trame des milieux boisés de plaine (trame verte) : Bien que peu boisé, le département abrite des réservoirs de biodiversité principalement sur les secteurs du Bas Armagnac et de l'Astarac avec la présence de massifs boisés plus structurants que sur le reste du territoire

La sous trame des milieux ouverts et semi ouverts de plaine (trame verte) présente également des réservoirs de biodiversité de cette sous trame sur le secteur du pays d'Auch, du Bas Armagnac et de l'Astarac (pays mirandais) essentiellement.

La trame verte gersoise est fortement liée à la présence des coteaux qui accueillent l'essentiellement des réservoirs et des corridors présents. Les principales trames sont globalement orientées Nord-Sud avec des connexions latérales Est-Ouest le plus souvent qualifiés de corridors à remettre en bon état (pour les deux sous trames concernées).

La trame bleue gersoise est constituée de la sous-trame des cours d'eau et de la sous-trame zone humide correspondant fonds de vallée humides / inondables de ces principaux cours d'eau (Adour, Midou, Douze, Baïse, Osse, Arrats, Gimone...). Cette dernière est fortement impactée par de nombreux obstacles à l'écoulement. Les travaux d'assainissement réalisés sur la plupart des cours ont également fortement perturbé les continuités latérales cours d'eau/zones humides.

Le SRCE, établi essentiellement à partir d'une lecture paysagère, fait apparaître les secteurs de l'Armagnac et de l'Astarac comme les plus intéressants en termes de présence des continuités écologiques. Ils présentent en effet certaines caractéristiques plus intéressantes que le reste de l'entité « *plaine* » : paysage hétérogène, pratiques agricoles diversifiées, richesse relative en éléments naturels. La perméabilité des corridors est beaucoup moins marquée au Nord Est du département, leur densité y étant la plus faible du territoire. **Le Schéma Départemental des ENS répond à cette particularité puisque 60 % des sites se trouvent dans ces deux zones géographiques.**

En continuité avec le piémont pyrénéen, l'axe écologique gersois (Landes-Piémont pyrénéen) joue, de par sa particularité, un rôle important au niveau de la « *plaine* » elle-même et de la région dans son ensemble, mais aussi au niveau inter-régional et national, puisqu'il constitue une portion de l'axe « *Pyrénées-Atlantiques* » identifié à l'échelle nationale. **En subventionnant le projet LIFE de restauration des Coteaux gascons porté par l'ADASEA du Gers, le Département du Gers contribue à la préservation de ce grand corridor écologique entre les Pyrénées et la façade atlantique.**

Plusieurs facteurs sont défavorables aux continuités écologiques, et notamment : artificialisation des sols et mitage de l'espace, remembrement agricole, pollution lumineuse, fragmentation induite par l'urbanisation mais aussi les infrastructures linéaires, etc.

2.4.2.4. La Stratégie Régionale de Biodiversité

La Région Occitanie a lancé le projet d'élaboration de la Stratégie Régionale pour la Biodiversité (SRB) en avril 2018. Cette démarche se fait en articulation étroite avec les autres missions régionales concernant la biodiversité, et notamment la création de l'Agence régionale de la Biodiversité (ARB) et l'élaboration du SRADDET.

A l'issue du diagnostic partagé, **6 enjeux** se révèlent **particulièrement importants en Occitanie** :

- La préservation de la biodiversité et la limitation de la consommation d'espaces face à une dynamique d'accueil de 50 000 nouveaux habitants par an
- Le maintien et la reconquête de la diversité des paysages et de la fonctionnalité des milieux sur un territoire hétérogène dans un contexte de changement climatique
- La conciliation entre développement économique et biodiversité, pour un changement de regard et de modèle favorable à la biodiversité
- La connaissance de la biodiversité et ses services rendus pour une meilleure appropriation et l'engagement des acteurs du territoire
- La nécessaire intégration et articulation de la biodiversité dans les politiques publiques et projets
- Un besoin d'innovation pour soutenir un écosystème dynamique d'acteurs de la biodiversité

Pour répondre à ces enjeux, la SRB s'articule autour de 5 défis à relever qui traduisent une ambition collective : **replacer le vivant au cœur du modèle de développement de l'Occitanie** :

Défi n°1 : Réussir le zéro artificialisation nette à l'échelle régionale à horizon 2040

Défi n°2 : Renforcer la résilience des écosystèmes et des territoires, dans un contexte de changement climatique

Défi n°3 : Construire un modèle de développement sans pollution et à faibles impacts sur la biodiversité

Défi n°4 : Mieux connaître, mieux partager pour mieux agir individuellement et collectivement

Défi n°5 : Cultiver l'excellence en faveur de la biodiversité, au travers de l'exemplarité et des synergies entre acteurs

La politique ENS du Département a fortement contribué à l'élaboration de cette SRB en participant à de nombreuses réunions et ateliers de travaux. Les actions du schéma départemental des ENS répondent à la plupart des défis de la SRB :

Défi n°1 : gestion d'un site en renaturation (Parcelle de Merlière), avis document d'urbanisme, appui technique sur les projets d'aménagement (foncier, routes,...)

Défi n°2 : partenariat avec le CNRS sur le suivi hydroclimatique du Moura, financement du projet LIFE Coteaux Gascons

Défi n°3 : financement de l'étude de préfiguration du PNR Astarac

Défi n°4 : inventaires naturalistes sur les ENS, aménagement des sites pour leur valorisation

Défi n°5 : création de plusieurs instances partenariales (Comité technique ENS, Comité de gestion de sites)

2.4.2.5. L'Association des Départements de France

L'Association des Départements de France (ADF) a créé un réseau ENS qui regroupe l'ensemble des acteurs départementaux de la politique ENS. Ce réseau permet un partage des connaissances et sert de ressources aux départements pour tous les sujets autour des Espaces Naturels Sensibles.

Il organise également depuis 2017 les Assises Nationales des ENS dans le cadre des Assises Nationales de la Biodiversité.

L'ADF permet ainsi d'informer les Départements sur les évolutions législatives impactant la politique ENS et fait des propositions afin de renforcer les pouvoirs des Départements en matière de biodiversité par

l'adoption de motions « biodiversité » qu'elle porte au niveau national (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire).

Ces motions visent entre autre à améliorer la reconnaissance du rôle des Départements en matière de biodiversité, à ne pas faire subir sur la politique ENS l'objectif d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement et à renforcer le droit de préemption au titre des ENS.

La plupart des propositions faites dans ces motions est déjà mise en œuvre dans le cadre du schéma Départemental des ENS : création d'un budget annexe des ENS, rôle fédérateur du Département auprès des acteurs de l'environnement, ingénierie et animation territoriale auprès des autres collectivités locales, travail en lien avec l'Office Français pour la Biodiversité (OFB), contribution aux objectifs de la Stratégie Nationale et Régionale de la Biodiversité,...

Le Département a participé également aux différentes réunions organisées par l'ADF.

La politique ENS du Département joue un rôle important dans la prise en compte de la biodiversité du territoire et s'articule avec de nombreux acteurs et réseaux à tous les niveaux (local à national).

La mise en œuvre des Zones de Préemption au titre des ENS n'a cependant pas été réalisée sur ce schéma. Cela faisait pourtant parti d'une des actions identifiées dans le schéma 2017-2021. Cette action permettrait de mieux répondre aux exigences de la Stratégie Régionale de la Biodiversité et de la motion Biodiversité de l'ADF, tout en valorisant les compétences du Département.

3. BILAN DES ACTIONS MENÉES PAR SITE

Nous établirons un bilan par site prioritaire.

Ce bilan récapitulera dans un premier temps les principales caractéristiques du site et les actions menées. Nous classerons les actions menées en fonction des objectifs stratégiques (actions de préservation, de valorisation et d'accompagnement). Toutefois, pour la clarté de l'exposé, les actions d'acquisition de connaissance (intégrer aux actions de préservation dans le SDENS) seront individualisées. Le niveau de menace identifié sur chaque site sera notamment rappelé, afin d'évaluer le niveau d'efficacité de la politique ENS sur l'objectif de préservation des sites retenus.

Un tableau de synthèse d'évaluation des actions complètera, dans un second temps, le bilan de la politique ENS menée sur chaque site prioritaire.

3.1 Sur les 7 sites prioritaires en tout ou partie propriété du Département

3.1.1 Forêt de St Blancard

Surface : 318 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Bois de Saint-Blancard et mosaïque de milieux adjacents »

Principaux enjeux identifiés :

Unité forestière importante, hêtraie, rapaces forestiers, flore forestière dont la Néottie nid-d'oiseau

Menaces identifiées :

Défrichement

Pratiques sylvicoles non adaptées

Suppression des éléments de bocage

Fréquentation : dérangement, piétinement

Acteurs concernés :

Conseil Départemental du Gers (propriétaire 118,88 ha)

ONF (gestionnaire)

Propriétaires privés

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Site en partie propriété du Conseil Départemental, géré par l'ONF (selon le plan de gestion déjà réalisé)

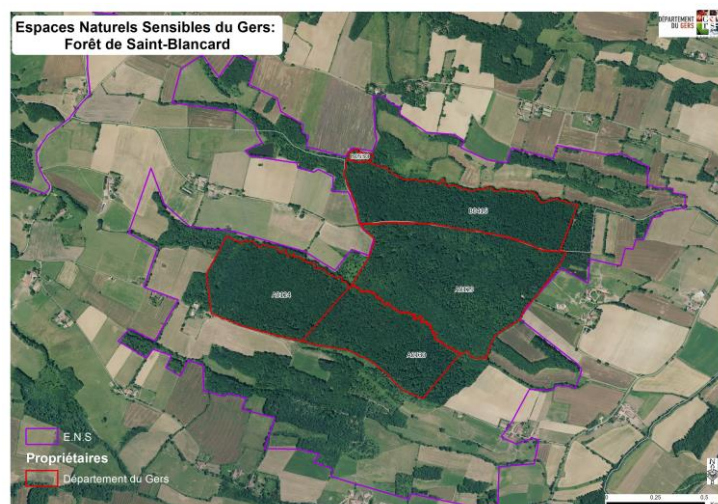
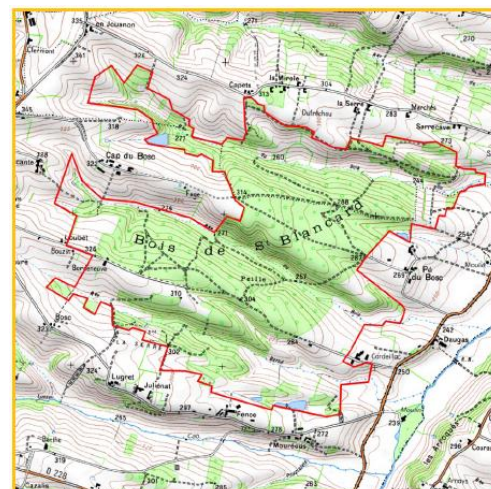
Action de valorisation : mise en place d'un panneau d'information ENS (Département)

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de valorisation : réalisation d'une vidéo de communication

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non



3.1.2 Coteaux et lac de l'Astarac

Surface : 907 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Plan d'eau de l'Astarac et coteau de l'Arrats » ; ZNIEFF II « Coteaux de la Lauze et de l'Arrats » ; ZSC « Vallée et Coteaux de la Lauze »

Principaux enjeux identifiés :

Héronnière multispécifique, nidification possible du Héron pourpré et du Blongios nain, halte migratoire et zone d'hivernage pour oiseaux, cortège d'amphibiens, présence du Seps strié sur les coteaux

Menaces identifiées :

Fermeture et boisement des berges
Entretien des ripisylves (destruction de la héronnière)
Fréquentation (dérangement, piétinement, aménagements de loisirs)
Pratiques agricoles
Pratiques sylvicoles
Qualité des eaux et gestion hydraulique
Abandon du pastoralisme et fermeture des milieux

Acteurs concernés :

Conseil Départemental du Gers (propriétaire du lac 215 ha)² ONF et CRPF (gestionnaire forestier)
Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (gestionnaire hydraulique)
Groupe Ornithologique Gersois (GOG)
Commune d'Aussos (propriétaire)
ADASEA (structure animatrice Natura 2000)

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Démarche d'animation Natura 2000 : DOCOB, contrats et mesures agro-environnementales, charte

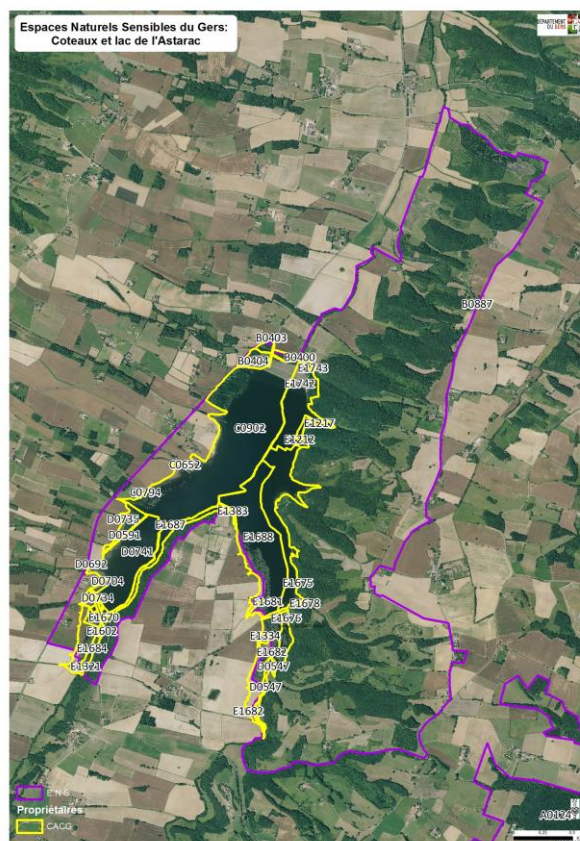
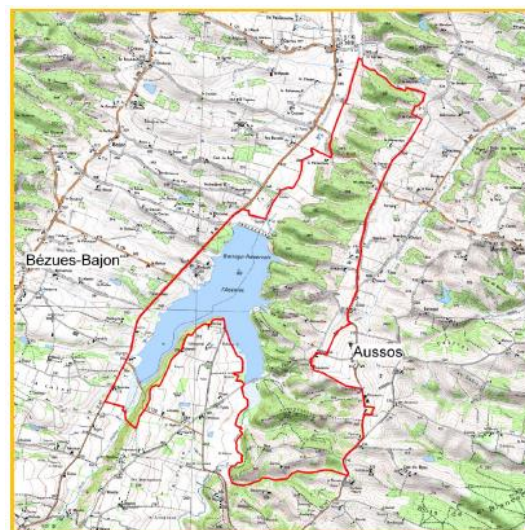
Action de préservation : Réalisation d'un diagnostic et d'un pré-plan de gestion du site (GOG) financé par le Département en vue de la préservation et de valorisation de la queue du lac

Action de valorisation : mise en place de panneaux d'information ENS (Département) et réalisation de diverses animations environnementales (Département)

Création d'un sentier parcours santé doublé avec parcours de course d'orientation (service sport nature / hors financement ENS)

Action d'accompagnement : Création en cours d'un Comité de gestion du site

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :



² Les parcelles notées propriétés de la CACG sur la carte ci-contre appartiennent en réalité au Conseil Départemental.

Action de préservation : Rédaction du Plan de gestion ENS et réalisations d'inventaires, matérialisation de la zone de quiétude. Mise en place d'une placette de suivi flore, oiseau, lépidoptère (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons). Plusieurs parcelles du coteau sont engagées en MAEc et en charte Natura 2000 (ADASEA 32 : animation Natura 2000).

Action de Valorisation : Etude d'un schéma d'accueil du public, réalisation d'une vidéo de communication. Animations régulières CPIE 32 (1 à 2 fois/an) avec les scolaires, les BTSA GPN/ CS, et le Grand public.

Action d'accompagnement : réunions du Comité de gestion et ateliers de travail. Lettre d'information pour les propriétaires forestiers (ADASEA 32 : animation Natura 2000).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Oui.

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui.

3.1.3 Coteaux du Lizet

Surface : 108,70 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I «Coteaux du Lizet et de l'Osse » ; ZSC « Coteaux de Lizet et de l'Osse vers Montesquiou »

Principaux enjeux identifiés :

Cortège faunistique et floristique des coteaux secs calcaires, richesse entomologique (lépidoptères et odonates notamment), nombreuses espèces d'orchidées

Menaces identifiées :

Abandon du pastoralisme et fermeture des milieux
Pratiques agricoles, Retournement des prairies, suppression des éléments du bocage
Pratiques sylvicoles, défrichement
Dégradation des zones humides (drainage, comblement, etc.)
Fréquentation : dérangement, piétinement

Acteurs concernés :

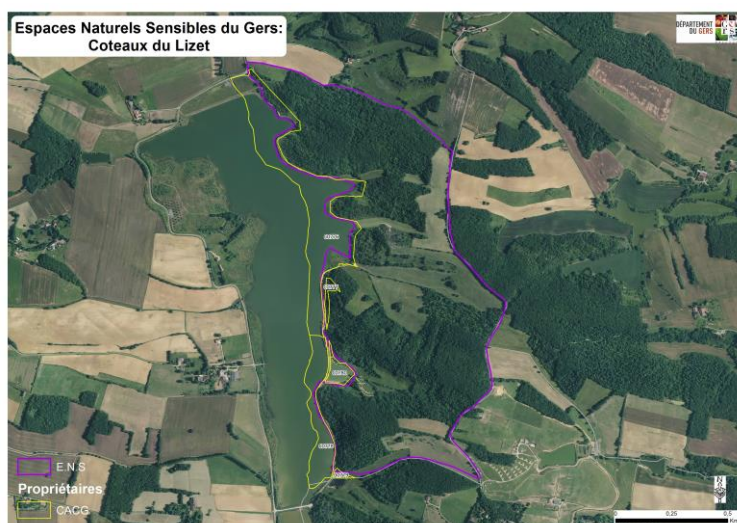
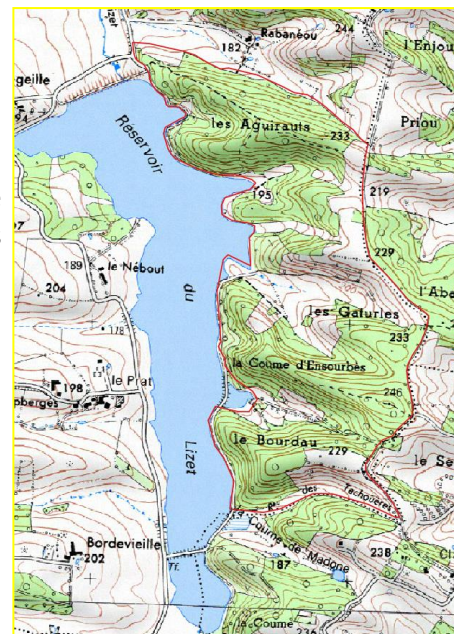
Conseil Départemental du Gers (propriétaire du lac 4,51 ha)³
Commune de Montesquiou (propriétaire)
Propriétaires privés
ADASEA (structure animatrice Natura 2000)

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Préservation de milieux dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB du site Natura 2000 (bail à clause environnementale sur pelouses sèches, prairies naturelles et mares à Cistude)
Action de valorisation : Mise en place de panneaux d'information ENS (Département)

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : plusieurs parcelles du coteau engagées en MAEc et en charte Natura 2000 (ADASEA 32 : animation Natura 2000). Suivi botanique d'une placette de pelouses sèches réalisé dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation de stations de pelouses sur le Site Natura 2000 (ADASEA32 : Animation Natura 2000).
Action de Valorisation : animations régulières CPIE 32 (1 à 2 fois/an) avec les scolaires, les BTSA GPN/ CS, et le Grand public.
Action d'Accompagnement : appui technique de la commune de Montesquiou pour le développement de leur projet de maison de l'environnement et de sentier de découverte pédagogique.



^{3 3} Les parcelles notées propriétés de la CACG sur la carte ci-dessus appartiennent en réalité au Conseil Départemental.

Mise en place d'un comité de gestion ENS : non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : non

3.1.4 Etang du Moura

Site retenu pour la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales dans le cadre du projet de déviation de Barcelonne du Gers.

Surface : 169 ha

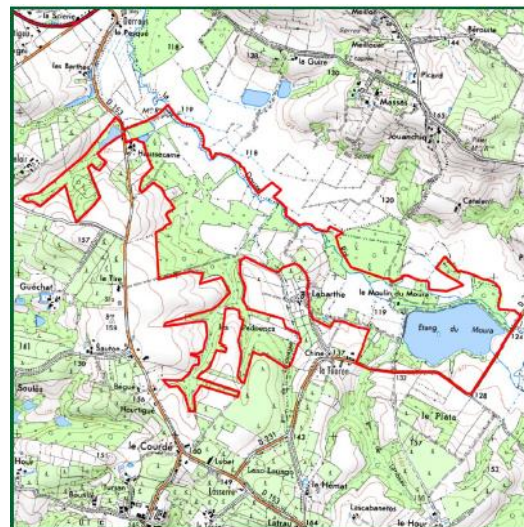
Statut de protection et inventaires

ZNIEFF I «Etang du Moura et milieux bocagers environnant la Douze »
ZSC « Etangs d'Armagnac »

Principaux enjeux identifiés :

Héronnière multispécifique, halte migratoire et zone d'hivernage importante pour les oiseaux, nidification de passereaux paludicoles, présence du Pique-prune et de la Cistude d'Europe, cortège floristique des zones humides.

Compensation de la destruction de zone humide et d'habitat du Cuivré des Marais par la déviation de Barcelonne du Gers

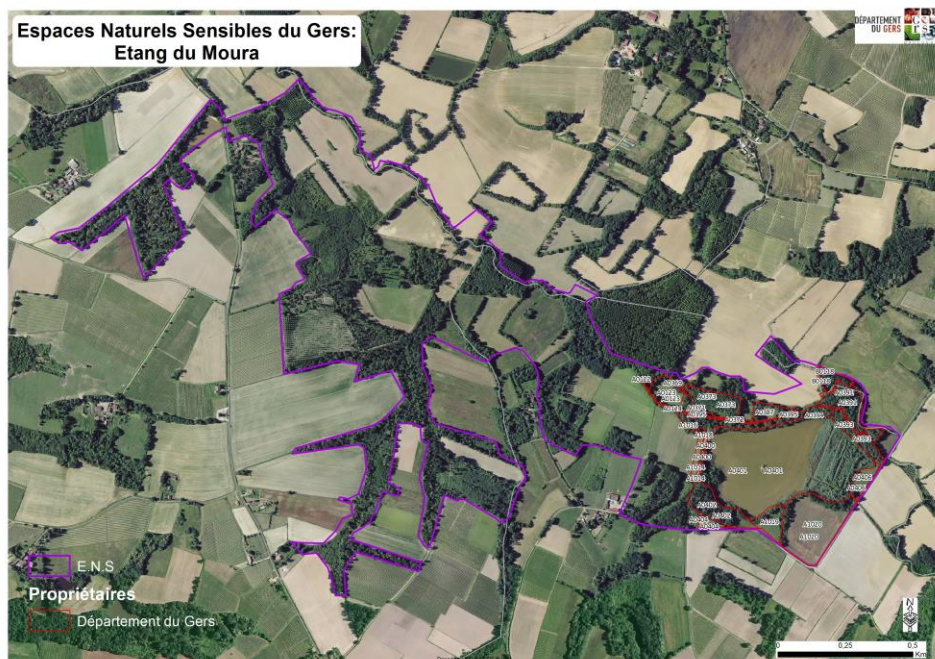


Menaces identifiées :

Fréquentation (dérangement, piétinement)
Entretien des berges (destruction de la héronnière)
Dynamique de végétation (fermeture des berges)
Etat des ouvrages hydrauliques
Dégradation des zones humides (comblement, drainage, etc.)
Espèces envahissantes
Gestion hydraulique et envasement de l'étang
Dégradation de la qualité des eaux

Acteurs concernés :

Conseil Départemental (propriétaire de 35 ha)
Propriétaires privés
ONF (gestionnaire de la forêt du Département avec intégration des enjeux environnementaux)
ADASEA 32 (CATZH - structure animatrice Natura 2000)



Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Actions de préservation : acquisition du site (37 ha), rédaction d'un plan de gestion, travaux de restauration hydraulique, travaux de restauration du moulin, travaux d'entretien (Département), passation d'un bail environnemental avec un agriculteur pour l'entretien de 5,25 ha de prairies (Département/ADASEA) et

contractualisation d'une MAEC sur ces prairies (ADASEA32). Réalisation d'inventaires et études complémentaires (CPIE, CEN, GOG). Diagnostics, plan de gestion et suivi d'un étang et de prairies humides situés en aval de l'étang du Moura (CATZH32).

Signature d'une charte Natura 2000 (Département), réserve de chasse et de pêche

Action de valorisation : mise en place de panneaux d'information ENS et réalisation d'animations (Département).

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : Suivi des populations d'espèces protégées, réalisation d'analyses d'eau et d'inventaires botanique, inscription de la parcelle au régime forestier, mise en place d'une convention d'étude scientifique. Réalisation de travaux d'entretien. Travaux de restauration de la roselière. Signature convention Havre de paix Loutre. Mise en place d'une placette de suivi flore, oiseau, lépidoptère (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons). Cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons). Suivi avifaune par le GOG. Animation Natura 2000 (ADASEA32) : suivis de parcelles à Fritillaire pintade (aval étang) en coordination avec le CBNPMP, suivi drone en 2021, prairies engagées en MAEC. Chantiers d'arrachage de jussies exotiques sur un étang en aval du Moura (CATZH32) et suivis.

Action de valorisation : Réalisation d'une étude et mise en œuvre du schéma d'accueil du public ainsi que des travaux d'aménagement d'accueil du public, appel à projet pour la valorisation d'une parcelle. Réalisation d'une vidéo de communication. Réalisation de travaux de restauration du moulin et de la pisciculture. Signature d'une convention pour la pêche de l'étang. Animation Natura 2000 (ADASEA32) : Balade nature pour le grand public par le CPIE Pays Gersois. Visite terrain avec les étudiants en masters de l'Université Jean Jaurès de Toulouse. Dans le cadre d'un séminaire du réseau des ADASEA de France : Visite de l'observatoire. Visite du site lors de l'atelier de l'ARB Occitanie et du CBNPMP sur les Espèces Exotiques envahissantes.

Action d'accompagnement : Signature de la charte Natura 2000 et de la convention Havre de paix Loutre.

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Oui

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui (à renouveler)

3.1.5 Forêt de Sérilhac

Surface : 149 ha

Statut de protection et inventaires :

Aucun

Principaux enjeux identifiés :

Unité forestière importante, population de Cistude d'Europe en limite orientale de répartition régionale, cortège d'odonates, flore forestière

Menaces identifiées :

Pratiques sylvicoles non adaptées

Fréquentation : dérangement, piétinement

Dégradation des habitats de la Cistude d'Europe (zones de ponte, d'alimentation et d'hivernage)

Acteurs concernés :

Conseil Départemental du Gers (propriétaire 57,26 ha)

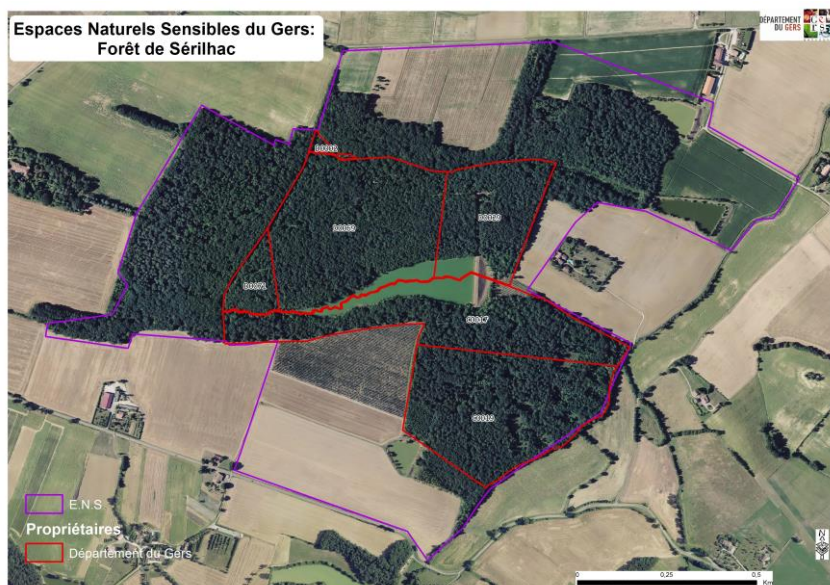
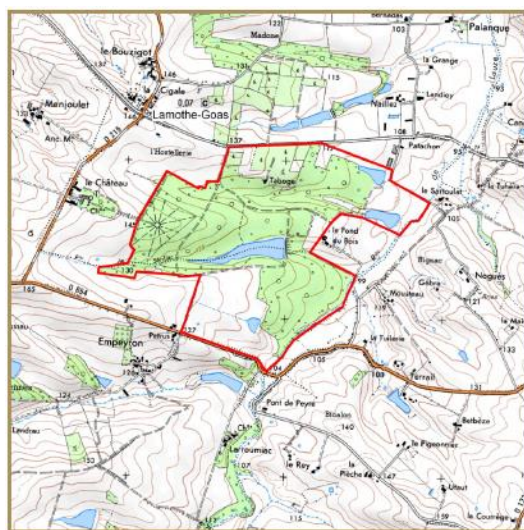
Propriétaires privés

ONF (gestionnaire de la forêt du Département avec intégration des enjeux environnementaux)

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

En partie propriété du Conseil Départemental, soumis au régime forestier et géré par l'ONF : gestion en futaie irrégulière et chemin interdit à la circulation
Action de valorisation : Mise en place de panneaux d'information ENS et réalisation d'animations (Département)

Actions de préservation : Étude pour la remise en état du barrage (Département), Étude sur la Cistude (CPIE)



Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : Réalisation d'étude d'ouvrage hydraulique (Arasement Digue, VTA, Rapport Surveillance) et d'étude d'Espèce Protégée (Cistude).

Action de valorisation : réalisation d'une vidéo de communication

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.1.6 Tunnel de Pomiro

Surface : 2,2 ha

Statut de protection et inventaires :

Aucun

Principaux enjeux identifiés :

Gîte à chiroptères avec des effectifs élevés

Menaces identifiées :

Dérangement

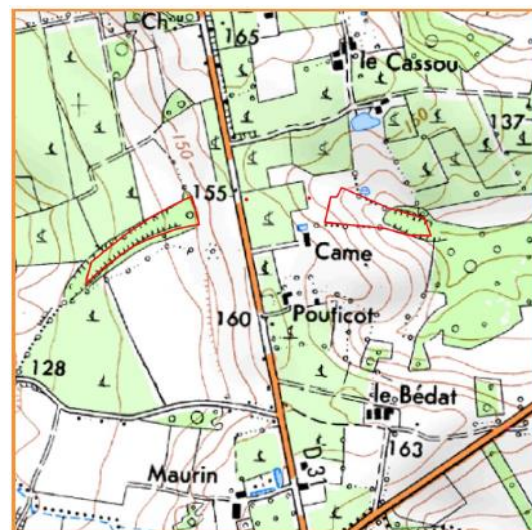
Dégradation des terrains de chasse (utilisation de produits phytosanitaires dans les espaces agricoles, arasement des haies, défrichement, etc.)

Acteurs concernés :

Conseil Départemental du Gers (propriétaire)

Conservatoire des espaces naturels (CEN) d'Occitanie

Groupe Chiroptères Midi Pyrénées (GCMP) : convention avec le Département pour le suivi des populations et la définition de préconisations



Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Convention de gestion entre le CEN Occitanie et le Conseil départemental pour la protection du tunnel

Action de préservation : Fermeture du tunnel par des grilles

Action de valorisation : Réalisation d'un panneau d'information ENS (non mis en place, en attente de la définition du tracé de verte)

Actions d'acquisition de connaissance : Suivi des populations de chauves-souris (GCMP)

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : Suivi des populations de chauves-souris, réalisation de travaux de gestion et mise en place du plan de gestion et d'action issu de ce plan.

Action de valorisation : organisation de la nuit internationale des chauves-souris, réalisation d'une vidéo de communication.



Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui

3.1.7 Parcelle de Merlère

Parcelle acquise au titre de la mise en œuvre de mesures compensatoires environnementales dans le cadre du projet de déviation de Barcelonne du Gers.

Surface : 3,75 ha

Statut de protection et inventaires :

Aucun

Principaux enjeux identifiés :

Mise en œuvre de mesure compensatoire environnementale (déviation de Barcelonne du Gers)
Population d'Agrion de Mercure et Cuivré des Marais



Menaces identifiées :

Pollutions diffuses
Prélèvements en eau
Fermeture des milieux
Espèces envahissantes

Acteurs concernés :

Conseil Départemental du Gers (propriétaire)

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Action de préservation : Acquisition de la parcelle par le service infrastructures du Conseil Départemental (à la base pour réaliser une extraction de matériaux) et transfert au service ENS dans un but de préservation/compensation. Gestion conservatoire : entretien annuel de la végétation des ruisseaux et de la prairie. Inventaires et suivis des espèces. Travaux de restauration écologique (création mares et haies).

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Actions de préservation : Réalisation de travaux d'entretien et d'une convention d'entretien par pâturage. Suivi des populations d'espèces protégées.

Actions de valorisation : réalisation d'une vidéo de communication.



Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

Le tableau suivant permet de dresser la synthèse du bilan des actions menées sur les sites départementaux et permettra d'évaluer les actions engagées. Il précise le stade de réalisation des actions envisagées en 2017. Pour ce faire, nous avons considéré pour faciliter la compréhension qu'une action démarrée était considérée comme une action réalisée (il sera alors indiqué en complément que l'action est commencée).

Il précise les financements réalisés en anticipation du bilan financier. L'apport de la politique ENS sur les différents sites a fait l'objet d'une classification en 4 niveaux : nul, faible, moyen, fort. Cette classification a été réalisée en tenant compte des critères d'évaluation définis en annexe du SDENS 2017-2021 (nombre de dossiers traités/total, nombre d'hectares acquis / total, nombre de comités de gestion de sites / nombre total de site, volume financier engagé par le département / recettes TA (ex-TDENS)).

Si ce niveau d'apport évalué de la politique ENS a été défini sans véritable critère scientifique de distinction, on peut résumer les différents niveaux apports de la politique ENS comme ceci :

- Apport nul : aucune action n'a été portée sur le site par le Département ou avec des financements du Département que le site est recensé des actions ou n'en est pas recensé sur la période.
- Apport faible : des actions ont été portées ou cofinancées par le Département, mais sans plus-value significative par rapport à la préservation ou la valorisation du site, qu'elle soit portée par ailleurs ou non par un autre gestionnaire.
- Apport moyen : des actions ont été portées ou cofinancées par le Département sur le site et ont permis de porter partiellement sans les atteindre totalement les objectifs du site (actions cibles), qu'elle soit portée par ailleurs ou non par un autre gestionnaire.
- Apport fort : les actions portées ou cofinancées par le Département sur le site ont permis d'atteindre globalement les objectifs du site et/ou en font le principal acteur de sa préservation et/ou de sa valorisation.

Rappelons que le critère nombre de sites labellisés / nombre total de sites ne peut être appliqué, puisque aucun site n'a fait l'objet d'une labellisation.

A également été ajouté un critère lié à l'effectivité de la politique ENS dans la protection du site. Il s'agit de déterminer si d'autres politiques publiques ont participé à la protection et à la valorisation du site et d'estimer le cas échéant, dans quelle mesure la politique ENS a apporté un plus dans la préservation du site. C'est dans ce cadre que nous préciserons si d'autres financements ont été engagés.

3.1.8. Bilan de synthèse des sites prioritaires départementaux

Un code couleur orange sera utilisé pour faire ressortir les sites ENS pour lesquels la politique ENS a eu un impact fort en termes d'actions engagées et de montant financier concernés sur la période 2017-2021. Il en sera de même en partie 3.2.22 dans le bilan de synthèse des sites prioritaires non départementaux et dans la partie 3.3.12 relative au bilan de synthèse des sites non prioritaires.

Tableau : Bilan des actions engagées sur les sites ENS départementaux

Sites ENS	Actions menées sur la période 2017-2021 sur les ENS	Bilan des actions envisagées et de leur réalisation	Objectifs stratégiques concernés par les actions menées	Part financements ENS reçus	Autres financements reçus	Mise en œuvre d'un comité de gestion	Apport de la politique ENS (nul, faible, moyen, fort)
Forêt de Saint-Blancard	Action de valorisation : réalisation d'une vidéo de communication	- Protection de la partie du site non acquise (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Elaboration et application d'un plan de gestion : non réalisée dans le cadre des ENS mais intégré dans le cadre du document d'aménagement forestier - Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles : réalisée hors politique ENS (document d'aménagement forestier) - Sensibilisation des propriétaires et/ou exploitants forestiers : non réalisée - Organisation et canalisation de la fréquentation : non réalisée - Sensibilisation des usagers : non réalisée - Amélioration des connaissances : non réalisée	Valoriser	–	–	Non	Faible
Coteaux et lac de l'Astarac	Action de préservation : Rédaction du Plan de gestion ENS et réalisations d'inventaires, matérialisation de la zone de quiétude. Mise en place d'une placette de suivi flore, oiseau, lépidoptère (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons). Plusieurs parcelles du coteau sont engagées en MAEc et en charte Natura 2000 (ADASEA 32 : animation Natura 2000). Action de Valorisation : Etude d'un schéma d'accueil du public, réalisation d'une vidéo de communication. Animations régulières CPIE 32 (1 à 2 fois/an) avec les scolaires, les BTSA GPN/CS, et le Grand public. Action d'accompagnement : réunions du Comité de gestion et ateliers de travail. Lettre d'information pour les propriétaires forestiers (ADASEA 32 : animation Natura 2000).	- Rédaction du plan de gestion : réalisé - Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Organisation et canalisation du public, sensibilisation des usagers : partie étude réalisée - Mise en défense des queues du lac (zones de quiétude) : réalisée - Maintien de la qualité des eaux et des niveaux d'eau selon les exigences des espèces : réalisée (gestion CACG) - Aménagement du site pour l'accueil du public et sa valorisation : partie étude réalisée - Entretien raisonné des ripisylves et boisements, gestion de la dynamique de végétation : non réalisée - Suivi de la héronnière et amélioration des connaissances : réalisée	Préserver Valoriser Accompagner	10,22 %	ADASEA32 CPIE32 Région Occitanie Europe	Oui	Moyen
Coteaux du Lizet	Action de préservation : plusieurs parcelles du coteau engagées en MAEc et en charte Natura 2000 (ADASEA 32 : animation Natura 2000). Suivi botanique d'une placette de pelouses sèches réalisé dans le cadre de l'évaluation de l'état de conservation de stations de pelouses sur le Site Natura 2000 (ADASEA32 : Animation Natura 2000). Action de Valorisation : animations régulières CPIE 32 (1 à 2 fois/an) avec les scolaires, les BTSA GPN/CS, et le Grand public. Action d'Accompagnement : appui technique de la commune de Montesquiou pour le développement de leur projet de maison de l'environnement et de sentier de découverte pédagogique.	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Gestion de la dynamique de végétation : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles et forestiers : non réalisée - Organisation et canalisation du public, sensibilisation des usagers : en cours - Aménagement du site pour l'accueil du public et sa valorisation : en cours	Préserver Valoriser Accompagner	-	-	Non	Faible
Forêt de Sérilhac	Action de préservation : Réalisation d'étude d'ouvrage hydraulique (Arasement Digue, VTA, Rapport Surveillance) et d'étude d'Espèce Protégée (Cistude). Action de valorisation : réalisation d'une vidéo de communication	- Protection de la partie du site non acquise (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Elaboration et application d'un plan de gestion : non réalisée - Mise en place de panneaux d'informations sur les interdictions : non réalisée - Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles : réalisée - Organisation et canalisation de la fréquentation : non réalisée - Etude sur la population de Cistude d'Europe : réalisée	Préserver Valoriser	8,61 %	–	Non	Moyen

Sites ENS	Actions menées sur la période 2017-2021 sur les ENS	Bilan des actions envisagées et de leur réalisation	Objectifs stratégiques concernés par les actions menées	Part financements ENS reçus	Autres financements reçus	Mise en œuvre d'un comité de gestion	Apport de la politique ENS (nul, faible, moyen, fort)
Tunnel de Pomiro	Action de préservation : Suivi des populations de chauves-souris, réalisation de travaux de gestion et mise en place du plan de gestion et d'action issu de ce plan. Action de valorisation : organisation de la nuit internationale des chauves-souris, réalisation d'une vidéo de communication	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : réalisée - Sensibilisation des propriétaires : non réalisé - Rédaction et application d'un plan de gestion : réalisé - Maîtrise de la dynamique de fermeture des milieux : réalisé - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver Valoriser	3,42 %	–	Non	Fort
Parcelle de Merlière	Actions de préservation : Réalisation de travaux d'entretien et d'une convention d'entretien par pâturage. Suivi des populations d'espèces protégées. Actions de valorisation : réalisation d'une vidéo de communication	Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver Valoriser	2,86 %	–	Non	Moyen
Étang du Moura	Action de préservation : Suivi des populations d'espèces protégées, réalisation d'analyses d'eau et d'inventaires botanique, inscription de la parcelle au régime forestier, mise en place d'une convention d'étude scientifique. Réalisation de travaux d'entretien. Travaux de restauration de la roselière. Signature convention Havre de paix Loutre. Mise en place d'une placette de suivi flore, oiseau, lépidoptère (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons). Cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons). Suivi avifaune par le GOG. Animation Natura 2000 (ADASEA32) : suivis de parcelles à Fritillaire pintade (aval étang) en coordination avec le CBNPMP, suivi drone en 2021, prairies engagées en MAEc. Chantiers d'arrachage de jussies exotiques sur un étang en aval du Moura (CATZH32) et suivis. Action de valorisation : Réalisation d'une étude et mise en œuvre du schéma d'accueil du public ainsi que des travaux d'aménagement d'accueil du public, appel à projet pour la valorisation d'une parcelle. Réalisation d'une vidéo de communication. Réalisation de travaux de restauration du moulin et de la pisciculture. Signature d'une convention pour la pêche de l'étang. Animation Natura 2000 (ADASEA32) : Balade nature pour le grand public par le CPIE Pays Gersois. Visite terrain avec les étudiants en masters de l'Université Jean Jaurès de Toulouse. Dans le cadre d'un séminaire du réseau des ADASEA de France : Visite de l'observatoire. Visite du site lors de l'atelier de l'ARB Occitanie et du CBNPMP sur les Espèces Exotiques envahissantes. Action d'accompagnement : Signature de la charte Natura 2000 et de la convention Havre de paix Loutre.	- Protection de la partie du site non départementale (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Rédaction et application d'un nouveau plan de gestion : non réalisée - Maintien de la qualité des eaux et des niveaux d'eau selon les exigences des espèces : réalisé - Aménagement du site pour l'accueil du public et sa valorisation : réalisé - Entretien des ouvrages hydrauliques : réalisée - Travaux de valorisation du moulin et de la pêche : réalisé (commencée pour la pêche) - Création de mares, plantation de haies : réalisé - Développer les animations environnementales : réalisé (commencée) - Entretien raisonné des ripisylves et boisements, gestion de la dynamique de végétation : réalisé - Suivi de la héronnière, de la Cistude d'Europe et amélioration des connaissances : réalisée	Préserver Valoriser Accompagner	50,96 %	ADASEA32 CPIE32 Région Occitanie Europe	Oui	Fort

3.2 Sur les 21 autres sites prioritaires

3.2.1 Pelouse de Molère et bois d'Allègre

Surface : 8.6 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Landes et Coteaux d'Ornézan à Traversères »,
ZNIEFF II « Coteaux du Gers d'Aries-Espénan à Auch ».

Principaux enjeux identifiés :

Richesse en orchidées, dont 2 espèces connues seulement dans cette localité (Orchis papillon et Ophrys à grandes fleurs).

Menaces identifiées :

Abandon du pastoralisme et fermeture des milieux. Pratiques agricoles.

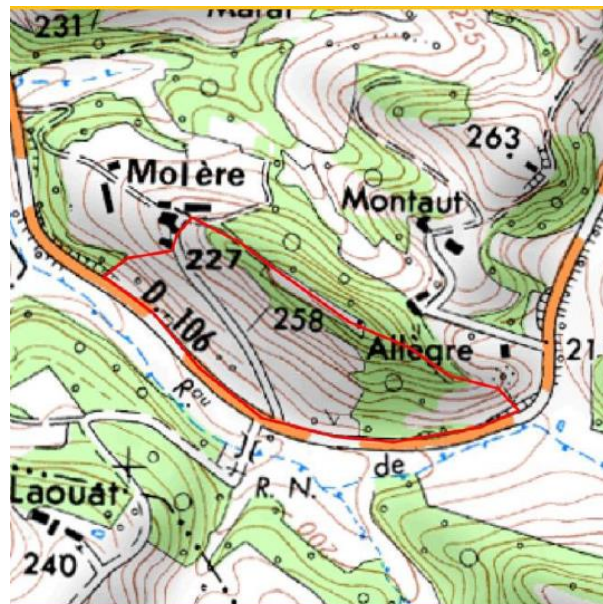
Niveau de menace jugé élevé (fermeture du milieu).

Acteurs concernés :

Le Propriétaire privé

L'association botanique gersoise (gestionnaire)

Le Département (co-financeur)



Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Actions de préservation : Signature d'une convention de 5 ans entre le propriétaire et l'association botanique Gersoise pour la restauration de 3,5 ha de pelouse (enfrichée) et le suivi de celle-ci. Suivis botaniques, papillon de jour, orthoptères et fonge.

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Actions de préservation : Travaux de restauration (co-financé par le Département) et inventaires et suivis par l'association botanique 32.

- mise en place clôture électrique (troupeau de brebis pour pâturage de juillet à octobre) ...
- suivis des placettes et ensemble de la parcelle, inventaires botaniques, phytosociologiques et entomologiques...

Mise en place d'une placette de suivi flore, oiseau, lépidoptère : 1^{er} passage en 2021 2nd passage prévu en 2025 (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons co-financé par le Département). Cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation.

Actions de valorisation : support de formation interne des salariés de l'ADASEA à la démarche Pâtur'Ajuste par SCOPELA en 2019.

Action d'accompagnement : Rédaction et proposition d'un bail rural à clause environnementales en mai 2019 entre le propriétaire et un éleveur pour favoriser une gestion durable de la parcelle (ADASEA 32 : dans le cadre du programme Urbaflore). Malheureusement, l'éleveur n'a pas donné suite du fait de la non-rentabilité à remettre en place chaque année une clôture. Proposition par l'ADASEA 32 de financement de la mise en place de clôtures fixes auprès de la DREAL dans le cadre du Plan de Relance en 2021 (projet non retenu). Recherche d'un nouvel éleveur en 2021 prêt à gérer la pelouse de Molère en lien avec la SAFER (ADASEA32 : dans le cadre du programme Urbaflore).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.2.2 Site paléontologique de Campane

Surface : 5 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Landes et Coteaux d'Ornézan à Traversères », ZNIEFF II « Coteaux du Gers d'Aries-Espéran à Auch ».

Principaux enjeux identifiés :

Richesse paléontologique.

Menaces identifiées :

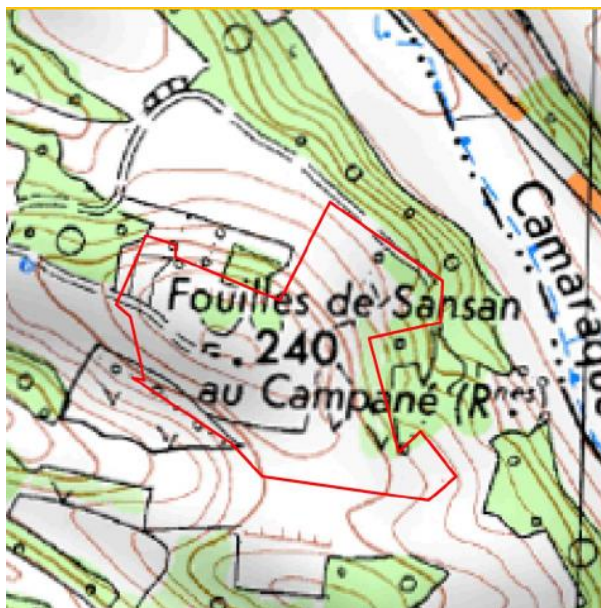
Non renseignées.

Acteurs concernés :

L'Etat (propriétaire)

Le MNHN (affectataire).

Communauté de Communes Val de Gers (compétence de valorisation du site inscrite dans les statuts)



Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Site classé, recherches paléontologiques.

Action de valorisation : Elaboration d'un sentier pédagogique sur le site se prolongeant vers l'Eglise de Sansan (Communauté de Communes Val de Gers)

Action d'accompagnement : Tenue d'un comité de pilotage en mai 2016

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons co-financé par le Département). Inventaires naturalistes opportunistes (Zygaena lavandulae, etc. / NEO).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.2.4 Etang du Barran

Surface : 28 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Etangs, bois et landes de Mayrosse, Barran, Chiro et Marin », ZNIEFF II « l'Isaute et milieux annexes ».

Principaux enjeux identifiés :

Importante population de Cistude d'Europe, flore typique de bords d'étang, mosaïque de zones humides.

Menaces identifiées :

Etat des ouvrages hydrauliques (fuite du déversoir, ensablement de la vidange)

Vente à court terme (étang et parcelles environnantes)

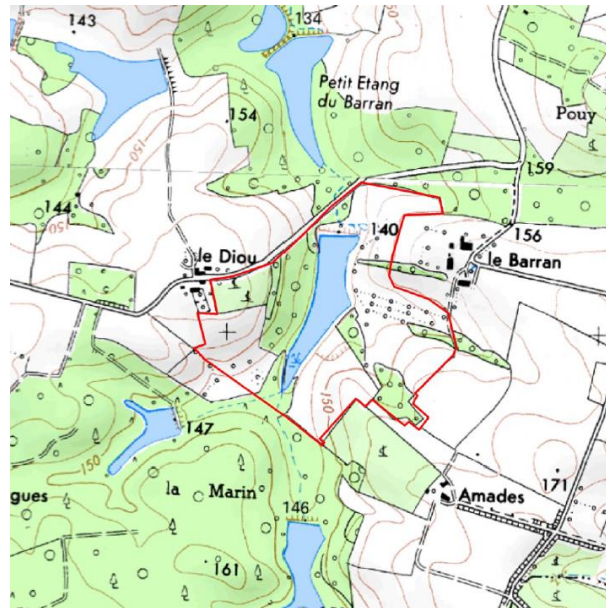
Risque de modification des usages et d'intensification des pratiques (irrigation, retournement de prairies)

Fréquentation (dérangement, piétinement)

Dégradation de la qualité des eaux

Espèces envahissantes

Niveau de menace jugé élevé (vente en cours)



Remarque : la vente n'a pas eu lieu (source ADASEA32)

Acteurs concernés :

Le propriétaire privé

ADASEA32 (CATZH32)

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Action de préservation : Assistance technique de la CATZH32 : diagnostic, plan de gestion et suivi

MAEC sur 3,18 hectares en rive droite vers la queue d'étang (ADASEA32) « Gestion extensive des prairies sèches pâturées avec absence de fertilisation 4 ans sur 5 »

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : renouvellement de la MAEC arrivée à échéance en 2020 (ADASEA32)

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Aucune

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui

3.2.5 Bassin versant du ruisseau de Roumat

Surface : 44 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF II « Réseau hydrographique du Midou et milieux annexes » ;

SIC « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon »

Principaux enjeux identifiés :

Population de Lamproie de Planer

Menaces identifiées :

Curage du ruisseau

Entretien des ripisylves

Fragmentation des continuités aquatiques

Dégradation de la qualité des eaux

Niveau de menace jugé élevé (aménagement du cours d'eau)



Acteurs concernés :

Propriétaires privés

ADASEA du Gers et Landes Nature : structures animatrices Natura 2000

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Aucune

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Aucune

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.2.6. Carrière d'Etang

Surface : 10,3 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF II « réseau hydrographique du Midou et milieux annexes », SIC « réseau hydrographique du Midou et du Ludon ».

Principaux enjeux identifiés :

Colonie nicheuse de Guépriers d'Europe

Menaces identifiées :

Fermeture des milieux
Circulation motorisée (moto-cross/quad)
Fréquentation (dérangement)
Erosion des falaises
Travaux de réhabilitation

Acteurs concernés :

Propriétaire privé (carrier)
GOG (suivi avifaune)
DREAL, DDTM et ONCFS (contrôle de la mise en œuvre cessation d'activité et réhabilitation)

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

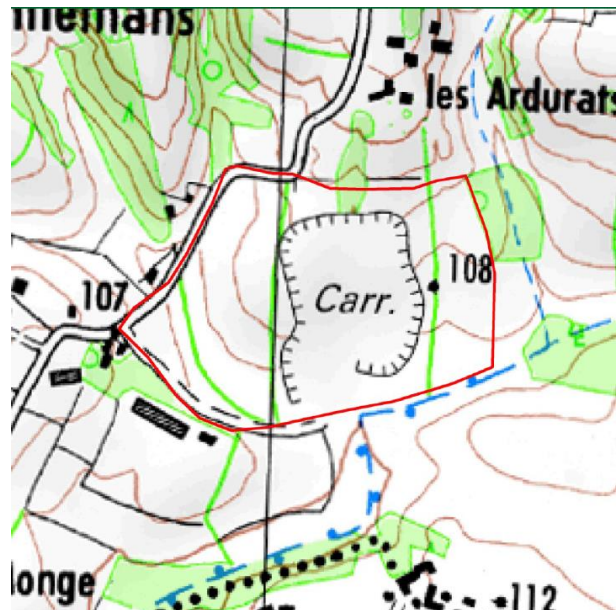
En cours de réhabilitation, accès interdit au public (mais non respecté)
Actions d'accompagnement et de préservation : Animation auprès du propriétaire et des services de l'Etat pour faire évoluer la réhabilitation afin de préserver l'habitat de nidification des guépriers (GOG, ONCFS, Département).
Convention en cours de signature entre le propriétaire et le GOG pour le suivi de l'avifaune afin d'envisager des éventuels travaux complémentaires.
Action d'acquisition de connaissances : Suivi ponctuel et bénévole de l'avifaune (GOG).

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : Réalisation d'un diagnostic écologique et de travaux de restauration de la falaise à Guéprier cofinancé par le Département.

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non



3.2.7 Etang de Perchède

Surface : 61 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Etang de Perchède et bois du château de Pesquidoux », ZNIEFF II « réseau hydrographique du Midou et milieux annexes ».

ZSC « Réseau hydrographique du Midou et du Ludon ».

Principaux enjeux identifiés :

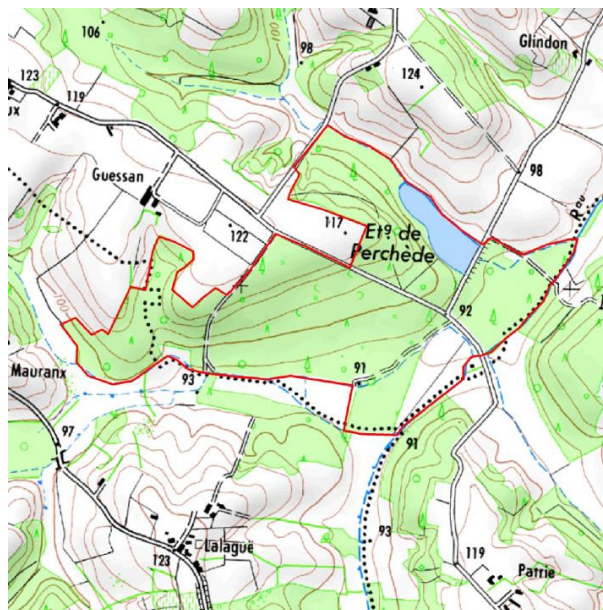
Halte migratoire et zone d'hivernage pour oiseaux, population de Cistude d'Europe, flore patrimoniale.

Menaces identifiées :

Atterrissement de l'étang
Destruction de pontes (parking sauvage)
Gestion hydraulique
Fréquentation (piétinement, dérangement)
Pratiques agricoles
Qualité des eaux

Acteurs concernés :

Commune de Perchède (propriétaire)
Association PIMAO
ADASEA (CATZH, structure animatrice Natura 2000)
Département (accompagne la commune dans le cadre de la politique ENS)
Réseau associatif associé à l'écofête (ADASEA, CPIE, Institution Adour)



Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Action de préservation : Acquisition de 4,5 ha (commune de Perchède, co-financement du Département)
Acquisition complémentaire de 1,5 ha de zone humide (commune de Perchède, co-financement Agence de l'Eau). Restauration de l'étang (ADASEA, CATZH) et entretien (commune de Perchède).
Actions de valorisation : Installation de toilettes sèches (commune de Perchède, co-financement du Département). Sentier découverte du site et Installation de panneaux pédagogiques (commune de Perchède). Création de chemins labélisés par la fédération française de la randonnée pédestre (commune de Perchède). Communication de la commune autour du site avec les acteurs locaux : tables rondes thématiques organisées dans le cadre de l'écofête (agriculture, forêt...). Participation du Département aux différentes manifestations organisées par la commune (pêche de l'étang et éco-fête).
Action d'accompagnement : Assistance technique de la Cellule d'Assistance technique Zones humides (CATZH32)

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de valorisation : Mise en place d'un abri pour l'accueil du public cofinancé par le Département, réalisation de manifestations (écofêtes, écopêches, écopâturage) par l'association PIMAO. Visites CATZH32 de suivi du site. Journée mondiale des Zones Humides en 2019 lors de la vidange de l'étang (commune – CATZH32 – Société gersoise d'archéologie). Accompagnement d'élèves en BTS GPN du lycée Saint-Christophe de Masseube et du lycée agricole de Beaulieu d'Auch (ADASAE32).
Action d'accompagnement : Signature de la Charte N2000 par PIMAO sur les parcelles communales.

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.2.8 Boucle verte de Mauvezin

Surface : 149 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Prairies humides de l'Arrats à Mauvezin », ZNIEFF II « Cours de l'Arrats ».

Principaux enjeux identifiés :

Cortège faunistique et floristique des prairies inondables et du bocage.

Menaces identifiées :

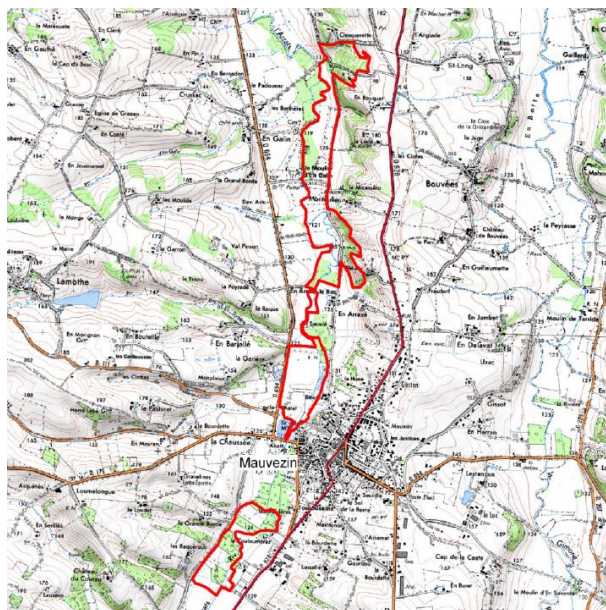
Pratiques agricoles, retournement et mise en culture des zones humides

Plantations artificielles (peupleraies)

Dégradation des zones humides (comblement, drainage, etc.), entretien du réseau hydraulique

Abandon et fermeture des milieux Dépôts sauvages

Fréquentation : dérangement, piétinement Expansion d'espèces envahissantes



Acteurs concernés :

Commune de Mauvezin (propriétaire)

Communauté de communes de Bastides de Lomagne (gestionnaire)

Propriétaires privés

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Actions de valorisation : Création (co-financement du Département) de la Boucle verte (cheminement piéton pédagogique) par la communauté de communes et partenaires (Arbres et Paysages 32, CEN, CPIE, ADASEA, FDAAPPMA, ABG), entretien du sentier pédagogique (Communauté de communes de Bastides de Lomagne)

Actions de préservation : Projet de mesures agro-environnementales des prairies humides en 2012. Restaurations de mares (FDC32).

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Actions de préservation : réalisation d'inventaires naturalistes opportunistes + suivis annuels *Lycaena dispar* (NEO). 92 ha de prairies inondables engagées en Mesures Agri-Environnementales (ADASEA32). Territoire du Projet de valorisation du foin (ADASEA32 partenariat CA32), 6,6 ha de prairies inondables restaurées dans le cadre de l'appel à projet restauration des prairies à Jacinthe de Rome (action régionale portée par le CBNPMP, financée par l'AEAG, animateur local : ADASEA 32).

Actions de valorisation : entretien du sentier pédagogique (Communauté de communes de Bastides de Lomagne).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.2.9 Bords du Gers de Lectoure à Castéra-Lectourois

Surface : 294 ha

Statut de protection et inventaires :

Aucun

Principaux enjeux identifiés :

Cortège faunistique et floristique des prairies inondables et du bocage

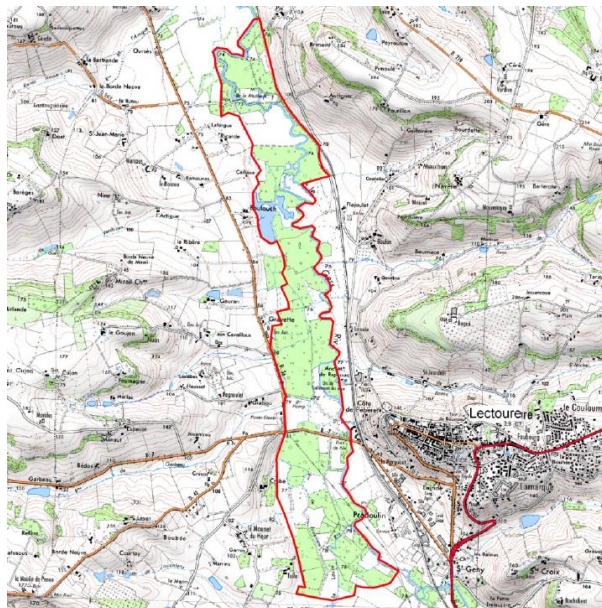
Menaces identifiées :

Pratiques agricoles, retournement et mise en culture des zones humides

Plantations artificielles (peupleraies)

Dégradation des zones humides (comblement, drainage, etc.), entretien du réseau hydraulique

Abandon et fermeture des milieux



Acteurs concernés :

Propriétaire privé

CEN Occitanie (propriétaire et gestionnaire de 4,5 ha)

Département (co-financeur de l'acquisition du CEN)

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Action de préservation : Assistance technique de la CATZH sur la partie gérée par l'ONF, Programme régional Jacinthe romaine, parcelle propriété et gérée par le CEN Occitanie (1,2 ha), acquisition de 4,5 ha de prairies du Crabé à Lectoure (CEN, cofinancé par le Département). Elaboration d'un plan de gestion (CEN, cofinancement de la Région).

Action d'accompagnement : Signature d'une convention entre le CEN et la SAFER.

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Actions de préservation : restauration, gestion et suivis sur les prairies propriétés du CEN Occitanie. 31 ha de prairies inondables engagées en Mesures Agri-Environnementales (ADASEA32). Territoire du Projet de valorisation du foin (ADASEA32 partenariat CA32), 4,3 ha de prairies inondables restaurées dans le cadre de l'appel à projet restauration des prairies à Jacinthe de Rome (action régionale portée par le CBNPMP, financée par l'AEAG, animateur local : ADASEA 32).

Action de valorisation : Concours des pratiques agroécologiques – Prairies 2017 (ADASEA32).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui

3.2.10 Jachères de Ragegat

Surface : 5,2 ha

Statut de protection et inventaires :

Aucun

Principaux enjeux identifiés :

Flore messicole, dont la Nigelle de France.

Menaces identifiées :

Modification des pratiques agricoles

Retournement et mise en culture

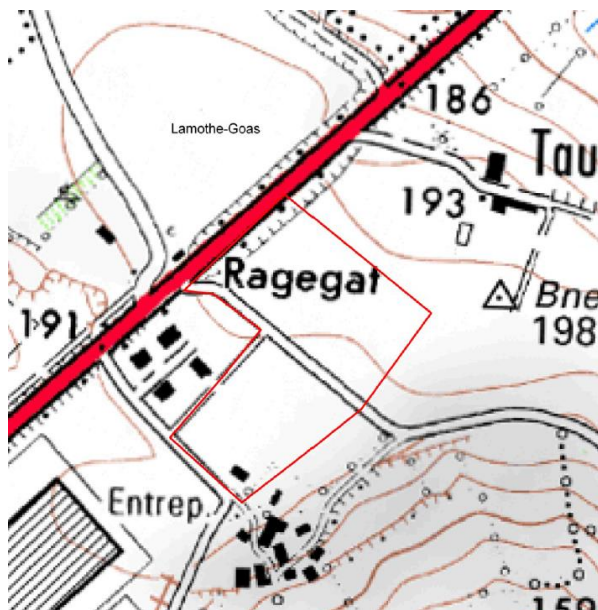
Abandon et fermeture des milieux

Urbanisation

Niveau de menace jugé élevé (pratiques agricoles)

Acteurs concernés :

Propriétaire privé



Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021:

Action de préservation : Programme messicole (ADASEA, Association botanique gersoise et Conservatoire botanique national).

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : Programme messicole (ADASEA, Association botanique gersoise et Conservatoire botanique national).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.2.11 Coteaux de Montégut

Surface : 43 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Coteaux de Montégut », ZNIEFF II « Coteaux du Gers d'Aries Espéran à Auch ».

Principaux enjeux identifiés :

Garrigues à Genêt scorpion et à genêt d'Espagne, Lisières xéro-thermophiles

Liseron de Biscaye, Petite spéculaire

Forte richesse en lépidoptères (Nacré de la filipendule, Azuré du serpolet, Grand nègre des bois) et amphibiens, Coronelle girondine, présence potentielle du Seps strié.

Menaces identifiées :

Remblais

Dépôts sauvages

Fermeture des milieux Quads/moto-cross

Gestion de la végétation sous ligne électrique

Niveau de menace élevé (fermeture, dépôts sauvages, remblais, pratiques motorisées : quads, motos)

Acteurs concernés :

Propriétaires privés.

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Action de préservation : Réalisation d'un diagnostic écologique du site en vue de sa protection vis-à-vis de la pratique des sports motorisés par sa valorisation (Département, à la demande de la commune). Contact des propriétaires dans le cadre de l'étude (Département)

Action d'accompagnement du Pôle Sport Nature du Département envers la commune de Montégut pour le développement de la pratique du VTT et la réalisation de cheminements.

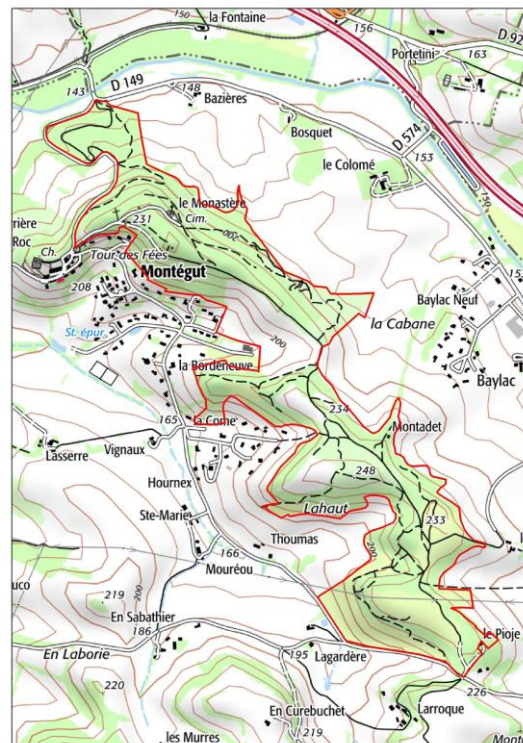
Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : Agrandissement du site, inventaires complémentaires et projet d'actualisation et de finalisation d'un plan de gestion (CEN Occitanie).

Action de valorisation : dans le cadre de la valorisation touristique du GR653 (Voie d'Arles), implantation d'une table d'interprétation du paysage sur le CR de La Ouarde sur les vallées dissymétriques Gersoises, les spécificités paysagères, faunistiques, floristiques et architecturales du Pays d'AUCH.

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non



3.2.12 Zones humides de la Save à l'Isle Jourdain

Surface : 456 ha

Statut de protection et inventaires :

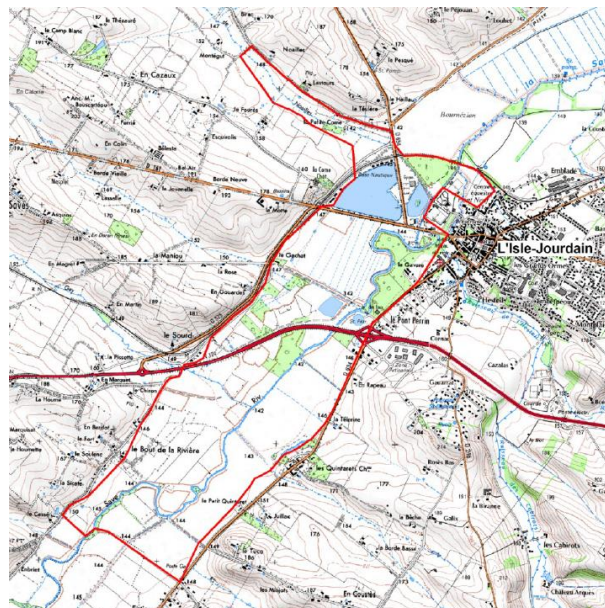
ZNIEFF I « Complexe de zones humides du Gachat »,
ZNIEFF I « Prairies humides du ruisseau de Noailles »
Zone humide d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Principaux enjeux identifiés :

Cortège faunistique et floristique des prairies humides et inondables et du bocage.

Menaces identifiées :

Pratiques agricoles, retournement et mise en culture de zones humides
Fermeture des milieux
Dépôts sauvages
Fréquentation : dérangement, piétinement
Dégradation des zones humides (comblement, drainage, etc.), entretien du réseau hydraulique
Expansion d'espèces envahissantes.



Acteurs concernés :

Commune de l'Isle Jourdain (propriétaire)
Communauté de communes de la Gascogne Toulousaine (propriétaire)
DREAL Occitanie (propriétaire)
SYGE SAVE (propriétaire)
Propriétaires privés,
ADASEA32 (CATZH du Gers)
Associations de sports et loisirs

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Actions de préservation : Mesures agro-environnementales (MAE) dans le cadre du plan d'action territorial (PAT) Boulouze ; MAE prairies humides (2012-2013) dans le cadre de l'AAP Région/DRAAF portées par la CATZH32 ; MAE Zone Humide de l'Isle Jourdain (2015-2018) dans le cadre du Contrat pluriannuel de Milieux de l'Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG) et portées par la Communauté des Communes de la Gascogne Toulousaine ;

Acquisition par la commune de prairies et bois humides et mise en place de 2 Baux ruraux à clauses environnementales en 2009 ; Acquisition par la communauté de communes (13,5 ha) en 2010 de terres arables converties en 2012 en prairies lors de l'AAP AEAG « Acquérir les zones humides pour mieux les préserver » et mise en place d'un bail rural à clauses environnementales en 2016 ;

Plan de gestion en cours de rédaction à partir de 2020 lié à la zone humide prioritaire (ZHP) en vue d'une reconnaissance en zone humide d'intérêt environnemental particulier (ZHIEP).

Actions de valorisation : Création d'un sentier de découverte et mise en place de panneaux pédagogiques (commune et communautés de communes, co-financement du Département à la commune). Création d'un livret de découverte de la zone humide (commune de l'Isle-Jourdain, co-financement du Département).

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : MAE Zone Humide de l'Isle Jourdain pérennisées (2018-2025) dans le cadre de l'AAP Région/DRAAF et portées par la CATZH32 ; Elaboration et mise en œuvre du contrat pluriannuel 2015-2020 entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Communauté des Communes de la Gascogne toulousaine pour la préservation des zones humides de la Save à l'Isle Jourdain (468 ha) : actions d'amélioration des connaissances, de restauration écologique et hydraulique. Inventaires naturalistes complémentaires 2017-2018 (avifaune (GOG) amphibiens (CATZH32), chiroptères (CEN Occ), odonates et mammifères (CPIE32). Mise en place d'un comité de gestion et rédaction d'un plan d'actions par la CATZH32 en coordination avec le Syndicat de gestion de la Save à partir de 2019. Acquisition foncières par le Syndicat de gestion de la Save et travaux de restauration (cofinancé par le Département) à partir de 2021. Inventaires floristiques détaillés et prélèvement de biomasse pour analyses fourragères en 2021 de 2 prairies inondables de l'ENS dans le cadre du programme de Valorisation des Prairies Naturelles Inondables mené par l'ADASEA du Gers en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gers, INRAE et la Fédération des CUMA. La commune de l'Isle-Jourdain est labellisée "Territoire engagé pour la nature" par l'ARB (période 2021/2023) et en cours d'ABC (période 2021/2022, financé par l'OFB à 60%). Inventaires naturalistes dans le cadre de l'ABC (NEO).

Action de valorisation : Création d'un sentier pédagogique autour du lac par la Commune de L'Isle-Jourdain (cofinancé par le Département hors politique ENS, dans le cadre de l'Ingénierie territoriale). Balade nature en 2021 dans le cadre de l'ABC (NEO).

Action d'accompagnement : ateliers de co-construction du plan de gestion avec les acteurs du site, organisés par la CATZH32 en coordination avec le Syndicat de rivière de la Save. Conseils de gestion et accompagnement dans la restauration auprès des acteurs (agriculteurs, particuliers, collectivités) du site par la CATZH32 en coordination avec le Conseil Départemental du Gers et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Oui

Mise en place d'un plan de gestion ENS : En cours

3.2.13 Site paléontologique de Montréal

Surface : 17 ha

Statut de protection et inventaires :

Aucun

Principaux enjeux identifiés :

Richesse paléontologique.

Menaces identifiées :

Aucune

Acteurs concernés :

Ville de Toulouse (propriétaire)

MNHN (exploitant du site)

Propriétaires privés

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Action de valorisation : Aménagement de l'accès au site avec voie d'évitement, carrefour et portail (commune de Toulouse, co-financement du Département)

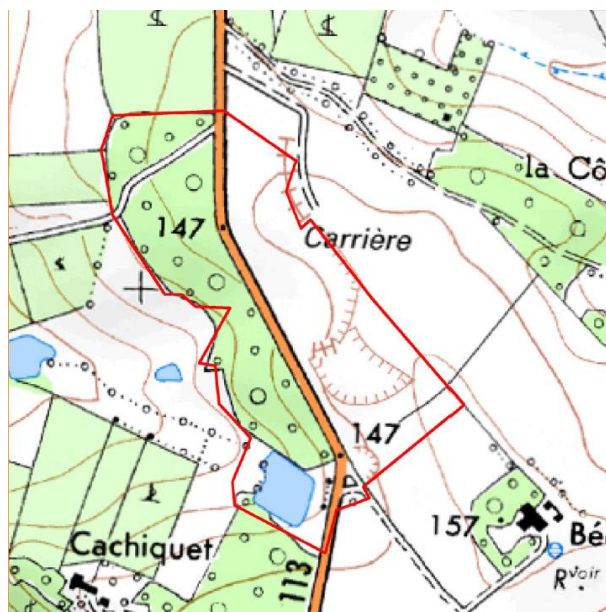
L'action (et l'aide financière départementale) s'inscrivait dans le cadre d'un projet global d'ouverture du site au public comprenant : la couverture des fouilles par un toit métallo-textile de 450 m², l'installation de bungalows (stockage, salle de réunion, sanitaires), l'aménagement de parkings, l'installation de panneaux d'interprétation, l'installation d'une signalétique interne au site. Les installations ont été inaugurées le 10/07/2013.

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Aucune

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non



3.2.14 Bois et prairie de Bousquetara

Surface : 14 ha

Statut de protection et inventaires :

Aucun

Principaux enjeux identifiés :

Importante station de Tulipe sauvage.

Menaces identifiées :

Pratiques agricoles (herbicides et pesticides, travail du sol)

Retournement des prairies et modification de l'usage

Cueillette

Niveau de menace jugé élevé (pratiques agricoles)

Acteurs concernés :

Propriétaire privé.

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

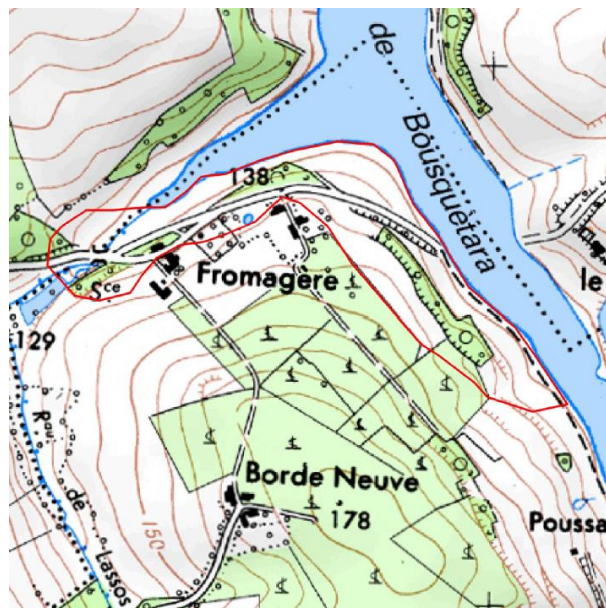
Action de préservation : Programme Tulipes (Conservatoire botanique national, Association botanique gersoise, ADASEA du Gers)

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action d'Accompagnement : Appui technique pour la mise en place d'un panneau d'information sur le Tulipe sauvage par la Fédération de Pêche du Gers

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non



3.2.15 Gravières de Riscle et bords de l'Adour

Surface : 172 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « L'Adour, de Bagnères à Barcelonne-du-Gers », ZNIEFF II « Adour et milieux annexes », ZSC « Vallée de l'Adour ».

Principaux enjeux identifiés :

Milieux associés au fleuve (saligues, bras morts, etc.), cortège faunistique et floristique des grands cours d'eau, espace de mobilité du fleuve, gravières en eau (halte migratoire et hivernage d'oiseaux), présence du Fluteau nageant.

Menaces identifiées :

Déchets enfouis
Plantations de peupliers
Retournement des prairies
Espèces envahissantes
Pollutions diffuses
Prélèvements en eau
Perturbation de la dynamique fluviale

Acteurs concernés :

Institution Adour (propriétaire et gestionnaire)
Propriétaires privés

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

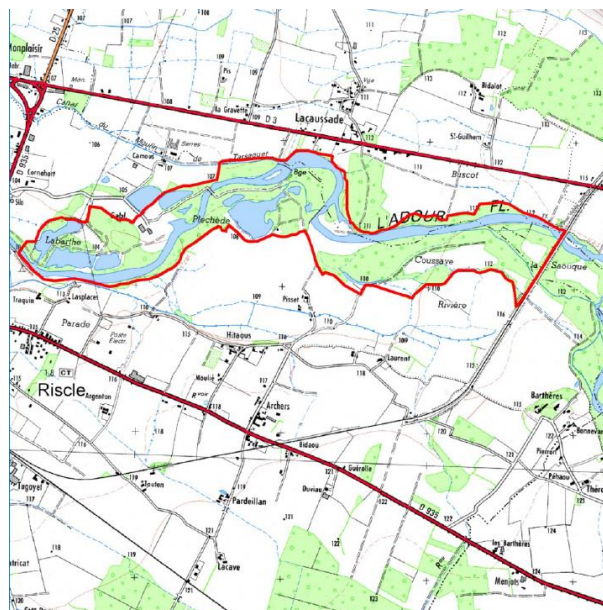
Actions de préservation : Acquisitions foncières (Institution Adour), élaboration d'un plan de gestion (Institution Adour sur fonds propres), études et suivis d'espèces notamment oiseaux et Fluteau nageant, objet plan national d'actions (Institution Adour et GOG)
Actions de valorisation : Aménagement d'observatoires, animations naturalistes, actions d'éducation à l'environnement.

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Actions de préservation : suivi ornithologique (GOG), réalisation diagnostic écologique, foncier, dans le cadre de la stratégie régionale de conservation de la Cistude, production d'une notice « Naturaction », avec l'Institution Adour en partenaire privilégié (NEO).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui



3.2.16 Adour à Jû-Belloc

Surface : 318 ha

Statut de protection et inventaires :

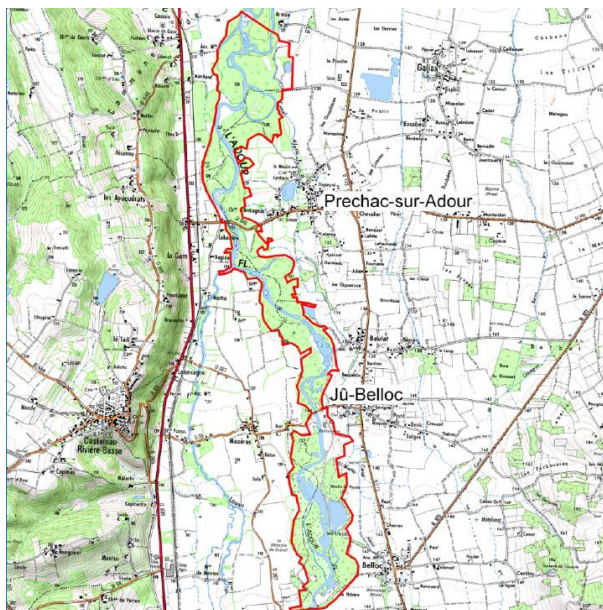
ZNIEFF I « L'Adour, de Bagnères à Barcelonne-du-Gers », ZNIEFF II « Adour et milieux annexes ».

Principaux enjeux identifiés :

Milieux associés au fleuve (saligues, bras morts, etc.), cortège faunistique et floristique des grands cours d'eau, espace de mobilité du fleuve, gravières en eau (halte migratoire et hivernage d'oiseaux), présence du Fluteau nageant.

Menaces identifiées :

Pollutions diffuses
Prélèvements en eau
Fermeture des milieux
Perturbation de la dynamique fluviale Surpâturage



Acteurs concernés :

Institution Adour (propriétaire et gestionnaire)
Propriétaires privés

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Actions de préservation : IA : Mise en place d'une zone de quiétude dans laquelle toutes activités humaines (promenade, chasse, pêche) sont proscrites hors mise en sécurité ou études. Entretien du site tant pour la stabilité des pelouses que pour les déplacements à l'intérieur de celui-ci. Restauration de la circulation de l'eau en faveur d'une forêt de type alluviale. Ouverture de placettes de ponte de cistude. IA : Inventaires et suivis sur cistudes d'Europe, odonates, oiseaux, loutres, cuivrés des marais.

Actions de valorisation : Aménagement d'observatoires. Réalisation d'un cheminement piéton. Actions d'éducation à l'environnement. Création des topoguides et de guide ornithologiques et botaniques propres au site. IA : Mise en place d'une convention « Loutre Havre de paix ».

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : entretien du site, Inventaires et suivis (IA/NEO/GOG)

Action de valorisation : création d'un sentier d'interprétation par l'association Artpiculture cofinancé par le Département. Animations (IA/GOG). Animations régulières CPIE 32 (1 à 2 fois/an) avec les scolaires, les BTSA GPN/CS, et le Grand public.

Action d'accompagnement : Accompagnement technique gestion des zones de ponte Cistude (NEO).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui

3.2.17 Anciennes carrières de St Cricq

Surface : 38.5 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Ancienne carrière de Saint-Cricq ».

Principaux enjeux identifiés :

Mosaïque de milieux xériques et humides, site majeur pour les amphibiens, cortège d'orchidées.

Menaces identifiées :

Circulation de véhicules motorisés

Dépôts sauvages

Fermeture des milieux

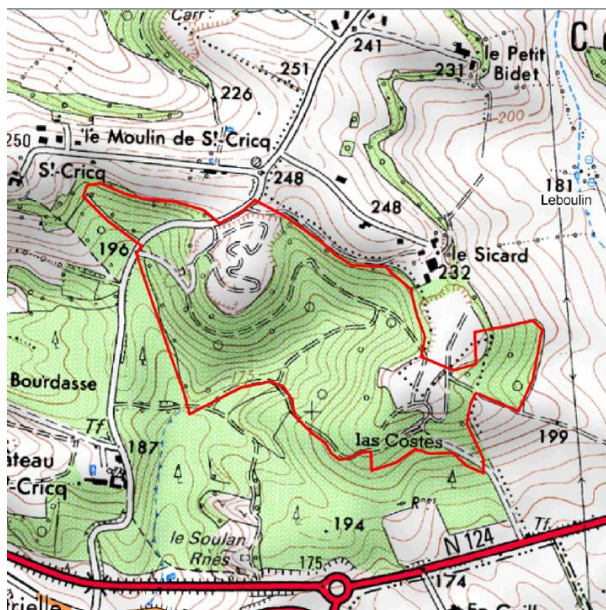
Eutrophisation des points d'eau

Acteurs concernés :

CEN et CPIE (co propriétaires et gestionnaires) (7,5 ha)

Propriétaires privés

Hôpital d'Auch (Propriétaire) et ONF (gestionnaire)



Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Actions de préservation : Rédaction du plan de gestion (co-financement du Département), gestion conservatoire, réalisation d'inventaires. Création d'un Comité de gestion.

Actions de valorisation : Aménagement du site pour l'accueil du public, création d'un sentier pédagogique (co-financement du Département).

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : travaux de restauration cofinancés par le Département. Gestion, suivis et inventaires (CENO). L'ADASEA 32 a réalisé pour le CPIE Pays gersois des inventaires Faune/flore/habitat et rédaction d'un rapport de conseils de gestion et de restauration d'un lot de mares.

Action de valorisation : Création d'un sentier pédagogique (SmartFlore) cofinancé par le Département. Animations régulières CPIE 32 (1 à 2 fois/an) avec les scolaires, les BTSA GPN/ CS, et le Grand public.

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Oui

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui

3.2.18 Vallée de l'Orbe

Surface : 316.8 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF de type I « Bois et bosquets de Bives ».

Principaux enjeux identifiés :

Vallon bocager relictuel, zone humide, réseau de mares.

Présence de Jacinthe de Rome, Cuivré des marais, Damier de la Succise, de la cistude d'Europe en marge de son aire de répartition régionale

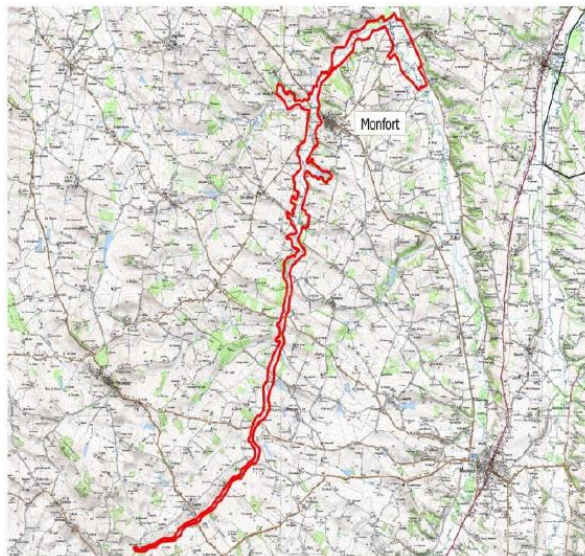
Menaces identifiées :

Retournement et mise en culture des zones humides

Abandon et fermeture des milieux

Plantation artificielles (peupleraies)

Dégradation des zones humides (comblements, drainages, etc.)



Acteurs concernés :

Propriétaires privés

CATZH (ADASEA),

Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arrats

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Action de préservation : Restauration de mares par la FDC 32 dans le cadre du projet « MiLeOc », Entretien des cours d'eau et de leurs abords par le SM d'Aménagement de l'Arrats. Diagnostic Cistude réalisé par NEO. Action d'accompagnement par la CATZH (ADASEA) : animation territoriale et conseil technique à la gestion des zones humides, 49 ha de prairies inondables engagées en Mesures Agri-Environnementales (ADASEA32). Territoire du Projet de valorisation du foin (ADASEA partenariat CA32). 7,5 ha de prairies inondables restaurées dans le cadre de l'appel à projet restauration des prairies à Jacinthe de Rome (action régionale portée par le CBNPMP, financée par l'AEAG, animateur local : ADASEA 32).

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : réalisation diagnostic écologique, foncier, dans le cadre de la stratégie régionale de conservation de la Cistude, production d'une notice « Naturaction » (NEO).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.2.19 Complexe prairial de Roquefort-Puységur

Surface : 310 ha

Statut de protection et inventaires :

Aucun

Principaux enjeux identifiés :

Complexe de prairies humides

Présence du Cuivré des marais, du Damier de la Succise, de Jacinthe de Rome et de l'Ophioglosse commun

Menaces identifiées :

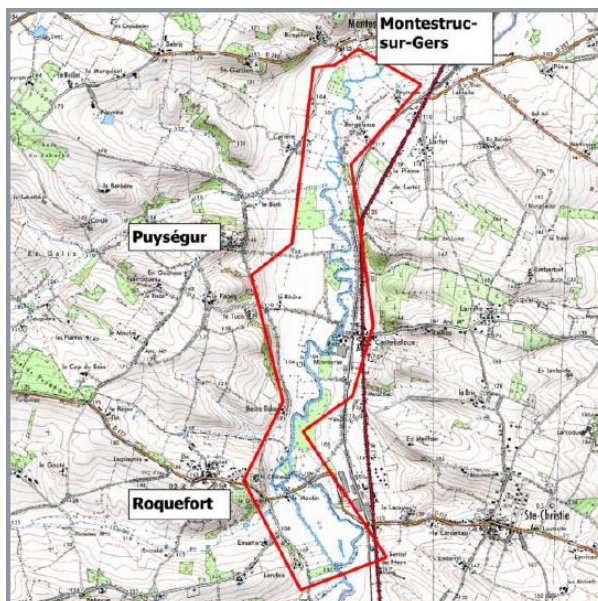
Pratiques agricoles,

Retournement de prairies et mise en culture,

Drainage,

Plantation de peupliers, Fréquentation

(dérangement, piétinement)



Acteurs concernés :

Commune (Co-proprétaire et gestionnaire)

Propriétaires privés (Co-proprétaire et gestionnaire)

Communauté de communes (Gestionnaire)

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Aucune

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : 67 ha de prairies inondables engagées en Mesures Agri-Environnementales (ADASEA). Territoire du Projet de valorisation du foin (ADASEA partenariat CA32).

Action de valorisation : Concours des pratiques agroécologiques – Prairies 2017 (ADASEA32).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.2.20 Ancienne carrière de Bonas

Surface : 6,7 ha

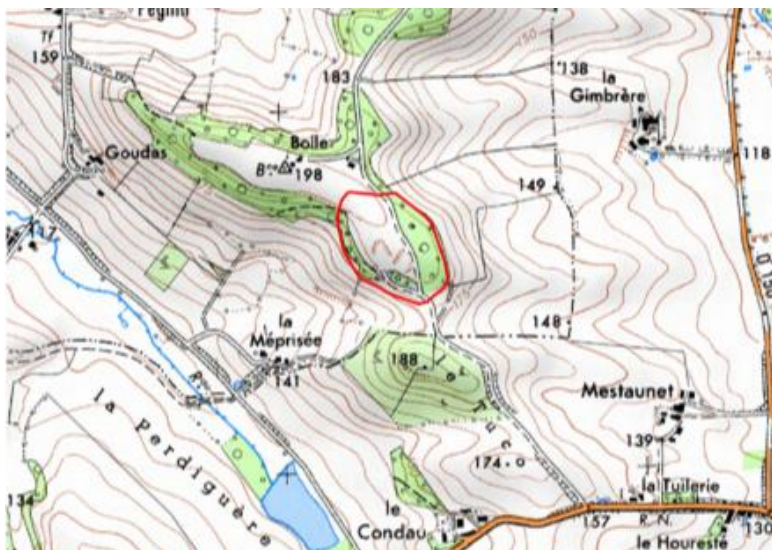
Statut de protection et inventaires :
Aucun

Principaux enjeux identifiés :

Présence d'amphibiens, de l'Engoulevent d'Europe et avifaune des milieux secs

Menaces identifiées :

Fréquentation : dérangement, piétinement, dépôts sauvages d'ordures, pratiques motorisées (moto cross et quads)
Fermeture du milieu



Acteurs concernés :

Commune de Bonas
Propriétaires privés

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Entretien par la commune

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Actions de préservation : réalisation d'inventaires faune/ flore et rapport de demande de mise en place d'un APPB auprès de la DDT du Gers, non aboutie (ADASEA32).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.2.21 Chemin de la biodiversité à Fleurance

Surface : 24 ha

Statut de protection et inventaires :

Aucun

Principaux enjeux identifiés :

Prairies naturelles de fauche ; chênaie-frênaie humide ; ripisylve du Gers

Jacinthe de Rome, Brome en grappe, Myagre perfolié, Grand capricorne du chêne, Barbastelle d'Europe, Martin-pêcheur d'Europe, Gromphe de Graslin

Menaces identifiées :

Plantation de peupliers

Pratiques agricoles, retournement et mise en culture de zones humides

Fermeture des milieux

Dépôts sauvages

Fréquentation : dérangement, piétinement

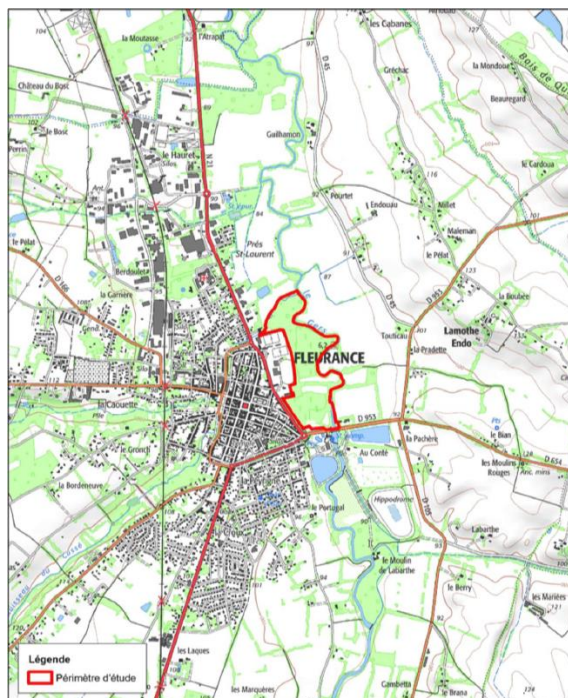
Dégradation des zones humides (comblement, drainage, etc.), entretien du réseau hydraulique

Expansion d'espèces envahissantes.

Acteurs concernés :

Commune de Fleurance

Propriétaires privés



Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS 2017-2021 :

Action de préservation : Fauche annuelle des prairies, rédaction d'un plan de gestion (CENO)

Action de valorisation : Aménagements et entretien du sentier par la commune : présence de panneaux d'informations sur la biodiversité et d'un quizz, signalétiques aux entrées, aires de pique-nique, poubelles, etc. Projet de plateforme arboricole.

Action d'Accompagnement : appui technique de la commune par le CENO

Aménagement de la digue de protection et création d'une haie plessée sur la prairie nord

Organisation d'un chantier de plantation d'arbres dans le cadre de la Journée internationale des forêts.

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : Classement ENS et acquisition de parcelles (cofinancé par le Département), inventaires, suivis et gestion conservatoire (CENO/GOG). Réalisation diagnostics CATZH des prairies inondables et visite de conseil sur les mares du site (ADASEA32).

Actions de valorisation : création d'un sentier pédagogique cofinancé par le Département. Animations régulières CPIE 32 (1 à 2 fois/an) avec les scolaires, les BTS/GPN/CS, et le Grand public.

Action d'accompagnement : appui technique de la commune par le CENO.

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui

3.2.22. Bilan de synthèse des sites prioritaires non départementaux

Les sites où l'apport de la politique ENS est jugée fort sont surlignés en orange. La couleur bleue présente les sites où aucune action n'a été portée et donc où l'apport de la politique ENS peut être qualifiée de nulle.

Tableau : Bilan des actions engagées sur les sites ENS non départementaux

Sites ENS	Actions menées sur la période 2017-2021 sur les ENS	Bilan des actions envisagées et de leur réalisation	Objectifs stratégiques concernés par les actions menées	Part financements ENS reçus	Autres financements reçus	Mise en œuvre d'un comité de gestion	Apport de la politique ENS (nul, faible, moyen, fort)
Pelouse de Molère et bois d'Allègre <u>Niveau de menace jugé élevé</u>	Actions de préservation : Travaux de restauration (co-financé par le Département) et inventaires et suivis par l'association botanique 32. - mise en place clôture électrique (troupeau de brebis pour pâturage de juillet à octobre) ... - suivis des placettes et ensemble de la parcelle, inventaires botaniques, phytosociologiques et entomologiques... Mise en place d'une placette de suivi flore, oiseau, lépidoptère : 1 ^{er} passage en 2021 2 nd passage prévu en 2025 (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons co-financé par le Département). Cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation Actions de valorisation : support de formation interne des salariés de l'ADASEA à la démarche Pâtur'Ajuste par SCOPELA en 2019. Action d'accompagnement : Rédaction et proposition d'un bail rural à clause environnementales en mai 2019 entre le propriétaire et un éleveur pour favoriser une gestion durable de la parcelle (ADASEA 32 : dans le cadre du programme Urbaflore). Malheureusement, l'éleveur n'a pas donné suite du fait de la non-rentabilité à remettre en place chaque année une clôture .Proposition par l'ADASEA 32 de financement de la mise en place de clôtures fixes auprès de la DREAL dans le cadre du Plan de Relance en 2021 (projet non retenu). Recherche d'un nouvel éleveur en 2021 prêt à gérer la pelouse de Molère en lien avec la SAFER (ADASEA32 : dans le cadre du programme Urbaflore).	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc) : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles (propriétaire volontaire mais sans troupeau) : réalisée - Redéveloppement de l'élevage extensif ou interventions manuels/mécaniques ciblées afin d'éviter la fermeture des milieux : réalisée - Suivi de l'Orchis papillon et de l'Ophrys guêpe, amélioration des connaissances : réalisée	Préserver Valoriser Accompagner	0,11 % + Projet LIFE Coteaux Gascons	Association Botanique Gersoise ADASEA32 CPIE32 Région Occitanie Europe	Non	Moyen
Site paléontologique de Campane	Action de préservation : cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons co-financé par le Département). Inventaires naturalistes opportunistes (Zygaena lavandulae, etc. / NEO).	- Aménagement du site pour l'accueil du public et sa valorisation : réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée en partie	Préserver	Projet LIFE Coteaux Gascons	ADASEA32 CPIE32 Région Occitanie Europe	Non	Moyen
Coteaux du vallon du Hay	Actions de préservation : cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons co-financé par le Département). Inventaires naturalistes ciblés Zygènes et papillons de jour (NEO).	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Gestion de la dynamique de végétation : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles et forestiers : non réalisée - Organisation et canalisation du public, sensibilisation des usagers : non réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée en partie	Préserver	Projet LIFE Coteaux Gascons	ADASEA32 CPIE32 Région Occitanie Europe	Non	Moyen
Etang du Barran <u>Niveau de menace jugé élevé</u>	Action de préservation : renouvellement de la MAEC arrivée à échéance en 2020 (ADASEA32)	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles et forestiers : réalisée en partie dans le cadre des MAEC - Entretien raisonné des ripisylves et boisements, gestion de la dynamique de végétation : réalisée en partie sur les prairies dans le cadre de la MAEC - Entretien des ouvrages hydrauliques : non réalisé - Organisation et canalisation du public, sensibilisation des usagers : non réalisée - Régulation des populations d'espèces envahissantes : non réalisée - Suivi de la Cistude d'Europe et amélioration des connaissances : non réalisée	Préserver	–	–	Non	Nul

Sites ENS	Actions menées sur la période 2017-2021 sur les ENS	Bilan des actions envisagées et de leur réalisation	Objectifs stratégiques concernés par les actions menées	Part financements ENS reçus	Autres financements reçus	Mise en œuvre d'un comité de gestion	Apport de la politique ENS (nul, faible, moyen, fort)
Bassin versant du ruisseau de Roumat <i>Niveau de menace jugé élevé</i>	–	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles et forestiers : non réalisée - Maintien de pratiques agricoles favorables à la qualité des eaux : non réalisée - Entretien raisonné du cours d'eau, des ripisylves et boisements humides : non réalisée - Amélioration des connaissances : non réalisée	–	–	–	Non	Nul
Carrière d'Estant (10 ha)	Action de préservation : Réalisation d'un diagnostic écologique et de travaux de restauration de la falaise à Guèpier cofinancé par le Département.	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Elaboration d'un plan de gestion : non réalisé - Fermeture du site à la circulation motorisée : non réalisée - Organisation et canalisation de la fréquentation, sensibilisation des usagers : non réalisée - Aménagement du site pour l'accueil du public et sa valorisation : non réalisée - Prise en compte de la biodiversité dans le projet de réhabilitation : réalisée - Gestion de la dynamique de végétation : réalisée - Suivi de la colonie de Guèpier d'Europe : réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver	0,11 %	Région Occitanie Groupe Ornithologique Gersois Nature En Occitanie	Non	Faible
Etang de Perchède	Action de valorisation : Mise en place d'un abri pour l'accueil du public cofinancé par le Département, réalisation de manifestations (écofêtes, écopêches, écopâturage) par l'association PIMAO. Visites CATZH de suivi du site. Journée mondiale des Zones Humides en 2019 lors de la vidange de l'étang (commune – CATZH – Société gersoise d'archéologie). Accompagnement d'élèves en BTS GPN du lycée Saint-Christophe de Masseube et du lycée agricole de Beaulieu d'Auch (ADASEA32). Action d'accompagnement : Signature de la Charte N2000 par PIMAO sur les parcelles communales.	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles et forestiers : réalisée - Entretien raisonné des ripisylves et boisements, gestion de la dynamique de végétation : réalisée - Entretien des ouvrages hydrauliques : réalisée - Organisation et canalisation du public, sensibilisation des usagers : réalisée - Suivi de la Cistude d'Europe et amélioration des connaissances : non réalisée	Valoriser Accompagner	0,59 %	Commune de Perchède	Non	Faible
Boucle verte de Mauvezin	Actions de préservation : réalisation d'inventaires naturalistes opportunistes + suivis annuels Lycaena dispar (NEO). 92 ha de prairies inondables engagées en Mesures Agri-Environnementales (ADASEA32). Territoire du Projet de valorisation du foin (ADASEA32 partenariat CA32), 6,6 ha de prairies inondables restaurées dans le cadre de l'appel à projet restauration des prairies à Jacinthe de Rome (action régionale portée par le CBNPMP, financée par l'AEAG, animateur local : ADASEA 32). Actions de valorisation : entretien du sentier pédagogique (Communauté de communes de Bastides de Lomagne).	- Protection de la partie du site non acquise (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Application du plan de gestion : non réalisé - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles : réalisé en partie - Entretien raisonné des fossés, des ripisylves et autres boisements humides : non réalisé - Organisation et canalisation de la fréquentation : réalisée - Amélioration des connaissances : réalisé en partie	Préserver Valoriser	–	–	Non	Nul
Bords du Gers de Lectoure à Castéra-Lectourois	Actions de préservation : restauration, gestion et suivis sur les prairies propriétés du CEN Occitanie. 31 ha de prairies inondables engagées en Mesures Agri-Environnementales (ADASEA32). Territoire du Projet de valorisation du foin (ADASEA32 partenariat CA32), 4,3 ha de prairies inondables restaurées dans le cadre de l'appel à projet restauration des prairies à Jacinthe de Rome (action régionale portée par le CBNPMP, financée par l'AEAG, animateur local : ADASEA 32). Action de valorisation : Concours des pratiques agroécologiques – Prairies 20217 (ADASEA32).	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles : réalisée - Entretien raisonné des fossés, des ripisylves et autres boisements humides : réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver Valoriser	–	–	Non	Nul
Jachères de Ragegat <i>Niveau de menace jugé élevé</i>	Action de préservation : Programme messicole (ADASEA, Association botanique gersoise et Conservatoire botanique national)	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles : non réalisée - Maintien des pratiques agricoles favorables aux plantes messicoles (labour ou hersage, absence de traitement herbicide) : non réalisée - Suivi des plantes messicoles : réalisée	Préserver	–	–	Non	Nul

Sites ENS	Actions menées sur la période 2017-2021 sur les ENS	Bilan des actions envisagées et de leur réalisation	Objectifs stratégiques concernés par les actions menées	Part financements ENS reçus	Autres financements reçus	Mise en œuvre d'un comité de gestion	Apport de la politique ENS (nul, faible, moyen, fort)
Coteaux de Montegut <u>Niveau de menace jugé élevé</u>	Action de préservation : Agrandissement du site, inventaires complémentaires et projet d'actualisation et de finalisation d'un plan de gestion (CEN Occitanie). Action de valorisation : dans le cadre de la valorisation touristique du GR653 (Voie d'Arles), implantation d'une table d'interprétation du paysage sur le CR de La Ouarde sur les vallées dissymétriques Gersoises, les spécificités paysagères, faunistiques, floristiques et architecturales du Pays d'AUCH.	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires : réalisée - Gestion de la dynamique de végétation : non réalisée - Fermeture du site à la circulation motorisée : non réalisée - Rédaction de cahiers des charges pour les travaux réalisés au niveau des lignes électriques : non réalisé - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver Valoriser	–	–	Non	Faible
Zones humides de la Save à l'Isle Jourdain	Action de préservation : MAE Zone Humide de l'Isle Jourdain pérennisées (2018-2025) dans le cadre de l'AAP Région/DRAAF et portées par la CATZH32 ; Elaboration et mise en œuvre du contrat pluriannuel 2015-2020 entre l'Agence de l'Eau Adour Garonne et la Communauté des Communes de la Gascogne toulousaine pour la préservation des zones humides de la Save à l'Isle Jourdain (468 ha) : actions d'amélioration des connaissances, de restauration écologique et hydraulique. Inventaires naturalistes complémentaires 2017-2018 (avifaune (GOG) amphibiens (CATZH32), chiroptères (CEN Occ), odonates et mammifères (CPIE32). Mise en place d'un comité de gestion et rédaction d'un plan d'actions par la CATZH32 en coordination avec le Syndicat de gestion de la Save à partir de 2019. Acquisition foncières par le Syndicat de gestion de la Save et travaux de restauration (cofinancé par le Département) à partir de 2021. Inventaires floristiques détaillés et prélèvement de biomasse pour analyses fourragères en 2021 de 2 prairies inondables de l'ENS dans le cadre du programme de Valorisation des Prairies Naturelles Inondables mené par l'ADASEA du Gers en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gers, INRAE et la Fédération des CUMA. La commune de l'Isle-Jourdain est labellisée "Territoire engagé pour la nature" par l'ARB (période 2021/2023) et en cours d'ABC (période 2021/2022, financé par l'OFB à 60%). Inventaires naturalistes dans le cadre de l'ABC (NEO) Action de valorisation : Création d'un sentier pédagogique autour du lac par la Commune de L'Isle-Jourdain (cofinancé par le Département hors politique ENS, dans le cadre de l'Ingénierie territoriale). Balade nature en 2021 dans le cadre de l'ABC (NEO). Action d'accompagnement : ateliers de co-construction du plan de gestion avec les acteurs du site, organisés par la CATZH32 en coordination avec le Syndicat de rivière de la Save. Conseils de gestion et accompagnement dans la restauration auprès des acteurs (agriculteurs, particuliers, collectivités) du site par la CATZH32 en coordination avec le Conseil Départemental du Gers et l'Agence de l'Eau Adour Garonne.	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles : réalisée - Entretien raisonné des fossés, des ripisylves et autres boisements humides : réalisée - Organisation et canalisation de la fréquentation : réalisée - Aménagement du site pour l'accueil du public et sa valorisation : réalisée	Préserver Valoriser Accompagner	2,23 %	Agence de l'Eau (contrat zone humide) Communauté des Communes de la Gascogne toulousaine Commune de L'Isle-Jourdain Syndicat de la Save	Oui	Moyen
Site paléontologique de Montréal	–	Aucune action n'était à envisager.	–	–	–	Non	Nul
Bois et prairie de Bousquetara <u>Niveau de menace élevé</u>	Action d'Accompagnement : Appui technique pour la mise en place d'un panneau d'information sur le Tulipe sauvage par la Fédération de Pêche du Gers	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles : non réalisée - Maintien des pratiques agricoles favorables aux plantes messicoles : non réalisée - Suivi de la station du Tulipe des bois : non réalisée - Sensibilisation des promeneurs pour limiter la cueillette : réalisée	Accompagner	–	–	Non	Faible

Sites ENS	Actions menées sur la période 2017-2021 sur les ENS	Bilan des actions envisagées et de leur réalisation	Objectifs stratégiques concernés par les actions menées	Part financements ENS reçus	Autres financements reçus	Mise en œuvre d'un comité de gestion	Apport de la politique ENS (nul, faible, moyen, fort)
Gravières de Riscle et bords de l'Adour	Actions de préservation : suivi ornithologique (GOG), réalisation diagnostic écologique, foncier, dans le cadre de la stratégie régionale de conservation de la Cistude, production d'une notice « Naturaction », avec l'Institution Adour en partenaire privilégié (NEO).	- Protection du reste du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : réalisée - Gestion conservatoire : réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver	–	–	Non	Nul
Adour à Jû-Belloc	Action de préservation : entretien du site, Inventaires et suivis (IA/NEO/GOG) Action de valorisation : création d'un sentier d'interprétation par l'association Artpiculture cofinancé par le Département. Animations (IA/GOG). Animations régulières CPIE 32 (1 à 2 fois/an) avec les scolaires, les BTSA GPN/ CS, et le Grand public. Action d'accompagnement : Accompagnement technique gestion des zones de ponte Cistude (NEO).	- Protection du reste du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : réalisée en partie - Gestion conservatoire : réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver Valoriser Accompagner	1,63 %	Association Artpiculture Institution Adour Agence de l'Eau	Non	Moyen
Ancienne carrière de Saint-Cricq	Action de préservation : travaux de restauration cofinancés par le Département. Gestion, suivis et inventaires (CENO). L'ADASEA 32 a réalisé pour le CPIE Pays gersois des inventaires Faune/flore/habitat et rédaction d'un rapport de conseils de gestion et de restauration d'un lot de mares. Action de valorisation : Création d'un sentier pédagogique (SmartFlore) cofinancé par le Département. Animations régulières CPIE 32 (1 à 2 fois/an) avec les scolaires, les BTSA GPN/ CS, et le Grand public.	- Mise en œuvre du plan de gestion : réalisée - Fermeture du site à la circulation motorisée : réalisée - Etude et amélioration de la qualité des eaux : non réalisée - Aménagement du site pour l'accueil du public et sa valorisation : réalisé - Amélioration des connaissances : réalisée - Mesures de gestion de milieux restauration de pelouses sèches, entretien : réalisées	Préserver Valoriser	1,87 %	Etat (DREAL Occitanie 1% paysage) CPIE Pays Gersois CEN Occitanie Région Occitanie	Oui	Moyen
Vallée de l'Orbe	Action de préservation : réalisation diagnostic écologique, foncier, dans le cadre de la stratégie régionale de conservation de la Cistude, production d'une notice « Naturaction » (NEO).	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisé - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles : non réalisé - Protection et gestion des habitats de la Cistude d'Europe : non réalisé - Amélioration des connaissances : réalisé	Préserver	–	–	Non	Nul
Complexe prairial de Roquefort-Puységur	Action de préservation : 67 ha de prairies inondables engagées en Mesures Agri-Environnementales (ADASEA). Territoire du Projet de valorisation du foin (ADASEA partenariat CA32). Action de valorisation : Concours des pratiques agroécologiques – Prairies 20217 (ADASEA32).	- Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles : réalisé en partie - Maintien des pratiques agricoles favorables : réalisé en partie - Entretien raisonné des fossés, des ripisylves et autres boisements humides : non réalisé - Amélioration des connaissances : non réalisé - Valorisation par une signalétique de sensibilisation le long du chemin existant en bordure du Gers : non réalisé	Préserver Valoriser	–	–	Non	Nul
Ancienne carrière de Bonas	Actions de préservation : réalisation d'inventaires faune/ flore et rapport de demande de mise en place d'un APPB auprès de la DDT du Gers, non aboutie (ADASEA32).	- Sensibilisation des propriétaires : non réalisé - Rédaction et application d'un plan de gestion : non réalisé - Amélioration des connaissances : réalisé - Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisé - Maîtrise de la dynamique de fermeture des milieux : non réalisé	Préserver	–	–	Non	Nul
Chemin de la biodiversité à Fleurance	Action de préservation : Classement ENS et acquisition de parcelles (cofinancé par le Département), inventaires, suivis et gestion conservatoire (CENO/GOG). Réalisation diagnostics CATZH des prairies inondables et visite de conseil sur les mares du site (ADASEA32). Actions de valorisation : création d'un sentier pédagogique cofinancé par le Département. Animations régulières CPIE 32 (1 à 2 fois/an) avec les scolaires, les BTSA GPN/ CS, et le Grand public. Action d'accompagnement : appui technique de la commune par le CENO.		Préserver Valoriser Accompagner	5,13 %	Commune de Fleurance	Non	Moyen

3.3 Sur les sites non prioritaires

3.3.1 Ruisseau du Bésiau et son bassin versant

Surface : 124 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Coteaux de Masseube », ZNIEFF II « Coteaux du Gers d'Aries-Espéran à Auch ».

Principaux enjeux identifiés :

Ruisseau à Ecrevisse à pattes blanches.

Menaces identifiées :

Perturbation de la dynamique fluviale

Travaux hydrauliques

Qualité des eaux et pollutions diffuses, eutrophisation

Pratiques agricoles, retournement des prairies, suppression des éléments bocagers, dégradation des zones humides (comblement, drainage, etc.)

Etiages sévères, prélèvements en eau

Erosion des sols



Acteurs concernés :

Propriétaires privés

FDAAPPMA du Gers (suivi de l'Ecrevisse)

ADASEA (CATZH)

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS :

Actions de préservation : Réalisation d'un diagnostic du site en lien avec l'Ecrevisse à pattes blanches (FDAAPPMA du Gers, co-financement du Département).

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : Réalisation d'un inventaire d'Ecrevisse à pattes blanches (cofinancé par le Département) et aménagement d'abreuvoirs pour la mise en défens du ruisseau (FDAAPPMA32 et ADASEA 32). Préparation de nouveaux aménagements d'abreuvoirs pour la mise en défens du ruisseau (FDAAPPMA32 et ADASEA 32). Cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons).

Mise en place d'un comité de gestion ENS : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.3.2 Hauts de Pavie et de Pessan

Surface : 211 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Pelouses, landes et champs extensifs de Pavie », ZNIEFF II « Coteaux du Gers d'Aries-Espéran à Auch ».

Principaux enjeux identifiés :

Mosaïque de milieux d'influence méditerranéenne, espaces agricoles extensifs riches en messicoles, Cortège faunistique et floristique des coteaux secs calcaires.

Mise en œuvre des mesures compensatoires environnementales pour la déviation de Pavie et d'Auch.

Menaces identifiées :

Pratiques agricoles
Extension de la décharge
Fermeture des milieux

Acteurs concernés :

Propriétaires privés
NEO/ADASEA32/ABG/GOG

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS :

Programme « messicoles » (Conservatoire botanique national Pyrénées et Midi-Pyrénées, Association botanique gersoise et ADASEA du Gers).

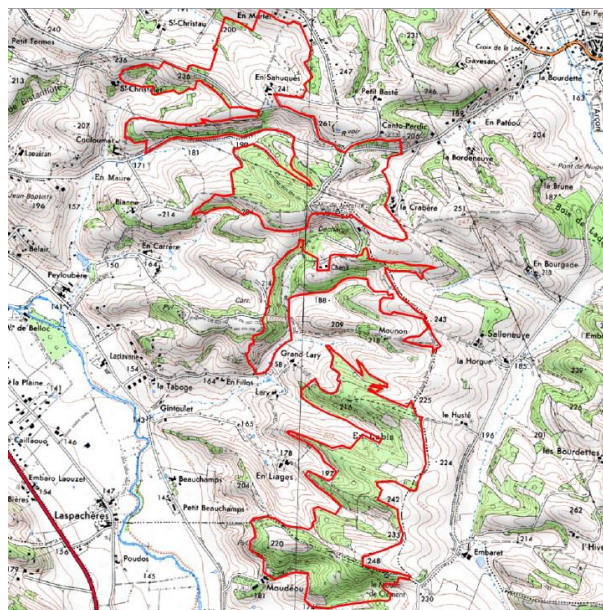
Actions d'acquisition de connaissances : Réalisation de divers inventaires naturalistes (Département).

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : Réalisation d'un diagnostic écologique (par NEO/ADASEA32/ABG/GOG) cofinancé par le Département. Cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons co-financé par le Département).

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non



3.3.3 Bois du Marais

Surface : 186,2 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Bois du château du marais », ZSC « Etangs d'Armagnac ».

ZSC « Etangs d'Armagnac »

Principaux enjeux identifiés :

Landes humides, Bas-marais à *Eriophorum angustifolium*.
Pique-prune, Cistude d'Europe, Lézard vivipare, Vipère aspic.
Osmonde royale, Grassette du Portugal.

Menaces identifiées :

Comblement, assèchement
Coupes, abattages, défrichement
Plantation

Acteurs concernés :

Propriétaires privés
NEO/ADASEA32/ABG/GOG

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS :

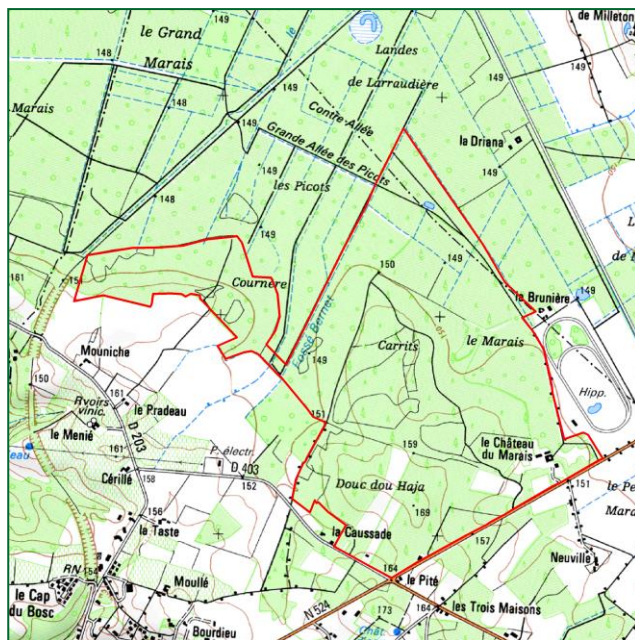
Aucune

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : Réalisation d'un diagnostic écologique (par NEO/ADASEA32/ABG/GOG) cofinancé par le Département. Contrat Natura 2000 forestier (ADASEA 32).

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non



3.3.4 Bois d'Aguin

Surface : 154,8 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Bois d'Aguin ».

ZSC « Vallée et coteaux de la Lauze »

Principaux enjeux identifiés :

Hêtraie relictuelle, Pelouses calcicoles sèches et steppes, avifaune forestière (Milan royal, Aigle botté, Pic noir), Genêt épineux, Gesse de Nissolle, Ophrys de Gascogne.

Menaces identifiées :

Défrichement

Pratiques sylvicoles non adaptées

Plantation d'essences non indigènes

Projet d'extension de décharge

Fréquentation : dérangement, piétinement



Acteurs concernés :

Propriétaires privés

CENO

ADASEA du Gers

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS :

Espace Boisé Classé au Plan local d'urbanisme

Mesures agro-environnementales Natura 2000 sur certaines parcelles alentours

Demande communale d'extension du site Natura 2000

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : acquisition foncière et rédaction du plan de gestion par le CENO cofinancé par le Département. Parcelles engagées en MAEc + contrat Natura 2000 forestiers (ADASEA32).

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui (en cours)

3.3.5 Prairies de Bazières

Surface : 5,3 ha

Statut de protection et inventaires :
ZNIEFF de type I « Coteaux de Montégut », ZNIEFF de type II « coteaux du Gers d'Arriès-Espéran à Auch »

Principaux enjeux identifiés :
Prairies humides, Jacinthe de Rome, Tétrix des plages, Tétrix méridional, Agrion de Mercure, Cistude d'Europe, Triton marbré.

Menaces identifiées :
Fermeture du milieu
Retournement des prairies
Drainage
Travaux hydrauliques

Acteurs concernés :
Propriétaires privés
CENO

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS :
Plan de gestion élaboré et mis en œuvre par le CENO

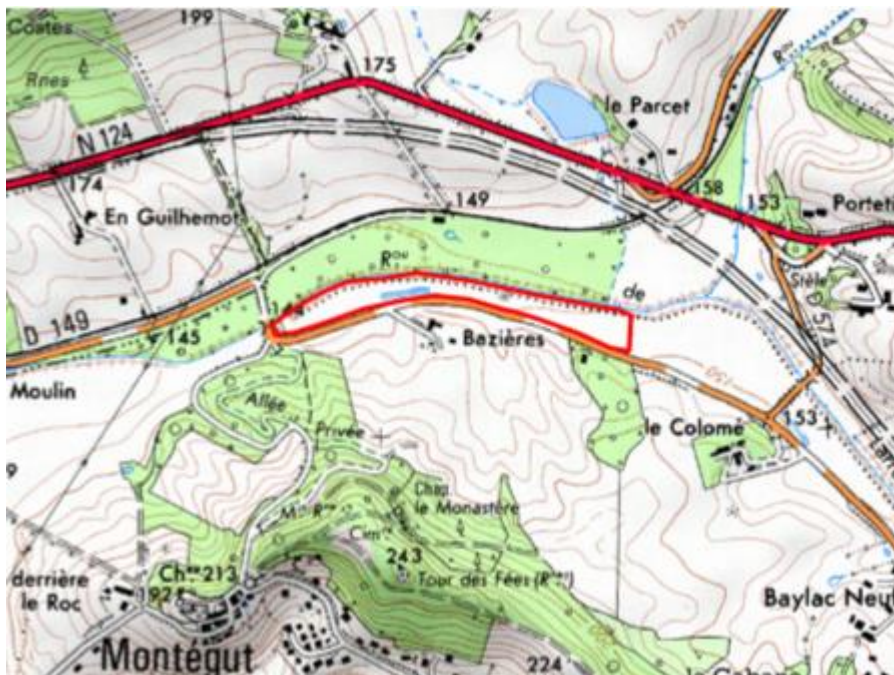
Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : gestion, restauration et suivis écologiques par le CENO. Prairie engagée en Mesure Agri-Environnementale (ADASEA32). Cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons co-financé par le Département).

Action de valorisation : Concours des pratiques agro-écologiques 2017 : jury élèves (lycée Beaulieu et ADASEA32). Visite avec les élus du Grand Auch dans le cadre du programme URBAFLORE.

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui



3.3.6 Verger à Tulipes d'Empeyrouton

Surface : 9,4 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF II « Collines de Saint-Léonard à Bivès »

Principaux enjeux identifiés :

Tulipe précoce

Menaces identifiées :

Pratiques agricoles (herbicides et pesticides, travail du sol)

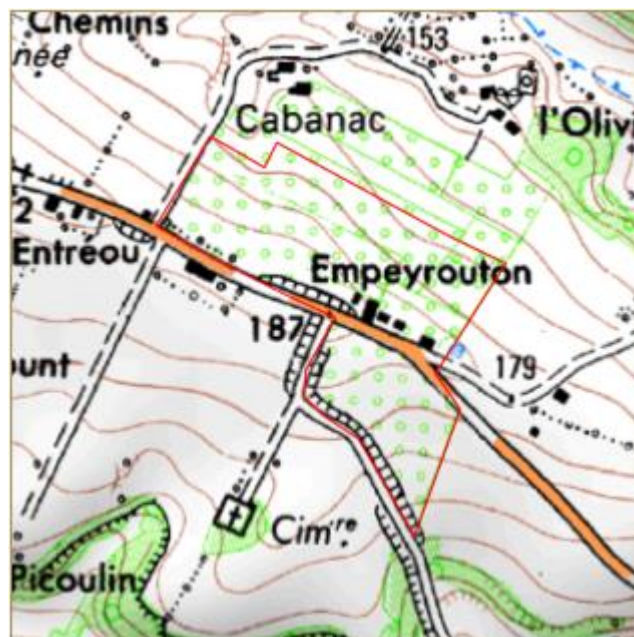
Modification de l'usage (disparition du verger)

Cueillette

Acteurs concernés :

Propriétaires privés

CENO/CBNPMP/ADASEA32/ABG



Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS :

Programme Tulipes (Conservatoire botanique national, Association botanique gersoise, ADASEA du Gers)

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action d'accompagnement : médiation et concertation avec le propriétaire mené conjointement par le CENO, le CBNPMP et le Département en vue de la restauration et de la préservation du site.

Action de préservation : suivi des populations de tulipes par le CBNPMP.

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.3.7 Bois de Mongran

Surface : 44,13 ha

Statut de protection et inventaires :
Périmètre de protection monument
historique

Principaux enjeux identifiés :
Murin de Bechstein

Menaces identifiées :
Coupes forestières
Défrichement
Fréquentation (dérangement)

Acteurs concernés :
Propriétaires privés
CENO

**Mesures déjà en place lors de
l'élaboration du SDENS :**
Site en partie géré par le CENO

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :
Action de préservation : gestion d'une partie par le CENO.

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non



3.3.8 Bois du Chapitre

Surface : 54,92 ha

Statut de protection et inventaires :
Aucun

Principaux enjeux identifiés :
Murin de Bechstein

Menaces identifiées :
Coupes forestières
Défrichement
Fréquentation (dérangement)

Acteurs concernés :
Propriétaires privés
CENO

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS :
Site en partie géré par le CENO



Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :
Action de préservation : gestion d'une partie par le CENO.

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.3.9 Prairies inondables de la Gimone

Surface : 3 121,6 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Prairies humides de la Gimone à Gaujan et Monbardon » ; ZNIEFF I « Prairies humides de la Gimone à Saramon » ; ZNIEFF I « Prairies humides d'Aurimont et Montiron » ; ZNIEFF I « Prairies inondables de la Marcaoue à En Saguens » ; ZNIEFF I « Prairies inondables de Gimont » ; ZNIEFF I « Prairies inondables de la Gimone à Touget » ; ZNIEFF II « Cours de la Gimone et de la Marcaoue »

Principaux enjeux identifiés :

Prairies humides, Jacinthe romaine, Véronique à écussons, Cuivré des marais, Cistude d'Europe.

Menaces identifiées :

Pratiques agricoles, abandon de parcelles, retournement des prairies, dégradation du bocage

Pratiques sylvicoles, plantations forestières (peupleraie), entretien des ripisylves

Artificialisation des cours d'eau, abandon des ouvrages et systèmes hydrauliques

Dégradation des zones humides (drainage, comblement, etc.)

Acteurs concernés :

Collectivités locales et propriétaires privés

ADASEA32/CENO/AEAG/SYGRAL

Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS :

Assistance de la cellule d'assistance technique Zones humides (CATZH Gimone)

Projet de mesures agro-environnementales (appel à projet de l'Agence de l'eau)

Plan d'action territorial Gimone lié au captage de Beaumont à l'aval

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : mesures compensatoires RN124 par le CENO. Inventaires et rédaction de plans de gestion et de restauration de deux zones humides par l'ADASEA 32 (partenariat CENO/SYGRAL/CATZH) dans le cadre de l'appel à projet restauration des zones humides de tête de bassin versant (AEAG). Réalisation d'inventaires naturalistes opportunistes + suivis *Lycaena dispar* (NEO). Inventaires floristiques détaillés et prélèvement de biomasse pour analyses fourragères en 2021 de plusieurs prairies inondables dans le cadre d'un programme de Valorisation des Prairies Naturelles Inondables mené par l'ADASEA du Gers en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gers, INRAE et la Fédération des CUMA. Suivi faune flore, élaboration du cahier des charges de travaux, suivi de chantier, suivi post travaux et mise en place d'agriculteurs gestionnaires des mesures compensatoires Zones humides, Cuivré des marais et amphibiens de la RN124 par l'ADASEA 32. 331 ha de prairies inondables engagées en Mesures Agri-Environnementales (ADASEA 32). 8,1 ha de prairies inondables restaurées dans le cadre de l'appel à projet restauration des prairies à Jacinthe de Rome (action régionale portée par le CBNPMP, financée par l'AEAG, animateur local : ADASEA 32).



Action de valorisation : Elaboration (en cours) d'un sentier le long de la Gimone et de ses milieux naturels par l'ADASEA 32 pour la Mairie de Gimont. Animation CATZH par l'ADASEA 32 sur les prairies inondables et les mares.

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Oui

3.3.10 Grotte de Mauvezin

Surface : 1,25 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF de type I « bois de Broustes et grottes proches »

Principaux enjeux identifiés :

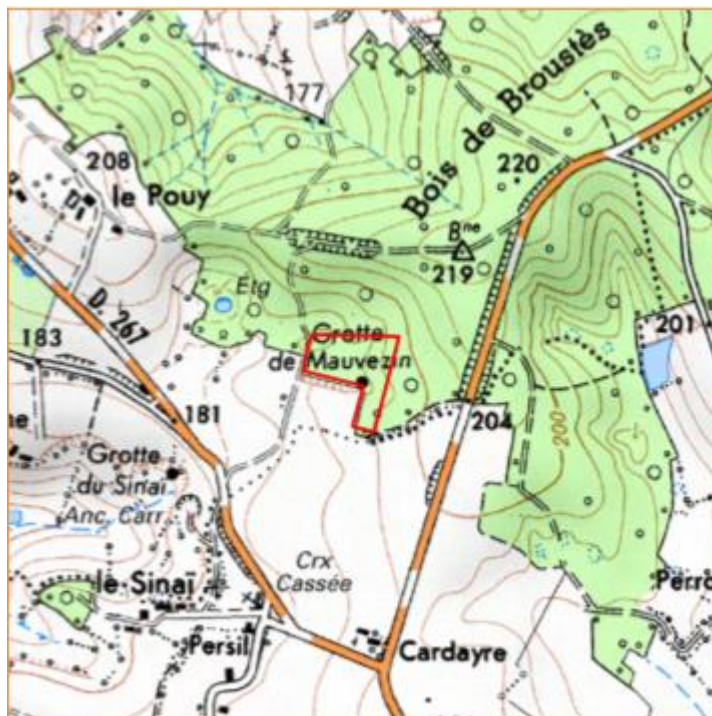
Grand Rhinolophe, Murin de Natterer, Vespertilion de Natterer.

Menaces identifiées :

Fréquentation
Dérangement
Sylviculture

Acteurs concernés :

Propriétaires privés
CENO et Fédération Départementale de Spéléologie



Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS :

Action de préservation : inventaire et suivi réalisé par le CENO.

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : mise en défens de la grotte dans le cadre de l'élaboration du sentier karstique par la Fédération Départementale de Spéléologie (cofinancé par le Département dans le cadre de sa politique PDESI), inventaire et suivi réalisé par le CENO.

Action d'accompagnement : animation et médiation du CENO avec la FDS et le propriétaire pour la préservation du site.

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.3.11 Lac de Miélan

Surface : 223,3 ha

Statut de protection et inventaires :

ZNIEFF I « Lac de Miélan »

Principaux enjeux identifiés :

Habitats de zones humides, Limoselle aquatique, Halte migratoire et site d'hivernage pour de nombreuses espèces d'oiseaux d'eau, Rapaces forestiers nicheurs.

Menaces identifiées :

Fréquentation

Dérangement

Sylviculture

Acteurs concernés :

CACG et propriétaires privés

Commune de Miélan

CATZH/GOG



Mesures déjà en place lors de l'élaboration du SDENS :

Aucune

Actions menées sur la période 2017-2021 dans le cadre du SDENS :

Action de préservation : diagnostic écologique réalisé par l'ADASEA du Gers.

Action d'accompagnement : avis Comité Technique ENS sur l'exploitation forestière

Mise en place d'un comité de gestion : Non

Mise en place d'un plan de gestion ENS : Non

3.3.12. Bilan de synthèse sur les sites non prioritaires

Onze sites non prioritaires ont fait l'objet d'actions spécifiques dont 6 dans le cadre de la politique ENS. Les sites où l'apport de la politique ENS est jugée fort sont surlignés en orange. La couleur bleue présente les sites où aucune action n'a été portée et donc où l'apport de la politique ENS peut être qualifiée de nulle.

Tableau : Bilan des actions engagées sur les sites ENS non prioritaires

Sites ENS	Actions menées sur la période 2016-2021 sur les ENS	Bilan des actions envisagées et de leur réalisation	Objectifs stratégiques concernés par les actions menées	Part financements ENS reçus	Autres financements reçus	Mise en œuvre d'un comité de gestion de site	Apport de la politique ENS (Nul, faible, moyen, fort)
Ruisseau du Bésiau et son bassin versant	Action de préservation : Réalisation d'un inventaire d'Écrevisse à pattes blanches (cofinancé par le Département) et aménagement d'abreuvoirs pour la mise en défens du ruisseau (FDAAPPMA32 et ADASEA 32). Préparation de nouveaux aménagements d'abreuvoirs pour la mise en défens du ruisseau (FDAAPPMA32 et ADASEA 32). Cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons).	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) et mise : non réalisée - Mise en place de mesures à l'échelle du bassin versant : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles et forestiers : réalisée - Maintien de pratiques agricoles favorables à la qualité des eaux : réalisée - Entretien raisonné des fossés, des ripisylves et autres boisements humides : non réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver	0,57 %	FDAAPPMA32 FNPF	Non	Faible
Hauts de Pavie et de Pessan	Action de préservation : Réalisation d'un diagnostic écologique (par NEO/ADASEA32/ABG/GOG) cofinancé par le Département. Cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons cofinancé par le Département).	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisé - Gestion de la dynamique de végétation : non réalisée - Prise en compte des enjeux écologiques dans le projet d'extension de décharges : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles : non réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver	0,09 % + Projet LIFE Coteaux Gascons	Nature En Occitanie Groupe Ornithologique Gersois ADASEA32 CPIE32 Région Occitanie Europe	Non	Moyen
Bois du Marais	Action de préservation : Réalisation d'un diagnostic écologique (par NEO/ADASEA32/ABG/GOG) cofinancé par le Département. Contrat Natura 2000 forestier (ADASEA 32).	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants forestiers : réalisée en partie - Préservation et entretien raisonné des landes et des boisements : réalisée en partie - Maintien des conditions hydrologiques, absence de drainage : non réalisée - Maîtrise de l'artificialisation du site et de la création de pistes forestières : non réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver	0,46 %	Nature En Occitanie ADASEA32 Groupe Ornithologique Gersois	Non	Faible
Bois d'Aguin	Action de préservation : acquisition foncière et rédaction du plan de gestion par le CENO cofinancé par le Département. Parcelles engagées en MAEC + contrat Natura 2000 forestiers (ADASEA32).	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : réalisée en partie - Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles : réalisée en partie - Sensibilisation des propriétaires et/ou exploitants forestiers : réalisée en partie - Organisation et canalisation de la fréquentation, sensibilisation des usagers : non réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver	4,99 %	Région Occitanie CEN Occitanie	Non	Moyen
Prairies de Bazières	Action de préservation : gestion, restauration et suivis écologiques par le CENO. Prairie engagée en Mesure Agri-Environnementale (ADASEA32). Cartographie des habitats (typologie EUNIS) et évaluation de l'état de conservation (ADASEA 32, LIFE Coteaux Gascons cofinancé par le Département). Action de valorisation : Concours des pratiques agro-écologiques 2017 : jury élèves (lycée Beaulieu et ADASEA32). Visite avec les élus du Grand Auch dans le cadre du programme URBAFLORE	- Maintien des actions agricoles extensives pour entretenir les milieux : réalisée - Maintien des alimentations hydrauliques des habitats humides : réalisée - Valorisation du site par de l'information à destination du public (au bord du GR 653) : non réalisée	Préserver Valoriser	Projet LIFE Coteaux Gascons	ADASEA32 CPIE32 Région Occitanie Europe	Non	Faible

Sites ENS	Actions menées sur la période 2016-2021 sur les ENS	Bilan des actions envisagées et de leur réalisation	Objectifs stratégiques concernés par les actions menées	Part financements ENS reçus	Autres financements reçus	Mise en œuvre d'un comité de gestion de site	Apport de la politique ENS (Nul, faible, moyen, fort)
Vergers à Tulipes d'Empeyrouton	Action d'accompagnement : médiation et concertation avec le propriétaire mené conjointement par le CENO, le CBNPMP et le Département en vue de la restauration et de la préservation du site. Action de préservation : suivi des populations de tulipes par le CBNPMP.	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles : réalisée - Maintien des pratiques agricoles favorables aux plantes messicoles : non réalisée - Suivi de la station du Tulipe précoce : réalisée - Sensibilisation des promeneurs pour limiter la cueillette : non réalisée	Préserver Accompagner	–	–	Non	Faible
Bois de Mongran	Action de préservation : gestion d'une partie par le CENO.	- Sensibilisation des propriétaires et/ou exploitants forestiers : réalisée - Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles : réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver	–	–	Non	Nulle
Bois du Chapitre	Action de préservation : gestion d'une partie par le CENO.	- Sensibilisation des propriétaires et/ou exploitants forestiers : réalisée - Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Prise en compte de la biodiversité dans les pratiques sylvicoles : réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver	–	–	Non	Nulle
Prairies inondables de la Gimone	Action de préservation : mesures compensatoires RN124 par le CENO. Inventaires et rédaction de plans de gestion et de restauration de deux zones humides par l'ADASEA 32 (partenariat CENO/SYGRAL/CATZH) dans le cadre de l'appel à projet restauration des zones humides de tête de bassin versant (AEAG). Réalisation d'inventaires naturalistes opportunistes + suivis Lycaena dispar (NEO). Inventaires floristiques détaillés et prélèvement de biomasse pour analyses fourragères en 2021 de plusieurs prairies inondables dans le cadre d'un programme de Valorisation des Prairies Naturelles Inondables mené par l'ADASEA du Gers en partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Gers, INRAE et la Fédération des CUMA. Suivi faune flore, élaboration du cahier des charges de travaux, suivi de chantier, suivi post travaux et mise en place d'agriculteurs gestionnaires des mesures compensatoires Zones humides, Cuivré des marais et amphibiens de la RN124 par l'ADASEA 32. 331 ha de prairies inondables engagées en Mesures Agri-Environnementales (ADASEA 32). 8,1 ha de prairies inondables restaurées dans le cadre de l'appel à projet restauration des prairies à Jacinthe de Rome (action régionale portée par le CBNPMP, financée par l'AEAG, animateur local : ADASEA 32). Action de valorisation : Elaboration (en cours) d'un sentier le long de la Gimone et de ses milieux naturels par l'ADASEA 32 pour la Mairie de Gimont. Animation CATZH par l'ADASEA 32 sur les prairies inondables et les mares.	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et/ou des exploitants agricoles : réalisée en partie - Entretien raisonné des fossés, des ripisylves et autres boisements humides : réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver Valoriser	–	–	Non	Nulle
Grotte de Mauvezin	Action de préservation : mise en défens de la grotte dans le cadre de l'élaboration du sentier karstique par la Fédération Départementale de Spéléologie (cofinancé par le Département dans le cadre de sa politique PDESI), inventaire et suivi réalisé par le CENO. Action d'accompagnement : animation et médiation du CENO avec la FDS et le propriétaire pour la préservation du site.	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Sensibilisation des propriétaires et des usagers : réalisée - Amélioration des connaissances : réalisée	Préserver Accompagner	–	–	Non	Nulle

Sites ENS	Actions menées sur la période 2016-2021 sur les ENS	Bilan des actions envisagées et de leur réalisation	Objectifs stratégiques concernés par les actions menées	Part financements ENS reçus	Autres financements reçus	Mise en œuvre d'un comité de gestion de site	Apport de la politique ENS (Nul, faible, moyen, fort)
Lac de Miélan	Action de préservation : diagnostic écologique réalisé par l'ADASEA du Gers. Action d'accompagnement : avis Comité Technique ENS sur l'exploitation forestière.	- Protection du site (acquisition, maîtrise d'usage, etc.) : non réalisée - Organisation et canalisation du public, sensibilisation des usagers : non réalisée - Mise en défense de la queue du lac (zones de quiétude) : non réalisée - Maintien de la qualité des eaux et des niveaux d'eau selon les exigences des espèces : non réalisée - Aménagement du site pour l'accueil du public et sa valorisation : non réalisée - Entretien raisonné des ripisylves et boisements : non réalisée - Suivi de la héronnière et amélioration des connaissances : réalisée	Préserver Accompagner	–	–	Non	Faible

3.4 Bilan financier du SDENS 2017-2021

Le bilan financier intègre les **recettes perçues**, ainsi que les **dépenses de fonctionnement et d'investissement**. Il détaille les sommes engagées annuellement par le Département sur les sites dont il est propriétaire, ainsi que les sommes allouées sur les autres sites en accompagnement des porteurs de projet de ces sites.

Pour rappel, en vertu du règlement départemental relatif à la préservation et la valorisation des espaces naturels sensibles du Gers, les collectivités et les associations agréées environnementales sont éligibles à une aide financière départementale en ce qui concerne les 28 sites prioritaires et exceptionnellement les sites non prioritaires après présentation d'un projet de préservation.

3.4.1 Les recettes

Comme précisé dans la partie 2.3.2 liée aux moyens financiers, l'outil de financement de la politique ENS concerne principalement l'ancienne TDENS désormais intégrée à la Taxe d'Aménagement. Des crédits complémentaires en provenance de l'Union Européenne, de l'Etat ou de la Région en particulier peuvent également être recherchés.

La Taxe d'Aménagement est dédiée, en partie, au CAUE et aux ENS mais également utilisée pour d'autres politiques départementales (dont PDESI et PDIPR).

Tableau : Bilan détaillé des recettes du Conseil Département dans le cadre du SDENS 2017-2021

Source de financement	Destination du financement	Années					Total pour les 5 ans
		2017	2018	2019	2020	2021	
Taxe d'Aménagement perçue sur budget ENS	CAUE, ENS, PDESI, PDIPR, autres	1 078 743,26 €	986 699,70 €	1 131 477,65 €	1 209 579,76 €	1 184 824,86 €	5 591 325,23 €
Part de la Taxe d'Aménagement dédiée au CAUE	CAUE 32	359 581,09 €	328 899,90 €	377 159,22 €	403 193,25 €	394 941,62 €	1 863 775,08 €
Part de la Taxe d'Aménagement dédiée à la politique ENS du Département	ENS prioritaires et non prioritaires	90 970,04 €	132 848,79 €	151 444,85 €	186 122,90 €	210 661,28 €	772 047,86 €
Autres utilisations sur budget ENS	PDESI, PDIPR, autres	634 744,60 €	1 552 922,95 €	1 707 680,48 €	1 550 159,98 €	1 590 877,43 €	7 036 385,44 €
Aide FEADER perçue sur budget ENS	Aménagement ENS Étang du Moura					30 690,24 €	30 690,24 €
TOTAL ENS		90 970,04 €	132 848,79 €	151 444,85 €	186 122,90 €	242 263,52 €	802 738,10 €

D'autres recettes ont indirectement pu participer à la gestion et l'aménagement des sites ENS (et à la mise en œuvre des objectifs stratégiques (préserver, valoriser, accompagner), tels que les fonds attribués aux

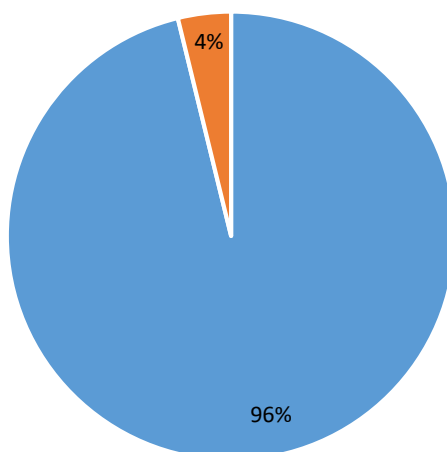
opérations d'animation et de gestion des sites Natura 2000 (Europe/Etat/Agence de l'Eau) et ceux attribués aux actions favorables aux zones humides (Agence de l'Eau principalement).

Ainsi, par exemple :

- Le site ENS des Coteaux et Lac de l'Astarac a ainsi bénéficié de fonds du Conseil Départemental indépendant de la politique ENS pour la création d'un parcours santé.
- Le site ENS des Bords du Gers de Lectoure à Castéra-Lectourois a bénéficié de fonds de la Région Midi-Pyrénées pour l'élaboration de son plan de gestion par le CEN Occitanie.
- Les sites ENS de l'étang de Perchède, de la zone humide de la Save à l'Isle Jourdain, de l'Adour à Jû-Belloc en particulier ont bénéficié de fonds de l'Agence de l'Eau pour des actions en lien avec la préservation des zones humides (acquisitions foncières, actions de restauration...).
- La Fédération Départementale de Pêche du Gers a bénéficié de fonds FEADER pour ces travaux d'aménagements d'abreuvoir sur l'ENS « Ruisseau du Bésiau et son bassin versant ».

Ces recettes complémentaires s'ajoutent aux investissements réalisés sur fonds propres par les gestionnaires de sites ENS (Association Botanique Gersoise sur le site ENS de la Pelouse de Molère, Institution Adour sur les sites ENS des gravières de Riscle et de l'Adour à Jû-Belloc, CEN sur le site ENS des bords du Gers...)

Répartition des recettes par sources



■ Part de la Taxe d'Aménagement dédiée à la politique ENS du Département ■ FEADER

3.4.2 Les dépenses

Le bilan de synthèse des dépenses est présenté sous forme de tableau. Il récapitule l'ensemble des dépenses engagées par le Conseil Départemental au titre de la politique ENS sur la période 2017 - 2021 sur les 7 sites appartenant en tout ou partie au Département et les sites ENS ne lui appartenant pas.

Tableau : Bilan des dépenses 2017-2021 engagées par le Département sur les 7 sites prioritaires départementaux

Types de dépenses	Années					Total pour les 5 ans
	2017	2018	2019	2020	2021	
Fonctionnement						
Achat de matériel ENS	466,93 €	312,32 €	51,75 €	12,05 €		843,05 €
Achat EPI	495,59 €	42,66 €	180,30 €	49,95 €		768,50 €
Frais de publicité et appels d'offres				1 557,33 €		1 557,33 €
Travaux d'entretien Étang Moura	17 190,00 €	7 040,00 €	11 436,30 €	13 170,40 €	10 902,00 €	59 738,70 €
Repas stagiaires travaux du Moulin du Moura	4 812,75 €	3 284,00 €	1 351,25 €	1 489,00 €		10 937,00 €
Étude scientifique Étang du Moura		7 687,39 €	3 262,00 €	7 611,00 €		18 560,39 €
Travaux d'entretien Parcelle de Merlière		3 000,00 €	5 500,00 €	10 280,00 €	3 276,00 €	22 056,00 €
Travaux d'entretien Tunnel de Pomiro					384,00 €	384,00 €
Suivi Espèces Protégées, Plan de Gestion Tunnel de Pomiro			4 000,00 €	11 000,00 €	7 800,00 €	22 800,00 €
Total Fonctionnement	22 965,27 €	21 366,61 €	25 781,60 €	45 169,23 €	22 362,00 €	137 644,97 €
Investissement						
Étude de Révision SDENS 2012-2016	10 980,00 €					10 980,00 €
Achat de matériel ENS					2 028,94 €	2 028,94 €
Travaux Tunnel de Pomiro					1 176,00 €	1 176,00 €
Étude et Mise en Œuvre du Schéma d'Accueil du Public Étang du Moura		2 325,00 €	10 749,00 €	1 638,00 €	9 172,80 €	23 884,80 €
Travaux Ouvrages Hydrauliques Étang du Moura	9 816,00 €					9 816,00 €
Travaux de restauration du moulin Étang du Moura	13 218,85 €	10 092,12 €	4 776,77 €	4 742,76 €		32 830,50 €
Travaux d'aménagement Accueil du Public Étang du Moura		59 070,22 €	25 637,40 €	99 312,52 €	33 017,66 €	217 037,80 €
Étude restauration pisciculture Étang du Moura			9 162,00 €	864,00 €		10 026,00 €
Analyses Eau Étang du Moura			3 041,88 €	1 352,88 €	1 352,88 €	5 747,64 €
Inventaires Étang du Moura					4 860,00 €	4 860,00 €
Plan de Gestion Coteaux et Lac de l'Astarac	2 793,00 €	18 498,00 €				21 291,00 €
Inventaires Coteaux et Lac de l'Astarac			30 870,00 €	18 925,00 €		49 795,00 €
Signalitique Coteaux et Lac de l'Astarac					7 800,00€	7 800,00 €

Étude Cistude Forêt de Sérilhac			24 181,20 €	5 391,01 €		29 572,21 €
Étude Ouvrage Hydraulique Forêt de Sérilhac	15 436,92 €	16 963,08 €	4 500,00 €			36 900,00 €
Total Investissement	52 244,77 €	106 948,42 €	112 918,25 €	132 226,17 €	59 408,28 €	463 745,89 €
TOTAL	75 210,04 €	128 314,79 €	138 699,85 €	177 395,40 €	81 770,28 €	601 390,86 €

Cinq sites départementaux ont donc bénéficié de financements ENS sur la période 2017-2021. L'essentiel des investissements ayant été consacré à l'aménagement de l'Étang du Moura.

Tableau : Bilan des dépenses 2017-2021 engagées par le Département en accompagnement financier des porteurs de projets

Types de dépenses	Bénéficiaire ou site ENS bénéficiaire	Années					Total pour les 5 ans
		2017	2018	2019	2020	2021	
	Fonctionnement						
Travaux de restauration	Pelouse de Molère et Bois d'Allègre			840,00 €			840,00 €
Travaux de restauration	Carrière d'Estang		870,00 €				870,00 €
Travaux de restauration	Ancienne carrière de Saint-Cricq					6 870,00 €	6 870,00 €
Travaux de restauration	ZH de la Save à L'Isle-Jourdain					4 696,00 €	4 696,00 €
	Total sites prioritaires		870,00 €	840,00 €		11 566,00 €	13 276,00 €
	Total Fonctionnement		870,00 €	840,00 €		11 566,00 €	13 276,00 €
	Investissement						
Étude de faisabilité	PNR Astarac			6 993,00€	8 007,00 €		15 000,00 €
Étude	Projet LIFE Coteaux Gascons					15 000 €	15 000,00 €
Création Sentier pédagogique	Adour à Jû-Belloc	12 560,00 €					12 560,00 €
Acquisition Parcelle et Aménagement	Étang de Perchède	3 200,00 €				1 200,00 €	4 400,00 €
Diagnostic Écologique	Carrière d'Estang		3 664,00 €				3 664,00 €
Sentier Pédagogique (Smart Flore)	Ancienne carrière de Saint-Cricq			4 912,00 €			4 912,00 €
Travaux d'aménagement	Ancienne Carrière de Saint-Cricq					2 680,00 €	2 680,00 €
Inventaire Espèce Protégée (Écrevisse)	Ruisseau de Bésiau				720,00 €		720,00 €
Création Sentier pédagogique	Zones Humides de La Save à l'Isle-Jourdain					6 351,40 €	6 351,40 €
Acquisition foncière	ZH de la Save à L'Isle-Jourdain					6 200,00 €	6 200,00 €
Diagnostic écologique	Hauts de Pavie et de Pessan					3 570,00 €	3 570,00 €
Diagnostic écologique	Bois du Marais					4 200,00 €	4 200,00 €
Acquisition foncière et Plan de Gestion	Bois d'Aguin					38 550,00 €	38 550,00 €
Acquisition et Sentier pédagogique	Chemin de la biodiversité à Fleurance					39 573,60 €	39 573,60 €
	Total sites prioritaires	15 760,00 €	3 664,00 €	4 912,00 €	720,00 €	56 005,00 €	80 341,00 €
	Total Investissement	15 760,00 €	3 664,00 €	11 905,00 €	8 727,00 €	117 325,00 €	157 381,00 €
TOTAL		15 760,00 €	4 534,00 €	12 745,00 €	8 727,00 €	128 891,00 €	170 657,00 €

Comme cela a été vu dans le bilan par sites, des actions ont été menées sur 19 des 21 ENS prioritaires (pas d'actions sur Bassin versant du ruisseau de Roumat et Site paléontologique de Montréal).

Le bilan financier ci-dessus ne fait apparaître des actions cofinancées par le Département que sur 7 sites prioritaires (soit sur 33 % des sites prioritaires non départementaux).

Les actions réalisées en régie par le service ENS du Département concernant :

- l'agrandissement du site des coteaux de Montégut,
- l'appui technique à la réalisation du panneau sur la Tulipe Sauvage sur l'ENS Bois et prairie de Bousquetara,
- la participation aux différentes manifestations organisées sur l'ENS Etang de Perchède, n'apparaissent pas dans le bilan financier. Elles sont intégrées dans les dépenses de fonctionnement courantes du service concerné de la Direction Territoires et Développement Durable du Conseil Départemental.

Les dépenses du budget ENS ont donc été de 4 types :

- dépenses spécifiques aux sites ENS départementaux (77,9 % du budget ENS),
- dépenses engagées sur sites ENS non départementaux prioritaires (7 sites concernés),
- dépenses sur sites non prioritaires (4 sites concernés) en accompagnement des gestionnaires,
- dépenses liées à des actions d'envergure départementale :
 - Étude de faisabilité du PNR d'Astarac,
 - Projet Life Coteaux Gascons.

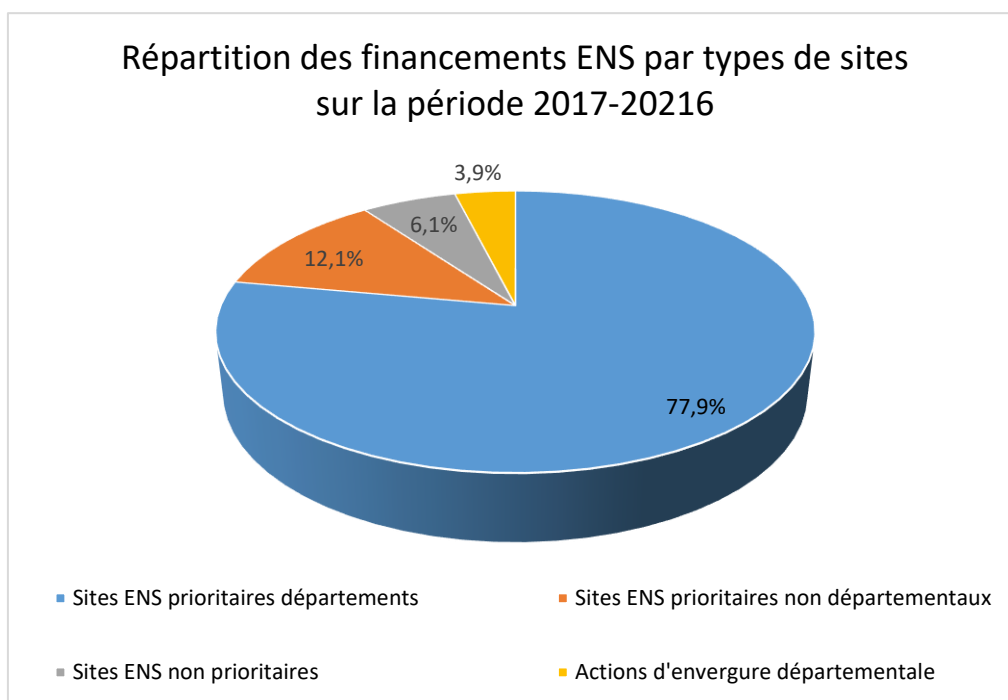
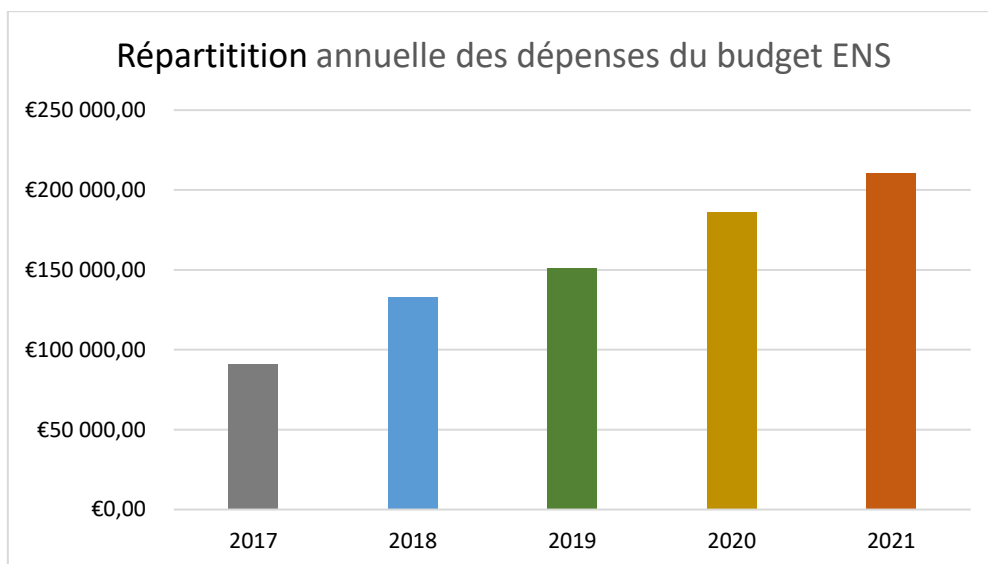


Tableau : Total des dépenses 2017-2021 engagées par le Département dans la politique ENS

Types de dépenses	Années					Total pour les 5 ans
	2017	2018	2019	2020	2021	
TOTAL DEPENSES	90 970,04 €	132 848,79 €	151 444,85 €	186 122,90 €	210 661,28 €	772 047,86 €

La répartition annuelle des dépenses est essentiellement liée à la chronologie des actions qui ont été engagées sur le site de l'étang du Moura (cf. paragraphe suivant).



Il a été vu dans le bilan des sites la proportion des financements ENS attribués par site. **Le site de l'étang du Moura** a représenté à lui seul environ **51 % des dépenses** de fonctionnement et d'investissement du Département sur la période.

Viennent ensuite dans un ordre décroissant d'importance des financements reçus :

- les Coteaux et Lac de l'Astarac avec environ 10 % de ces dépenses,
- la Forêt de Sérilhac avec environ 8,5 %,
- le Tunnel de Pomiro avec environ 3,5 %, et la Parcelle de Merlère avec environ 3 %,
- le Chemin de la Biodiversité à Fleurance et le Bois d'Aguin (non prioritaire) ont bénéficiés chacun d'un financement d'environ 5 %,
- la Zone Humide de la Save à l'Isle-Jourdain et l'Ancienne Carrière de Saint-Cricq ont bénéficiés chacun d'un financement d'environ 2 %,
- l'Adour à Jû-Belloc, les études PNR Astarac et Projet LIFE Coteaux Gascons ont bénéficié chacun de financements < 2 %, les autres sites figurant au Bilan des dépenses 2017-2021 engagées par le Département (p.89) ont bénéficié chacun de financements < 1 %.

Les autres sites n'ont pas reçu de financements ENS.

L'analyse de la répartition des financements par objectifs et actions stratégiques du SDENS sera étudiée dans la partie 4 d'évaluation de la politique ENS.

3.4.3 Conclusion analytique

En conclusion, il pourra être relevé la part prédominante représenté par le site de l'Étang du Moura dans le budget ENS (51 %) mais en baisse par rapport au précédent schéma (85 % du budget).

15 autres sites se partagent le reste du budget, soit un budget moyen ENS /site assez faible si l'on déduit la part financière des actions d'échelle départementale (> 50 000 €/site) mais tout de même plus élevé que lors du schéma précédent.

Cela est à mettre en relation avec **plusieurs paramètres marquant de la politique ENS** :

1. On observe un basculement de la part de financement sur les sites départementaux. La phase d'acquisition et de travaux de restauration de l'Étang du Moura a engendré de grosses dépenses sur le premier schéma. Il est donc normal que les dépenses sur ce site soient en baisse même si toutefois la phase d'aménagement prévu sur ce second schéma a engendré une forte dépense. La partie du budget consacrée à ce site continuera à diminuer les années suivantes. Au contraire elle augmente sur les autres sites départementaux au fur et à mesure des développements de nouveaux projets sur les autres sites départementaux (Coteau et lac de l'Astarac, Forêt de Sérilhac et Tunnel de Pomiro).

2. Le règlement départemental modifié lors de l'élaboration du second SDENS permet d'engager davantage d'actions avec des montants de subventions plus importants.

Taux et montants plafonds des aides financières envisageables
(extrait du règlement départemental relatif à la préservation et la valorisation des ENS)

Actions subventionnées	Taux
Aide à l'achat foncier	40 % du montant total de la valeur domaniale. Subvention plafonnée à 30 000 € pour l'année en cours.
Inventaires, études	30 % du montant total. Subvention plafonnée à 15 000 € pour l'année en cours.
Travaux de restauration, d'entretien et de gestion écologique	50 % du montant total. Subvention plafonnée à 20 000 € pour l'année en cours.
Travaux d'aménagement et de valorisation pour l'accueil du public	40 % du montant total. Subvention plafonnée à 20 000 € pour l'année en cours.

3. Les sites non départementaux ayant fait l'objet de financements ENS sont pour la plupart, des sites où une politique de préservation / valorisation est engagée et portée par une association ou une collectivité locale (Ancienne Carrière de Saint-Cricq, Étang de Perchède, Adour à Jû-Belloc, Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain, ...). Les financements ENS viennent donc en complément d'autres financements.

Il est toutefois possible de préciser que le Département a donné une suite favorable à l'ensemble des sollicitations financières ENS présenté sur la période considérée par les acteurs.

4. EVALUATION DE LA POLITIQUE ENS 2017-2021

L'évaluation, établie en grande partie à partir des informations transmises par les acteurs de la politique ENS, portera, en premier lieu, sur les critères d'évaluation de la démarche définis en 2017 par le Conseil Départemental.

Elle sera ensuite complétée par une approche de la mise en œuvre des 13 actions stratégiques définies par le SDENS sur les sites prioritaires. Cela permettra de répondre à la question : les actions ont-elles été menées et pour quels résultats ?

L'évaluation sera **également globale**. La synthèse analytique devra permettre de dire quelle a été l'efficacité de la politique menée par un bilan coûts/avantages et quels sont les éléments de réflexion à apporter pour tendre vers plus d'efficacité de la politique menée.

Elle devra répondre notamment aux questions suivantes :

- Le réseau départemental des sites ENS est-il bien adapté en regroupant les principaux enjeux biodiversité du Gers ?
- La mise en œuvre a-t-elle eu des résultats positifs / négatifs et pourquoi ?
- Quel est le niveau d'adhésion des acteurs locaux et des élus ?
- Les moyens financiers/humains sont-ils suffisants ?
- L'ouverture au public des ENS amène-t-elle des points positifs dans l'éducation et l'information à la nature ou au contraire des points négatifs dans la conservation des sites en particulier ?

Cette évaluation, une fois validée, permettra d'engager l'élaboration du nouveau schéma départemental des ENS 2022-2028.

4.1 Evaluation sur la base des critères définis

Le bilan établi dans les parties précédentes a déjà abordé en partie les éléments d'analyse suivant. Il est pourtant nécessaire de reprendre un à un les critères

Les « critères d'évaluation » de la politique ENS définis par le Département en 2017 sont les suivants :

- nombre de dossiers traités
- nombre d'hectares acquis / total
- nombre de comités de gestion de sites / nombre total de sites
- Volume financier engagé par le département / recettes TA (ex-TDENS)
- nombre de sites labellisés / nombre total de sites.

Ces critères ne définissent pas de niveau d'exigence quant aux résultats à atteindre. Ils ne sont en outre pas définis et peuvent de ce fait éventuellement être soumis à interprétation. Ils permettent simplement d'indiquer, à partir d'indicateurs simples, les résultats chiffrés de la politique ENS.

Tableau : évaluation de la politique ENS menée sur la période 2017-2021 à partir des critères établis.

Critères d'évaluation	Résultats bruts 2017-2021	Détails	Remarques
Nombre de dossiers traités	18 dossiers traités (16 sites et 2 dossiers d'actions d'échelle départementale)	Les 7 sites prioritaires en tout ou partie propriété du département ont fait l'objet d'actions, 5 d'entre eux ont fait l'objet de financement ENS : 5 dossiers traités sur 7 sites. 19 sites prioritaires n'appartenant pas au Département ont fait l'objet d'actions, 7 d'entre eux ont bénéficié de financements ENS : 7 dossiers traités/21 sites. A noter que 2 autres sites ont bénéficié d'actions sans financement dans le cadre de la politique ENS. 11 sites non prioritaires ont fait l'objet d'actions, dont 4 ont bénéficié de financements ENS : 4 dossiers traités/47 sites. A noter que 2 autres sites ont bénéficié d'actions sans financement dans le cadre de la politique ENS. En tout ce sont donc 15 ENS non départementaux qui ont bénéficié de l'apport de la politique ENS (11 avec financement, 4 sans financement). 2 actions d'échelle départementale : Étude d'opportunité et de faisabilité du PNR Astarac et Projet LIFE Coteaux Gascons.	Ont été considérés comme des dossiers traités les sites ENS qui ont recensés une ou plusieurs actions menées par le Département au titre de la politique ENS, ainsi que les actions financées par des fonds ENS. 22 dossiers traités dans le SDENS 2012-2016. En baisse.
Nombre d'hectares acquis / total	55,26 ha acquis / 15 262 ha en ENS : 13,44 ha acquis sur 4122,75 ha en ENS prioritaires. Et 41,82 ha acquis en ENS non prioritaire.	3 sites (2 prioritaires et 1 non prioritaire) ont fait l'objet d'acquisitions foncières : Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain (2,55 ha sur 456 ha acquis par le Syndicat de gestion de la Save). Chemin de la biodiversité à Fleurance (10,89 ha sur 24 ha acquis par la Commune de Fleurance). Bois d'Aguin (41,82 ha sur 154,8 ha acquis par le CEN Occitanie).	Ces acquisitions surfaciques ne tiennent pas compte des acquisitions réalisées sur des sites ENS par d'autres structures hors fonds ENS sur la période 2017-2021, même si elles permettent de porter les objectifs du SDENS (préserver et valoriser notamment). 45,5 ha d'acquisition foncière dans le SDENS 2012-2016. En hausse.
Nombre de comités de gestion de sites / nombre total de sites	2 comités de gestion de sites créés sur les 75 ENS (2 sur 28 sites prioritaires)	Il s'agit du comité de gestion des Coteaux et lacs de l'Astarac et celui de la Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain.	Cela porte à 4 le nombre de Comité de gestion de sites sur les ENS du Gers (Etang du Moura et Ancienne Carrière de Saint-Cricq créés lors du premier schéma). 2 comités de gestion créés dans le SDENS 2012-2016. Stable.
Volume financier engagé par le département / recettes TA (ex-TDENS)	772 047,86 € engagés sur (soit 13,80 %) / 5 591 325,23 € recettes.	Le volume financier affecté à la politique ENS s'est réparti sur les 18 dossiers traités (cf. ci-dessus). Sont pris en compte dans le volume financier engagé (cf. bilan financier partie 3.4), les financements obtenus auprès du LEADER pour le site du Moura (30 690,24 €). Ils ne sont en revanche pas intégrés dans le montant disponible du critère limité aux seules recettes de la taxe d'aménagement attribuée aux ENS.	Comme cela a été étudié dans le bilan financier (partie 3.4), la part départementale de la taxe d'aménagement a également été attribuée aux dépenses du CAUE. Il est donc normal que le volume financier engagé par le département sur les ENS soit inférieure aux recettes de la taxe d'aménagement. 1 011 000 € engagés dans le SDENS 2012-2016. En baisse.

Nombre de sites labellisés / nombre total de sites.	Aucun site labellisé (sur 28 sites prioritaires)	–	Aucun site labellisé également dans le cadre du SDENS 2012-2016.
---	--	---	--

Une première approche pourrait permettre de juger (subjectivement) le nombre de dossiers traités (18) comme relativement important (critère n°1). Le nombre de comités de gestion mis en place en revanche (2 sur 28 sites, critère n°3), comme le nombre de sites labellisés (0 sur 28 sites, critère n°5) sont beaucoup moins valorisants pour la politique ENS menée bien que 2 comités de gestion aient été créés depuis le précédent schéma.

Le nombre d'hectares acquis (critère n°2) ne permet quant à lui aucun jugement de valeur à notre sens étant donné qu'il est dépendant des opportunités foncières. A noter tout de même une maîtrise foncière importante sur le site Chemin de la Biodiversité puisque cette acquisition permet à la Commune de Fleurance d'être propriétaire de la quasi-totalité du site (reste moins de 1 ha en propriété privée). L'acquisition sur le site Bois d'Aguin n'est pas négligeable non plus, elle permet au CEN Occitanie d'être le propriétaire le plus important du site.

Les critères établis ne permettent pas d'évaluer réellement la politique ENS menée. Ils donnent des informations ponctuelles indicatives qui apportent une information évolutive sur la mise en œuvre de la politique ENS.

Ces indicateurs d'évaluation apparaissent trop partiels pour mesurer l'efficacité de la politique ENS (même si certains peuvent être assimilés à des indicateurs de performance) et en apprécier la pertinence.

L'analyse doit donc être complétée pour pouvoir réellement évaluer la politique ENS.

4.2 Evaluation complémentaire de l'atteinte des objectifs stratégiques

La politique ENS nécessite d'être évaluée afin de déterminer dans quelle mesure elle atteint les objectifs qui lui sont assignés et la réorienter si besoin dans le nouveau SDENS 2022-2028.

L'évaluation constitue un outil d'aide à la décision publique. « *L'évaluation est un jugement de valeur sur une action, dans une perspective de prise de décision* » (Plante J., 1991). La doctrine s'est employée à définir les contours de l'évaluation et notamment la Société Française de l'Evaluation.

La démarche d'évaluation consiste généralement à étudier un ou plusieurs des critères suivants :

- La **pertinence** vérifie que les objectifs d'une intervention couvrent suffisamment les dimensions du problème socio-économique qu'elle est censée régler.
- L'**efficacité** vérifie que les effets attendus d'une intervention ont été produits grâce aux actions menées.
- L'**efficience** vérifie que les effets obtenus l'ont été à un coût raisonnable, par exemple en comparaison d'autres types d'intervention.
- L'**utilité** vérifie la justification de l'intervention eu égard non seulement aux effets attendus mais aussi aux autres effets (collatéraux) produits, notamment les effets négatifs éventuels.
- La **cohérence interne** vérifie que les différents objectifs stratégiques et opérationnels d'un programme sont en relation logique les uns aux autres ; autrement dit qu'ils sont complémentaires et non redondants.

- La **cohérence externe** vérifie que les objectifs d'une intervention correspondent ou contribuent à ceux des autres politiques de l'institution ou des autres institutions agissant sur le territoire (par exemple l'État ou l'Union européenne) et ne sont pas à l'inverse en contradiction ou antagonistes.

La conclusion de cette partie apportera une réponse à ces critères, mais elle devra tenir compte du peu de recul existant pour juger de l'efficacité de cette politique.

Tableau : L'évaluation des projets territoriaux de développement durable, fiche 1 : qu'est-ce que l'évaluation des politiques publiques ? (extrait, plateforme Territoires et Développement Durable en Occitanie)

Des exemples de questions auxquelles peut répondre l'évaluation des politiques publiques	
Quelle est l'adéquation entre les enjeux et les objectifs fixés pour l'intervention publique ? Les objectifs d'intervention couvrent-ils suffisamment les dimensions de la situation qu'elle est censée améliorer ?	= Pertinence
Les différents objectifs de l'intervention publique sont-ils en relation logique avec les moyens mobilisés ? Sont-ils en cohérence les uns aux autres ? Autrement dit sont-ils complémentaires et non redondants, voire en contradiction ?	= Cohérence
Les effets et résultats attendus de l'intervention publique ont-ils été produits grâce à l'ensemble des actions menées ? Quel est le degré de conformité entre les effets propres de la politique et ses objectifs ?	= Efficacité
Quels sont les résultats obtenus au vu des moyens (financiers, humains) mis en œuvre ? Les effets obtenus l'ont-ils été à un coût raisonnable ? Les méthodes de travail ont-elles été adaptées ?	= Efficience
Les résultats de l'intervention publique ont-ils contribué à résoudre les problématiques ou à mieux faire face aux enjeux du territoire, identifiés initialement ? L'intervention est-elle justifiée et utile, eu égard, non seulement à ses effets mais aussi aux autres effets ou impacts (collatéraux) produits, notamment s'ils sont négatifs ?	= Utilité

Dans ce chapitre, il s'agira de vérifier en détail la mise en œuvre des actions et mesures portant les objectifs stratégiques de la politique ENS (tableau 21 du SDENS 2017-2021), avant de mener une analyse qualitative sur certains paramètres de mise en œuvre de la Politique ENS. Les points déjà abordés ne feront pas l'objet d'analyses spécifiques détaillées.

Tableau : Axes stratégiques de la politique ENS dans le cadre du SDENS 2017-2021

Préserver	Valoriser	Accompagner
5 actions stratégiques Acquisition foncière Elaboration de plan de gestion Mise en œuvre des plans de gestion Augmenter et diffuser la connaissance écologique Mettre en place une veille et un suivi sur ces espèces	4 actions stratégiques Aménager les sites pour le public Stratégie d'ouverture au public Actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires Proposer un label de valorisation et de qualité des ENS	4 actions stratégiques Mise en place d'outils réglementaires Gouvernance et évaluation Communication Ingénierie d'accompagnement et animations territoriales

Le degré de réalisation des mesures prévues par le SDENS sera déterminé selon 4 niveaux :

- Nul si la mesure n'a pas été réalisée.
- Faible si la mesure a commencé à être mise en œuvre, mais dans une faible proportion et/ou si les effets attendus ne sont pas atteints ou que très partiellement atteints.
- Moyen si la mesure a été mise en œuvre dans une proportion significative et que ses effets attendus sont en partie atteints.
- Fort si la mesure a été entièrement mise en œuvre ou dans une proportion importante ayant nécessité la mise en œuvre de moyens financiers et humains conséquents (pour les acquisitions foncières et que les effets attendus semblent ou sont atteints en grande partie.

Les dépenses financières engagées ont également permis de déterminer le niveau d'engagement (cf. graphiques partie 3.4.2).

Si cette méthode inclut une part de subjectivité dans le jugement de valeur, elle permet d'identifier et de partager les efforts qui ont été réalisés et ceux qui restent à mener.

Il n'a pas été utilisé de notations des actions qui nécessitent l'utilisation de critères de pondération pour évaluer la politique menée, cette méthode paraissant plus facilement contestable par les acteurs notamment du fait de la « jeunesse » de la politique ENS planifiée dans le SDENS.

4.2.1 Objectif préserver

Actions prévues	Mesures prévues	Mesures mises en œuvre	Degré de réalisation	Commentaires
1. Acquisitions foncières	1.1. Acquisition de sites directement par le Conseil Départemental	–	Nul	Pas d'acquisitions par le Département sur cette période car pas de projets nécessitant l'utilisation de cet outil.
	1.2. Aides aux communes, groupements de communes et associations pour l'acquisition de sites	3 sites (2 prioritaires et 1 non prioritaire) ont fait l'objet d'acquisitions foncières : Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain (2,55 ha sur 456 acquis par le Syndicat de gestion de la Save). Chemin de la biodiversité à Fleurance (10,89 ha sur 24 acquis par la Commune de Fleurance). Bois d'Aguin (41,82 ha sur 154,8 acquis par le CEN Occitanie).	Fort	Acquisitions foncières importantes sur le Chemin de la Biodiversité à Fleurance et le Bois d'Aguin permettant d'atteindre les objectifs de préservation et de valorisation.
	1.3. Création de zones de préemption au titre des ENS	La création avait été actée lors du 1 ^{er} schéma, il restait à les mettre en œuvre mais cela n'a pas pu être fait.	Moyen	Mise en place des ZPENS non réalisée car procédure bloquée pour le moment. Cependant une veille foncière et un porter à connaissance est réalisée auprès des notaires en charge de ventes immobilières. A envisager dans le prochain schéma.
2. Élaboration de plans de gestion	2.1 Réalisation de plans de gestion sur les sites du Département	Réalisation d'un plan de gestion sur le site des Coteaux et lac de l'Astarac Réalisation d'un plan de gestion sur le site du Tunnel de Pomiro	Fort	Ce qui porte à 3 sur 7 le nombre de sites, où le Département est propriétaire, bénéficiant d'un plan de gestion. La propriété départementale sur l'ENS Coteau du Lizet étant insignifiante, cela ne justifie pas l'élaboration d'un plan de gestion. Les ENS Forêt de Saint-Blancard et Forêt de Sérilhac bénéficient déjà d'un plan de gestion forestier par l'ONF : A étudier si besoin d'un plan de gestion spécifique ENS, notamment pour la Forêt de Sérilhac. La Parcelle de Merlère ne bénéficie pas de plan de gestion : A envisager dans le prochain SDENS.
	2.2. Aides aux collectivités locales et associations pour la réalisation de plans de gestion	Rédaction du plan de gestion du bois d'Aguin, ENS non prioritaire, par le CEN Occitanie	Faible	Seul site à avoir bénéficié d'aides pour la rédaction d'un plan de gestion ce qui porte à 10 le nombre d'ENS disposant d'un plan de gestion : - ENS prioritaires disposant d'un plan de gestion hors politique ENS : Etang du Barran, Zones Humides de la Save à l'Isle Jourdain, Gravières de Riscle et bords de l'Adour, Adour à Ju-Belloc, Bords du Gers de Lectoure à Castéra-Lectourois, Chemin de la Biodiversité à Fleurance. - ENS prioritaires disposant d'un plan de gestion financé par la politique ENS : Ancienne Carrière de Saint-Cricq. - ENS non prioritaires disposant d'un plan de gestion hors politique ENS : Prairies de Bazières, Prairies inondables de la Gimone, Bois d'Aguin.
3. Mise en œuvre de plans de gestion	3.1. Mise en œuvre et suivi des plans de gestion sur les sites du Département, réalisation de travaux de restauration et d'entretien	- Coteaux et lac de l'Astarac : réalisations d'inventaires, matérialisation de la zone de quiétude - Etang du Moura : Suivi des populations d'espèces protégées, réalisation d'analyses d'eau et d'inventaires botanique, inscription de la parcelle au régime forestier, mise en place d'une convention d'étude scientifique. Réalisation de travaux d'entretien. Travaux de restauration de la roselière. Signature convention Havre de paix Loutre. Suivi avifaune par le GOG. - Tunnel de Pomiro : Suivi des populations de chauves-souris, réalisation de travaux de gestion	Moyen	Mise en œuvre des actions prévues au plan de gestion sur 3 sites, en partie pour l'ENS Coteaux et Lac de l'Astarac car manque de moyens humains et financiers.
	3.2. Aide aux communes, groupements de communes et associations pour la réalisation des travaux de restauration et de gestion écologique des sites	- Pelouse de Molère et bois d'Allègre : travaux de réouverture des pelouses à orchidées - Carrière d'Estang : travaux de restauration de la falaise à Guêpier. - Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain : travaux de restauration par le Syndicat de gestion de la Save. - Ancienne Carrière de Saint-Cricq : travaux de restauration pelouses, mares.	Faible	3 ENS prioritaires ont fait l'objet de travaux de restauration et de gestion écologique sur cette période. 15 ENS (7 prioritaires et 8 non prioritaires) ont fait l'objet de travaux de restauration et de gestion écologique en dehors de la politique ENS. L'implication de la politique ENS semble relativement faible au regard du nombre de sites ayant réalisé ce type d'opérations sans sollicitation d'aides du Département.

4. Augmenter et diffuser la connaissance écologique	4.1. Identifier et prendre en compte les corridors écologiques	- Identification et prise en compte des corridors écologiques dans les documents d'urbanisme lors de porter à connaissance aux communes. - Aides pour deux projets à fort enjeu national et régional pour les trames vertes et bleues : Etude d'opportunité et de faisabilité du PNR Astarac et Projet LIFE Coteaux gascons	Fort	- Contribution du SDENS à la prise en compte de ces enjeux dans les documents d'urbanismes. - Engagement fort du Département sur ces deux projets à l'échelle départementale (financier et technique)
	4.2. Réalisation d'inventaires d'espèces sur les sites du Département	Inventaires et diagnostic réalisés sur 5 sites : Etang du Moura, Tunnel de Pomiro, Parcelle de Merrière, Forêt de Sérilhac, Coteaux et lac de l'Astarac.	Fort	Amélioration des connaissances naturalistes sur 5 des 7 sites du Département, particulièrement important sur le site Coteaux et lac de l'Astarac.
	4.3. Aide aux associations départementales pour la réalisation d'inventaires d'espèces sur le Gers	Inventaire et diagnostic sur 9 sites : - 4 prioritaire : Pelouse de Molère et bois d'Allègre, Site Paléontologique de Campane, Coteau du Vallon du Hay et Carrière d'Estang - 5 non prioritaire : Prairies de Bazières, Bois du Marais, Haut de Pavie et de Pessan, Ruisseau du Bésiau et son bassin versant et Bois d'Aguin.	Moyen	Des inventaires et diagnostics écologiques ont été menés sur 17 autres ENS (11 prioritaire et 6 non prioritaire) sans aides du Département. C'est l'action qui a été le plus menée sur cette période. L'implication de la politique ENS est jugée moyenne au regard des nombreux inventaires réalisés en dehors.
	4.4. Porter à connaissance auprès des collectivités, de l'Etat et des associations	Porter à connaissance aux collectivités (documents urbanisme), notaires, associations et service de l'Etat.	Fort	Nombreuses contributions aux documents d'urbanismes (collectivités), vente immobilières (notaires et comité technique ENS) et dans le cadre de projet d'aménagement de l'espace (associations et services de l'Etat) sur tous sites ENS et autres.
	4.5. Implication dans les divers plans nationaux et régionaux	Implication Plan National et Régional Actions Chiroptères (Tunnel de Pomiro et Grotte de Mauvezin) Implication Plan National Action Vison d'Europe (Gers) et Grande Mulette (Arros) Implication Plan National et Régional d'Actions Cistude (Etang du Moura, Forêt de Sérilhac,...) Implication Plan National et Régional d'Actions Messicoles (Verger à tulipes d'Empeurouton)	Fort	Meilleure prise en compte du PNA chauves-souris par la désignation de sites en ENS, classement de l'Arros en ENS, site identifié dans le PNA Grande mulette, technicien ENS référent dans le cadre du PNA Vison d'Europe, nombreuses actions menées pour la conservation de la Cistude dans le Gers, suivi des travaux des différents PNA. Forte implication de la politique ENS dans la prise en compte des divers plans nationaux et régionaux d'actions en faveur des espèces.
5. Mettre en œuvre une veille et un suivi sur ces espèces	5.1. Elaboration d'un outil de suivi informatique	Non réalisée	Nul	A envisager dans le prochain schéma : réflexion sur une base de données départementale alimentant un observatoire de la biodiversité départementale.

4.2.2 Objectif valoriser

Actions prévues	Mesures prévues	Mesures mises en œuvre	Degré de réalisation	Commentaires
6. Aménager les sites pour le public	6.1. Aménagement de sites pour l'accueil du public	Aménagements d'accueil du public sur le site de l'Étang du Moura (parkings, aires de pique-nique, accès PMR, réhabilitation du moulin, sentier pédagogique, observatoire), de l'Étang de Pèrchède (abri pour le public), de la Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain (sentier ornithologique), de l'Adour à Jû-Belloc (sentier d'interprétation), de l'Ancienne Carrière de Saint-Cricq (sentier Smart'Flore) et du Chemin de la Biodiversité à Fleurance (sentier pédagogique). Installation d'une table d'interprétation du paysage sur le CR de La Ouarde sur le site Coteaux de Montégut. Création d'un sentier pédagogique sur l'ENS Prairies inondables de la Gimone sur la commune de Gimont.	Fort	7 sites prioritaires aménagés sur la période dont 6 ont bénéficiés de fonds dans le cadre de la politique ENS. 1 site secondaire (Prairies inondables de la Gimone) aménagé hors financement ENS. Aide qui mobilise le plus les partenaires du SDENS sur cette période.
	6.2. Création de sentiers d'interprétation	Sentiers pédagogiques créés sur le site de l'Étang du Moura, de la Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain, de l'Adour à Jû-Belloc, de l'Ancienne Carrière de Saint-Cricq, du Chemin de la Biodiversité à Fleurance et des Prairies inondables de la Gimone.	Fort	6 réalisations sur cette période dont 1 hors politique ENS.
	6.3. Mise en place d'une signalétique spécifique sur les sites ENS	Implantations de panneaux d'informations sur 1 site ENS du Département : l'Étang du Moura	Faible	Signalétique spécifique ENS mise en place uniquement sur le Moura (charte graphique ENS)
7. Stratégie d'ouverture au public	7.1. Modalités d'ouverture au public (définition de ces modalités dans l'élaboration des plans de gestion des sites en fonction des sensibilités écologiques)	Modalités définies dans 13 plans de gestion, dont 3 pour les sites du Département.	Moyen	La plupart des sites ouverts au public bénéficient d'un plan de gestion. L'Étang de Perchède et les Coteaux de Montégut n'ont pas encore de plan de gestion permettant de définir les modalités d'ouverture du site au public.
	7.2. Participation à des manifestations (Animations tout public)	Participation du service ENS aux différentes manifestations organisées sur le site de l'Étang de Perchède (écopêche et écofête) par l'association PIMAO. Organisation d'une animation dans le cadre des Journées Mondiale Zones Humides au Moura (annulé) et une animation u Tunnel de Pomiro dans le cadre de la nuit de la chauve-souris. Formation interne des salariés de l'ADASEA32 sur le site Pelouse de Molère. Visites CATZH32 à l'Étang de Perchède dans le cadre des Journées Mondiale Zones Humides. Visite d'élus du Grand Auch sur les Prairies de Bazières organisée par l'ADASEA32. Organisation des concours des pratiques agroécologiques sur les sites Bords du Gers de Lectoure à Castéra-Lectourois et Prairies de Bazières par l'ADASEA32. Balade Nature organisée par NEO dans le cadre de l'ABC de L'Isle-Jourdain sur la Zone Humide. Animations régulières sur le site Adour à Ju-Belloc par le GOG et l'IA. Animations régulières sur les sites Coteaux et lac de l'Astarac, Coteaux du Lizet, Ancienne Carrière de Saint-Cricq, Adour à Ju-Belloc et Chemin de la Biodiversité à Fleurance par le CPIE32. Animations CATZH32 sur les Prairies inondables de la Gimone.	Moyen	De nombreuses manifestations sont réalisées sur 12 ENS essentiellement par les partenaires du SDENS.
8. Actions d'éducation à l'environnement pour les scolaires et enfants	8.1. Classes et sorties de découvertes pour les enfants et étudiants	Peu d'animations réalisées par le service ENS : Moura. Élaboration d'un catalogue d'animation à destination des collèges sur 6 sites (Étang du Moura, Parcelle de Merlière, Tunnel de Pomiro, Coteaux et lac de l'Astarac, Forêt de Sérilhac et Forêt de Saint-Blancard) afin de développer cette action. Animations régulières sur les sites Coteaux et lac de l'Astarac, Coteaux du Lizet, Ancienne Carrière de Saint-Cricq, Adour à Ju-Belloc et Chemin de la Biodiversité à Fleurance par le CPIE32. Animation BTS GPN Etang de Perchède par l'ADASEA32.	Moyen	Animations réalisées essentiellement par les partenaires du SDENS sur 7 ENS.
	8.2. Animations spécifiques pour les enfants hors temps scolaire	Pas d'animations réalisées par le service ENS. Pas d'animations réalisées par les partenaires du SDENS.	Nul	Pas d'animations sur les ENS dans ce cadre.
	8.3. Création et publication de la Bande Dessinée	Création du groupe de travail, action suspendue et non réalisée	Faible	A voir si cette action sera reconduite dans le prochain schéma.
9. Proposer un label de valorisation et de qualité des ENS	9.1. Définition des critères de qualité pour l'attribution d'un label	Défini en annexe du SDENS.	Fort	–
	9.2. Identification des zones remarquables pouvant bénéficier d'un label	Zones identifiées : les 28 sites prioritaires (en annexe du SDENS)	Fort	–
	9.3. Appui technique aux démarches de labellisation	Non réalisée. Aucune démarche de labellisation n'a été menée sur cette période.	Nul	La labellisation des sites ENS comptait parmi les 5 critères d'évaluation de la politique ENS définis en 2017. Travail à identifier dans le prochain SDENS.

4.2.3 Objectif accompagner

Actions prévues	Mesures prévues	Mesures mises en œuvre	Degré de réalisation	Commentaires
10. Mise en place d'outils réglementaires	10.1. Elaboration du règlement départemental en matière des ENS	Adoption Règlement Départemental ENS par délibération du 26 juin 2017	Fort	–
	10.2. Réflexion sur la création d'une ou deux réserves naturelles régionales	Étude d'opportunité et de faisabilité de création du PNR Astarac	Fort	Accompagnement technique et financier, et prise de position forte du Département pour la création du PNR Astarac (membre de l'association pour la création du PNR Astarac).
	10.3. Mise en place d'outils réglementaires au cas par cas	Arrêté départemental sur le lac de l'Astarac, réflexion sur 1 APPB sur le Tunnel de Pomiro	Faible	A développer sur les autres sites départementaux (Moura, Sérilhac)
11. Gouvernance et évaluation	11.1. Mise en place d'instances partenariales départementales pour le suivi de la politique ENS	Un groupe d'élus, un Comité de Pilotage, un Comité Technique, Groupe de Travail thématique BD (annulée) et animations.	Moyen	Fréquence faible des réunions de comités (remonté de la part des partenaires du SDENS) mais échanges nombreux par mail et téléphone. Etre plus rigoureux dans l'organisation des réunions des Comités de pilotage, techniques et de gestion des sites.
	11.2. Création d'un comité de gestion par site	Création de 2 comités de gestion de site : Coteaux et lac de l'Astarac et Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain.	Faible	Aujourd'hui 2 Comités de gestion sur des ENS départementaux (Etang du Moura et Coteaux et lac de l'Astarac) sur 7 sites et 2 Comités de gestion sur des ENS n'appartenant pas au Département (Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain et Ancienne Carrière de Saint-Cricq) sur les 21 autres ENS prioritaires. Pas de Comité de gestion sur les ENS secondaires. C'est un critère pour la labellisation des sites. Il faudra réaliser un travail spécifique sur ce volet dans le cadre du travail sur la labellisation des sites.
	11.3. Elaboration d'une grille d'indicateurs de suivi et d'évaluation de la politique ENS	5 critères d'évaluation de la démarche ont été définis dans le cadre du règlement départemental des ENS en 2017 : nombre de dossiers traités ; nombre d'hectares acquis / total ; nombre de comités de gestion de sites / nombre total de sites ; volume financier engagé par le département / recettes de la taxe d'aménagement ; nombre de sites labellisés / nombre total de sites. Des critères quantitatifs et qualitatifs élaborés lors de l'évaluation du premier schéma permettent d'apporter une analyse supplémentaire sur la pertinence, l'efficacité, l'efficience, l'utilité et la cohérence de la politique ENS.	Fort	–
12. Communication	12.1. Réalisation de supports communs à l'ensemble des sites labellisés ENS (charte graphique, logo, panneau, etc)	Charte graphique et logo NaturaGers : action réalisé lors du premier schéma et maintenue	Fort	C'est un critère dans la labellisation des sites. Il faudra réaliser un travail spécifique sur ce volet dans le cadre du travail sur la labellisation des sites.
	12.2. Mise en place d'un plan de communication à l'échelle départementale	Proposition d'un plan de communication. Création supports information ENS, pour les élus et tous publics.	Faible	Il reste beaucoup d'actions de ce plan à mettre en œuvre, notamment les réunions avec les EPCI et le porter à connaissance auprès du grand public.
	12.3. Signature de la Charte de l'Assemblée des départements de France	Pas de délibération mais prise en compte de la signature par l'ADF	Fort	-
13. Ingénierie d'accompagnement et animations territoriales	13.1. Ingénierie d'accompagnement auprès des collectivités locales et associations	Appui technique de la Fédération Départementale de Pêche pour l'élaboration d'un panneau d'information sur les tulipes protégées de l'ENS Bois et prairies de Bousquetara. Appui technique de la Commune de Montesquiou sur le projet de valorisation du lac du Lizet. Etang du Moura : signature de la charte Natura 2000 et de la convention Havre de Paix Loutre Médiation et concertation avec le propriétaire de l'ENS Verger à tulipes d'Empeyrouton mené conjointement par le CENO, le CBNPMP et le Département en vue de la restauration et de la préservation du site. Avis du Comité Technique sur l'exploitation forestière de l'ENS Lac de Miélan.	Moyen	-
	13.2. Animations territoriales et démarche participative	Participation aux instances d'animations locales (Natura 2000, CATZH32, PNR Astarac). Animations Natura 2000 par l'ADASEA32 : Coteau et lac de l'Astarac, Etang du Moura, Coteaux du Lizet, Etang de Perchède	Moyen	-

	13.2. Animations territoriales et démarche participative	Animation CATZH32 : Chantier d'arrachage de jussies sur l'Etang du Moura, conseils de gestion et accompagnement sur l'ENS Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain Accompagnement pour la gestion par pâturage de l'ENS Pelouse de Molère et Bois d'Allègre par l'ADASEA32. Ateliers de co-construction du plan de gestion du site Zone Humide de la Save à L'Isle-Jourdain par l'ADASEA32. Accompagnement technique pour la gestion des sites de pontes sur l'ENS Adour à Jû-Belloc par NEO. Appui technique de la Commune de Fleurance par le CEN Occitanie pour la gestion de l'ENS Chemin de la biodiversité à Fleurance. Animation et médiation du CEN Occitanie pour la prise en compte des chauves-souris sur l'ENS Grotte de Mauvezin.		
--	--	--	--	--

4.2.4 Synthèse analytique

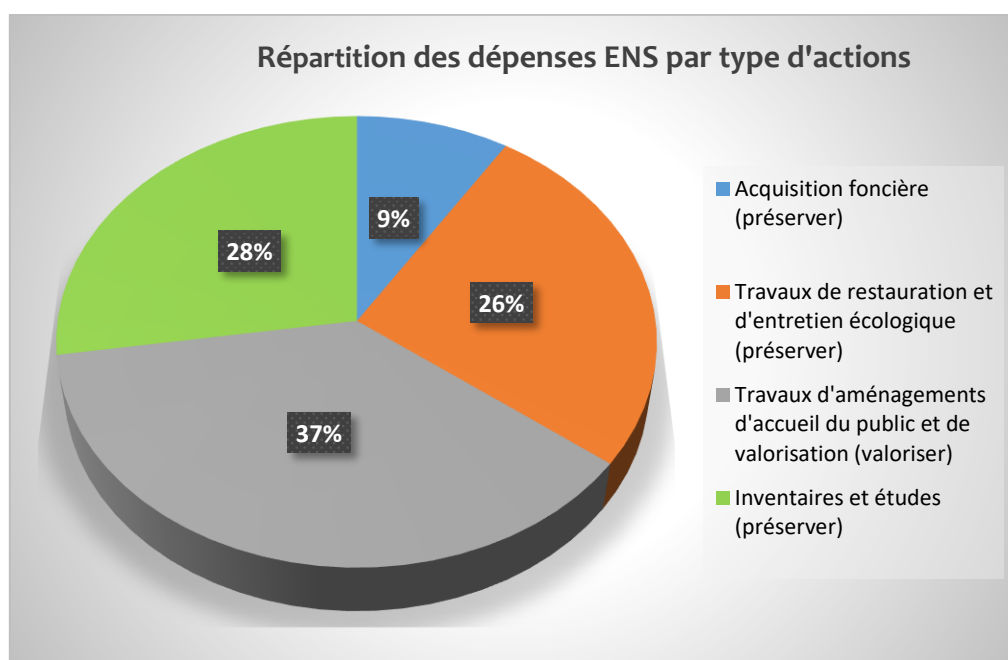
Les trois objectifs stratégiques ont fait l'objet d'actions de mise en œuvre.

L'objectif Préserver semble avoir été le plus porté dans le niveau d'engagement des actions réalisées présenté dans les tableaux précédents (34 ENS ont bénéficiés d'actions de préservation, 19 de valorisation et 12 d'accompagnement). Cela ne correspond pas forcément au meilleur ratio de mesures mises en œuvre sur le nombre prévu puisque c'est l'objectif Accompagner dans ce cas qui devance les deux autres objectifs stratégiques avec 11 mesures réalisées sur les 11 prévues. L'effort engagé sur l'objectif de préservation est également vérifié par l'analyse de la répartition des dépenses engagées dans la politique ENS.

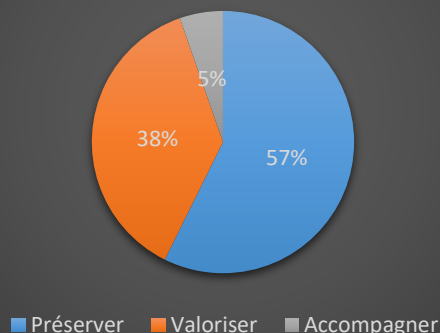
Tableau : Bilan quantitatif de la mise en œuvre des objectifs et actions stratégiques du SDENS

Objectifs stratégiques	Actions stratégiques réalisées (même partiellement) sur le nombre prévu	Actions non réalisées	Mesures réalisées (même partiellement) sur le nombre prévu
Préserver	4/5	Mettre en œuvre une veille et un suivi sur ces espèces	11/13
Valoriser	4/4	-	9/11
Accompagner	4/4	—	11/11
Total SDENS	12/13	—	31/34

Les financements ENS se sont majoritairement répartis sur les actions d'aménagements d'accueil du public, puis à peu près également sur les actions d'inventaires et études et les actions de restauration. Les acquisitions, contrairement au schéma précédent, ne représentent qu'un faible pourcentage des dépenses (9 % contre 34 % pour le SDENS 2012-2016). Une grande partie du budget a cette fois-ci été concentré sur la valorisation des ENS (37 % contre 7 % pour le SDENS 2012-2016) et notamment sur le site de l'Étang du Moura.



Répartition des dépenses ENS selon les axes stratégiques de la politique ENS



A la différence du Schéma précédent, où il était absent, l'objectif « accompagner » représente 5 % des dépenses ENS. Cela est dû à l'accompagnement financier du Département pour la réalisation des études du SDENS 2017-2021, du PNR Astarac, et du Projet LIFE Coteaux Gascons.

La proportion des actions et mesures engagées (partiellement ou en totalité) parmi les actions et mesures prévues par le SDENS sur la période 2017-2021 est importante. L'apport de la politique ENS du Département a été significatif pour 18 ENS sur les 28 prioritaires. Seuls deux sites prioritaires n'ont fait l'objet d'aucune action, 8 autres sites ont fait l'objet d'actions sans apport de la politique ENS. Le SDENS a donc bien joué son rôle de guide de la politique ENS.

La suite de ce paragraphe apportera une analyse qualitative de la politique ENS menée sur la base des critères d'évaluation des politiques publiques.

4.2.4.1 Pertinence de la politique ENS menée

La pertinence vérifie que les objectifs d'une intervention couvrent suffisamment les dimensions du « problème » qu'elle est censée régler.

La politique ENS doit répondre aux deux objectifs définis par le législateur :

- préserver la qualité des sites, des paysages, des milieux naturels et des champs naturels d'expansion de crues et assurer la sauvegarde des habitats naturels ;
- Aménager ces espaces pour être ouverts au public sauf exception justifiée par la fragilité du milieu naturel.

Les objectifs et les actions définis dans le SDENS 2017-2021 permettent de répondre à ces deux objectifs législatifs. Les acteurs consultés se sont accordés à dire que le choix des sites ENS prioritaires réalisés étaient globalement représentatifs des enjeux environnementaux du Département.

Les actions menées et les dépenses engagées sont directement liées aux objectifs établis. Lors de ce second schéma, le site de l'étang du Moura a de nouveau monopolisé une grande partie des moyens de la politique ENS. Les actions engagées sur ce site et les résultats à court terme paraissent à la hauteur des attentes émises en 2017 sur ce site. Toutefois, les dépenses ont tout de même été mieux réparties que durant le premier schéma et d'autres sites comme la Forêt de Sérilhac, les Coteaux et lac de l'Astarac et le Tunnel de Pomiro ont pu bénéficier de financement plus conséquent. La nouvelle stratégie ENS devra continuer à couvrir plus de sites pour porter globalement les objectifs à l'échelle départementale.

La **politique ENS menée apparaît comme complémentaire d'autres politiques environnementales et de développement durable disposant de moyens d'actions plus conséquents**. C'est notamment le cas de la politique de l'eau qui bénéficie des financements de l'Agence de l'eau qui constituent le principal levier d'action en termes de préservation des sites caractéristiques de zones humides ou de milieux aquatiques.

Sur plusieurs sites (non départementaux), la **politique ENS vient en appui des autres politiques de préservation et de valorisation engagées par les gestionnaires en présence**. Cet appui porte principalement sur l'objectif de préservation des sites (acquisition foncière, travaux de restauration, inventaires) : Pelouse de Molère et Bois d'Allègre, Ancienne Carrière d'Etang, Coteaux de Montégut, Projet LIFE Coteaux Gascons... Elle est souvent un complément au financement de la Région Occitanie sur ces projets de préservation de milieux secs et/ou forestiers. La complémentarité apportée à la politique Natura 2000 paraît également justifiée, les actions Natura 2000 étant en grande partie liées au volontariat des acteurs locaux et les mesures finançables et les fonds attribués pouvant apparaître insuffisants dans certains cas en vue de la préservation des milieux concernés.

Reposant principalement sur la maîtrise foncière, la politique ENS apparaît comme une politique d'opportunité et ne peut à elle seule permettre de préserver les milieux emblématiques gersois.

Il a été noté dans le cadre du SDENS 2012-2016 que les milieux secs ne bénéficiaient pas des mêmes moyens d'actions que les milieux aquatiques et les zones humides dans le cadre des politiques territoriales applicables (aides importantes de l'Agence de l'Eau). L'opportunité de réorienter la politique ENS vers les milieux secs, constitutifs de la trame verte du territoire, menacés par la déprise agricole notamment ou la sur-exploitation forestière, se présente dans le cadre du schéma 2017-2021 actuel. Sur les 15 ENS et les 2 projets d'envergure départementale ayant bénéficié directement d'actions au titre de la politique ENS du Département, 8 ENS et les 2 projets concernent des ENS de milieux secs. Les milieux humides ont tout de même reçu un financement issu de la politique ENS plus important que les milieux secs durant ces 5 années. On peut, cependant noter que les milieux secs ont été plus financés que lors du schéma précédent.

La pertinence de la politique ENS est globalement vérifiée, il faut continuer dans la même dynamique de financement des milieux secs (Tel que prévu par le schéma 2017-2021 en 4.2).

- Engager une action plus équilibrée en termes de moyens vis-à-vis des différents sites à l'échelle départementale, notamment sur les sites non départementaux. (Révision du règlement départemental d'aides, plus d'animation active auprès des propriétaires et gestionnaires de sites).
- Continuer d'accorder plus d'importance aux milieux secs

4.2.4.2 Efficacité de la politique ENS menée

L'efficacité vérifie que les effets attendus d'une intervention ont été produits grâce aux actions menées. Si toute action engagée a bénéficié d'un niveau certain d'efficacité en ce qu'elle a permis d'atteindre au moins partiellement l'objectif poursuivi par sa mise en œuvre, cette efficacité est relativement difficile à évaluer.

Les effets sur les milieux des actions engagées sont difficiles à juger aux dires des gestionnaires, les actions de préservation ne bénéficiant pas d'une longue période de recul. Sur le site de l'étang du Moura, la politique ENS a sans aucun doute été efficace par rapport aux actions qui étaient envisagées en 2017 et aux résultats obtenus (aménagement du site permettant une meilleure canalisation du public).

Pour accroître l'efficacité de la politique ENS, le règlement ENS a été révisé suite aux recommandations du bilan précédent. Les plafonds de co-financement fixés par le règlement départemental ont été modifiés lors de ce schéma et sont maintenant plus importants et avantageux et permettent de mieux répondre aux besoins de financement des actions.

Cependant trois points restent à améliorer :

- **Donner la priorité aux sites menacés et améliorer la connaissance des ENS**

Les ENS identifiés comme fortement menacés doivent faire l'objet de la mise à disposition prioritaire des moyens de la politique ENS.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SDENS 2017-2021, deux des huit sites identifiés comme présentant un fort niveau de menace a bénéficié de financement au titre de la politique ENS du Département (Tunnel de Pomiro et Pelouse de Molère et bois d'Allègre) permettant de réduire le niveau de menace sur ces sites.

Deux autres sites ont bénéficié d'actions au titre de la politique ENS sans financement : Agrandissement de l'ENS Coteaux de Montégut pour une meilleure prise en compte des enjeux de ce site et accompagnement de la Fédération de Pêche pour la réalisation d'un panneau d'information pour la préservation des Tulipes sauvages sur l'ENS Bois et Prairies de Bousquetara.

Les autres sites fortement menacés (Étang du Barran, Bassin versant du ruisseau de Roumat, Jachères de Ragegat et Ancienne carrière de Bonas) n'ont fait l'objet d'aucune action dans le cadre de la politique ENS du Département. Il faut noter qu'aucun de ces sites n'est en tout ou partie propriété du département. Cependant des actions de préservation ont été mené par les partenaires du SDENS hors politique ENS sur ces sites : politique Natura2000 sur l'Étang du Barran (renouvellement de MAEc), programme Messicole sur les Jachères de Ragegat, inventaire faune/flore et proposition d'un APPB sur l'ENS Ancienne Carrière de Bonas.

Au final seul l'ENS Bassin versant du ruisseau de Roumat n'a pas fait l'objet d'actions.

Dans le cadre de l'élaboration du SDENS 2022-2028, un travail spécifique sur les sites menacés devra permettre de mieux les identifier pour une meilleure prise en compte dans la politique ENS du Département en rendant ce critère plus visible dans la démarche de priorisation des sites avec notamment une meilleure prise en compte des sites abritant des espèces menacées.

Afin d'aller plus loin sur ce point un travail d'amélioration des connaissances de la biodiversité du Département pourrait être engagé dans le cadre du SDENS 2022-2028 par une ingénierie forte auprès des collectivités pour la mise en œuvre des Atlas de Biodiversité et la création d'une base de données et d'un Observatoire de la Biodiversité Départemental.

- **Communiquer et associer les propriétaires et gestionnaires des sites ENS**

Il a été vu que sur la période 2012-2017, peu de réunions des différentes instances de gouvernance (Comité de pilotage, Comité de gestion) ont été organisé par manque de temps et de personnels. Il en résulte un défaut de communication et d'information des actions menées au titre de la politique ENS du Département.

Les sites ou parties de sites qui ne font pas l'objet d'une maîtrise foncière par le Département ou par des partenaires associés à la politique ENS n'ont pas fait l'objet d'une action d'animation auprès des propriétaires sur l'existence d'un ENS et les enjeux qui en découlent. L'existence même des ENS est méconnu des propriétaires et gestionnaire (privés, mais également parfois publics) et cette politique ne semble être partagée que par un faible nombre d'acteurs. **Le niveau d'adhésion des acteurs et des élus locaux à cette politique apparaît faible.** Les élus locaux et les propriétaires doivent faire l'objet en priorité d'une campagne d'information pour porter localement la politique ENS et plus globalement les politiques territoriales de « protection » et de valorisation des sites, la valorisation pouvant être vu par les élus locaux comme un vecteur touristique et de développement économique portant l'objectif de protection des sites.

- **Cibler l'animation foncière comme un vecteur de mise en œuvre de la politique ENS**

Les moyens humains actuels du pôle ENS du Conseil départemental (deux personnes à temps plein) ne permettent pas de réaliser une véritable animation foncière auprès des propriétaires privés des sites. Cette action se fait par opportunité lors de porter à connaissance de la part de certains notaires sur la vente de

parcelles en ENS. Le pôle ENS saisie alors l'avis du Comité technique ENS pour répondre à la demande des notaires et engager un travail de négociation si cela s'avère nécessaire. **De plus, ce travail ne pourra être efficace que lorsque les zones de préemption seront créées** et pourrait être complété par la création de Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP) autour des principaux centres urbains (Auch et L'Isle-Jourdain) afin de limiter l'expansion urbaine.

Cette mission n'est en outre pas finançable dans le cadre du règlement financier ENS actuel. Il semble donc opportun de prévoir un accompagnement financier des structures qui souhaiteraient réaliser cette animation dans un objectif de préservation des sites via l'acquisition, notamment lorsque ces sites ne peuvent bénéficier de financements de l'Agence de l'eau.

Les propositions pour améliorer l'efficacité de la politique ENS du Département doivent être proposées aux élus du Département pour validation de leur part, s'agissant d'un choix politique concernant notamment :

- L'engagement du Département sur la création d'un Observatoire de la Biodiversité Départementale (création d'une base de données naturaliste départementale, accompagnement des collectivités sur la réalisation d'atlas de la biodiversité, communication large, participation citoyenne).
- La révision de la méthodologie de sélection et de hiérarchisation des sites.
- La création des zones de préemption ENS et de Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains (PPEANP).
- Le financement de l'animation foncière comme un vecteur de mise en œuvre de la politique ENS
- Le renforcement du pôle ENS par le recrutement d'un nouveau technicien pour satisfaire aux ambitions de ce nouveau schéma.

4.2.4.3 L'efficience de la politique ENS

L'efficience vérifie que les effets obtenus l'ont été à un coût raisonnable.

Au regard des actions menées par pôle ENS, les moyens humains engagés par le Département dans sa politique ENS sont faibles avec deux emplois temps plein. En comparaison, le Département du Tarn dispose de 2 emplois temps plein pour 81 sites dont 8 appartenant au Département (en convention de gestion avec le CEN Occitanie). Le Département des Landes dispose de 17 emplois temps plein pour 16 sites en gestion directe et 86 sites au total labellisés ENS.

Le bilan financier a mis en évidence des recettes tirées de la taxe d'aménagement près de cinq fois supérieures aux dépenses engagées dans la politique ENS sur la période 2017-2021. Le facteur limitant actuel du développement de la politique ENS semble donc être lié aux moyens humains engagés.

Ainsi, les résultats de la politique ENS portée par le Département notamment sur les sites non départementaux dépendent donc grandement de l'implication du réseau d'acteurs (associations et collectivités locales en particulier) intervenants sur les ENS.

La proposition émise concerne l'augmentation des moyens humains du Département pour la mise en œuvre de la politique ENS notamment au regard des nouvelles ambitions que le Département souhaite porter dans son nouveau SDENS. Cela dépend d'un choix politique des élus qui devront donc être consultés à ce sujet.

4.2.4.4 L'utilité de la politique ENS

L'utilité vérifie la justification de l'intervention eu égard non seulement aux effets attendus mais aussi aux autres effets (collatéraux) produits, notamment les effets négatifs éventuels.

La politique ENS traduit une utilité certaine dans la création d'un réseau départemental de sites à enjeux patrimoniaux en vue de sa préservation et de sa valorisation, notamment lorsque les sites retenus ne font pas l'objet de régime juridique de protection. Même lorsqu'un site ENS est géré par une structure, la politique ENS permet de compléter les moyens à disposition du gestionnaire pour engager des actions de valorisation ou de préservation. Un effort reste à apporter tout de même en matière de protection des sites soit par l'action directe du Département sur ses sites (arrêté départementaux, APPB,...) et sur les autres sites (zones de préemption, PPEANP, accompagnement des porteurs de projets.

Lors du bilan du SDENS 2012-2016, une réflexion avait été émise sur le financement par la taxe d'aménagement de mesures de compensations environnementales pour le compte du Conseil Départemental du Gers et notamment de sa Direction des Infrastructures. Le site de l'Étang du Moura et de la Parcelle de Merlère, ont fait l'objet de la mise en œuvre de ces mesures.

Dans le cadre du SDENS 2017-2021, il a été notifié que les mesures de compensations environnementales étaient incohérentes avec la politique ENS puisque celle-ci est financée par la Taxe d'Aménagement qui est elle-même compensatoire des pertes de sols au profit de l'urbanisation. Il paraît donc plus légitime que les travaux et études faites sur les terrains destinés à la compensation soient financés par le budget principal du Département et non par la taxe d'aménagement.

Aujourd'hui, les mesures de compensations liées aux ENS Etang du Moura et Parcelle de Merlère sont terminées. Ces deux sites peuvent donc être considérés comme des ENS à part entière.

Concernant les mesures de compensation liées à la Bretonne de Barcelonne, elles sont financées sur le budget principal du Département et plus par la Taxe d'Aménagement.

La proposition émise concernera donc :

- Le renforcement des actions de protection des sites (arrêtés départementaux, APPB, contribution à la définition des Aires Protégées, zones de préemption, PPEANP, accompagnement des porteurs de projets,...)
- La poursuite de l'exclusion de financement des mesures de compensations environnementales par la taxe d'aménagement. Les sites gérés en compensation environnementale ne pourront être inclus au SDENS que lorsque les actions de compensation seront achevées.

4.2.4.5 La cohérence de la politique ENS

La cohérence interne vérifie que les différents objectifs stratégiques et opérationnels d'un programme sont en relation logique les uns aux autres ; autrement dit qu'ils sont complémentaires et non redondants. Les objectifs, actions et mesures traduits dans le SDENS 2017-2021 entrent dans ce cadre, ils ne sont ni redondants, ni contradictoires.

La cohérence externe vérifie que les objectifs d'une intervention correspondent ou contribuent à ceux des autres politiques de l'institution ou des autres institutions agissant sur le territoire et ne sont pas à l'inverse antagonistes.

Il a été mentionné dans le chapitre 2.4 que la **politique ENS était complémentaire aux politiques environnementales territoriales et de développement durable** (politique de l'eau, politique Natura 2000, politique régionale...) démontrant ainsi la cohérence de la politique ENS. Afin d'apporter plus de cohérence

avec les différentes stratégies de biodiversité, un effort pourrait être engagé sur la reconquête de la biodiversité sur notre département (renaturation de sites et désartificialisation des sols).

La mise en place du comité de pilotage Tourisme - Sports de nature – Randonnée - ENS (développé en partie 2.4) permet d'apporter un niveau de cohérence élevé dans la politique environnementale menée par les trois directions concernées du Conseil départemental.

Afin d'apprécier et de partager cette cohérence, la tenue régulière des réunions des différentes instances de gouvernance de la politique ENS s'avère essentielle. Aussi il a été soulevé un manque à ce sujet dans le cadre de la mise en œuvre du SDENS 2017-2021. Le prochain schéma devra être plus rigoureux sur cet aspect.

La cohérence de la politique ENS nécessite de mettre en œuvre les procédures réglementaires instituées par le code de l'urbanisme vis-à-vis de la création des zones de préemption relatives aux ENS. Conformément à l'article R215-1 du code de l'urbanisme, l'accord des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents doit être sollicité lorsque le Département envisage la création d'une zone de préemption (ce qu'il a fait par sa délibération du 29/10/2010).

Afin de répondre aux exigences du schéma, il convient également de mettre en œuvre le travail sur la labellisation des sites.

En termes de cohérence, les propositions porteront donc sur :

- L'étude de nouvelles aides en faveur de la renaturation de sites et de la désartificialisation des sols.
- Une tenue plus régulière des réunions des différentes instances de gouvernance : Comité de pilotage, Comité technique et Comité de gestion.
- La sollicitation de l'accord des communes ou EPCI compétents pour la mise en place de zones de préemption.
- La mise en œuvre de la labellisation des sites.

5. CONTACTS ETABLIS

Agence de l'Eau Adour Garonne (AEAG)

Agence Régionale de Biodiversité d'Occitanie (ARB)

Association botanique Gersoise (ABG)

Association de Développement, d'Aménagement et de Services en Environnement et en Agriculture (ADASEA)

Association PIMAO

Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement Pays gersois (CPIE)

Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)

Communauté de communes Bastide de Lomagne

Communauté de communes Gascogne Toulousaine

Commune de Fleurance

Commune de L'Isle-Jourdain

Commune de Perchède

Conseil Départemental du Gers, Direction Déplacements Infrastructures

Conseil Départemental du Gers, Direction Dynamiques Associatives, Culturelles et Participation Citoyenne

Conseil Départemental du Gers, Direction Patrimoine Immobilier

Conseil Départemental du Gers, Direction Territoires et Développement Durable
Conseil Départemental du Tarn, Service Espaces Naturels et Biodiversité
Conservatoire botanique national des Pyrénées et de Midi-Pyrénées (CBNPMP)
Conservatoire des Espaces Naturels d'Occitanie (CEN)
Direction Départementale des Territoires du Gers (DDT)
Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement d'Occitanie (DREAL)
Fédération Départementale des Associations Agréées de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques du Gers (FDAAPPMA)
Fédération Départementale des Chasseurs du Gers (FDC)
Groupe Ornithologique Gersois (GOG)
Institution Adour
Nature En Occitanie (NEO)
Office Français pour la Biodiversité (OFB)
Office National des Forêts (ONF)
PETR Adour Chalosse Tursan
PETR Pays d'Auch
PETR Pays d'Armagnac
PETR Pays Portes de Gascogne
PETR Pays Val d'Adour
Région Occitanie
SAFER Occitanie
SCOT de Gascogne
Syndicat d'Aménagement Baises et Affluents
Syndicat de Gestion de la Save et de ses Affluents
Syndicat de Gestion des Rivières Astarac Lomagne
Syndicat Mixte de Gestion Adour Amont
Syndicat Mixte des Bassins Versants de l'Osse de la Gélise et de l'Auzoue
Syndicat Mixte des Bassins Versants du Midour et de la Douze
Syndicat Mixte des trois vallées

6. BIBLIOGRAPHIE PRINCIPALE

Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles du Gers 2017-2021
Bilan et évaluation du Schéma Départemental des Espaces naturels Sensibles du Gers 2012-2016
Fiches descriptives des ENS du Département du Gers
Schéma Départemental des Espaces Naturels du Tarn 2020-2026

Schéma Nature 40 2018-2027 – Département des Landes – mars 2018

Contributions des acteurs apportées dans le cadre du bilan partagée de la politique ENS (réponse au questionnaire et retours sur le bilan)

Cadrage méthodologique de l'évaluation des politiques publiques partenariales, IGA, IGF, IGAS, 2012

Evaluer une action publique, petit guide à l'usage des élus et autres décideurs, Société française de l'évaluation (SFE), non daté (<http://www.sfe-asso.fr/>)

L'évaluation des projets territoriaux de développement durable, fiche 1 : qu'est-ce que l'évaluation des politiques publiques ?, Territoires durables Midi-Pyrénées.